

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Baronnies

en drôme provençale

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

2019

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIÉS EN DRÔME PROVENÇALE

T. 04 75 26 34 37
ccbdp@cc-bdp.fr
www.cc-bdp.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

- Au siège social à Nyons
Du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 17h
Le vendredi de 9h à 12h
**Sur rendez-vous en dehors
de ces horaires**

- À l'antenne de Buis-les-Baronnies
**Permanences uniquement
sur rendez-vous**
du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 17h

Siège social

170 rue Ferdinand Fert
Les Laurons – CS 30005
26110 Nyons

Antenne de Buis-les-Baronnies
Boulevard Aristide Briand
26170 Buis-les-Baronnies



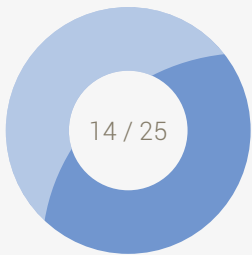
PRÉAMBULE

- Qu'est-ce qu'une Communauté de communes ?
- La fusion des 4 Communautés de communes
- Les membres du Comité exécutif



La CCBDP

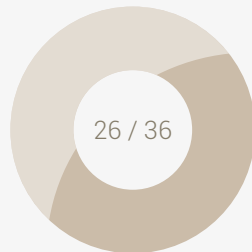
- Le territoire
- Les missions
- La gouvernance
- Les partenaires territoriaux locaux



COMMISSION PERMANENTE

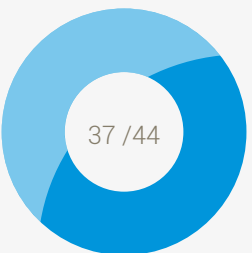
- Fonctionnement interne (RH)
- Finances
- Communication

Les actions par commissions



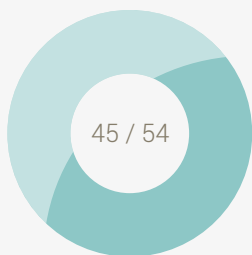
AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

- SCoT Rhône Provence Baronnies
- Plan Climat Air Énergie Territorial / TEPOS / Mobilités
- Service mutualisé d'instruction des Autorisations du Droit des Sols
- Accompagnement aux réflexions en matière de planification territoriale et d'urbanisme
- Politique du Logement et du Cadre de Vie
- Programme d'Intérêt Général - PIG / Habitat
- Architecte conseiller / Infos Conseils « Energie Rénovation »
- Accompagnement des communes
- Classement des archives contemporaines



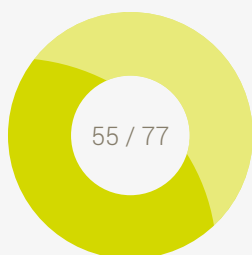
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Développement Territorial
- Comités territoriaux
- Activités de Pleine Nature
- Déploiement de la fibre optique
- Mutualisation



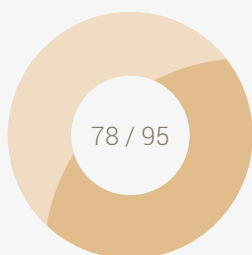
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- Créer, aménager, gérer et commercialiser les ZAE
- Aides pour la création, reprise et croissance d'entreprise avec Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale
- Aides à l'immobilier des entreprises en développement
- Développer le commerce et l'artisanat
- Déploiement de la Signalisation d'Information Locale
- S'impliquer sur le volet agricole
- L'Office de Tourisme des Baronnies en Drôme Provençale
- Collecte de la taxe de séjour
- Signature d'une Convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Pas des Ondes



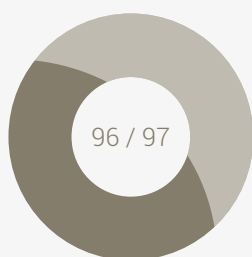
TECHNIQUE

- Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- Voirie
- GEMAPI - Prévention des risques d'inondation et entretien des rivières
- Rapport sur le prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif



SOCIAL

- Structures d'accueil de la Petite Enfance
- Projets et réalisations dans le domaine de la Petite Enfance
- Service Portage de Repas sur le territoire des Hautes Baronnies
- Service de transport de personnes sur le territoire des Hautes Baronnies
- Service Enfance – Jeunesse – Animation territoriale
- Structures d'accueil du pôle Enfance
- Service Jeunesse
- Pôle Animation territoriale
- Coordination Enfance Jeunesse



BILAN ET PERSPECTIVES

- par Thierry DAYRE, Président de la CCBDP



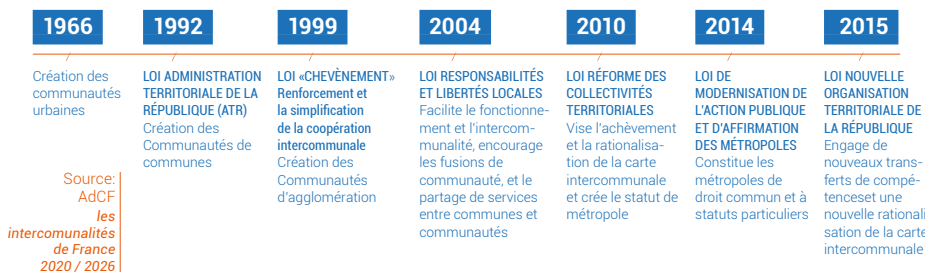
LISTE DES COMMUNES & MAIRES

Préambule

Qu'est-ce qu'une Communauté de communes ?

Une Communauté de communes est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). C'est une structure administrative regroupant plusieurs communes pour exercer certaines de leurs compétences en commun. Les EPCI sont régis par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'intercommunalité en France au 1er janvier 2019



L'intercommunalité, comment ça marche ?

Depuis 2014, les élus communautaires sont élus au suffrage universel lors des élections municipales dans les communes de plus de 1000 habitants. Ils se réunissent au sein du Conseil communautaire, avec un Président et des Vice-Présidents délégués aux compétences, tous issus des conseils municipaux.

Le Conseil communautaire vote toutes les décisions importantes. Il règle par délibérations ses affaires, définit les grandes orientations de la politique de la Communauté de communes, vote les budgets et approuve les comptes. Comme pour les communes, la légalité des décisions est contrôlée par la Préfecture.

La nouvelle organisation territoriale des Baronnies

Encouragée par l'Etat dans le cadre de la réforme territoriale (loi NOTRe du 7 août 2015), les élus des 4 Communautés des Baronnies se sont engagés dans un projet de fusion à l'horizon 2017 avec la mise en place d'instances transitoires et le choix d'un nom pour la nouvelle entité : **Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale**.

2017 : l'année de création

La Communauté de communes est née le 1er janvier 2017. Elle exerce sur l'ensemble des 67 communes qui la composent des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives transférées par les communes. Ses missions sont définies par ses statuts visés par la Préfecture de la Drôme en date du 06 septembre 2017. (Voir page 11 - Les missions)

Le Conseil communautaire comprend 97 conseillers communautaires titulaires et 61 suppléants. Il s'est réuni pour la première fois le 13 janvier 2017 à Saint-Maurice-sur-Eygues et a élu Thierry DAYRE Président de la Communauté de communes, ainsi que les 15 Vice-Présidents qui composent le Comité Exécutif.

(voir page 12 - La gouvernance)



2017-2019
3 années de pleines activités

- 30 Conseils communautaires
- 666 délibérations
- 9 Bureaux
- 30 Comités exécutifs
- 120 Commissions permanentes
- 27 Comités territoriaux
- 62 Commissions thématiques

Les 4 Communautés de communes fusionnées



Les membres du Comité exécutif

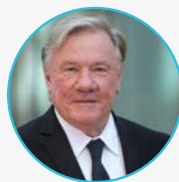
Autour du Président, les Vice-Présidents forment le Comité exécutif. Ils ont en charge des compétences déléguées et président les commissions de travail. Le Président et les 3 Vice-Présidents territoriaux composent la Commission permanente. Chaque Vice-Président territorial préside un Comité territorial auprès des élus des ex-Communautés de communes. Un Bureau comprend les 16 membres du Comité exécutif complété de 18 membres élus le 20 janvier 2017.



Thierry DAYRE

Président de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale

1^{er} adjoint à la mairie de Nyons



Michel GREGOIRE

1^{er} Vice-Président Territorial, membre de la Commission Permanente

Ex-Président de la CC du Pays de Buis
Maire de La Roche-sur-le-Buis
Conseiller Régional



Jean MOULLET

2^e Vice-Président Territorial, membre de la Commission Permanente

Ex-Président de la CC des Hautes Baronnies
Maire de Séderon



Claude BAS

3^e Vice-Président Territorial, membre de la Commission Permanente

Ex-Président de la CC du Pays de Rémuzat
Maire de Verclause



Eric RICHARD

Vice-Président délégué à Enfance Jeunesse – Animation Territoriale

Commission L
ex-1^{er} Vice-Président du Val d'Eygues
Maire d'Aubres



Sébastien BERNARD

Vice-Président délégué à Tourisme – Sport – Culture – Associations

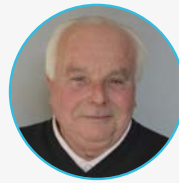
Commission E
Ex-1^{er} Vice-Président du Pays de Buis
Maire de Buis-les-Baronnies



J-J. MONPEYSSEN

**Vice-Président délégué à
Economie – Agriculture –
Artisanat – Commerce – ZAE**

Commission D
Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Conseiller municipal à Nyons



Gérard PEZ

**Vice-Président délégué à
GEMAPI – Irrigation**

Commission I
Maire de Vercoiran



Christelle RUYSSCHAERT

**Vice-Présidente déléguée à
SCOT – ADS – PLUI – Plan
Climat Air Energie**

Commission A
Ex-Vice-Présidente du Pays de Buis
Maire de Saint-Sauveur-Gouvernet



Jean-Michel LAGET

**Vice-Président délégué à
Politique du logement et du
cadre de vie – PLH – Architecte
Conseiller – Archives**

Commission B
Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Maire de Chaudebonne



Christian CORNILLAC

**Vice-Président délégué à
Gestion des déchets – Aire d'ac-
cueil des gens du voyage**

Commission G
Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Maire de Mirabel-aux-Baronnies



Stéphane DECONINCK

**Vice-Président délégué à
Voirie**

Commission H
Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Maire de Montaulieu



Jean GARCIA

**Vice-Président délégué à
SPANC – Assainissement –
Pluvial – Eau**

Commission J
Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues



Nadia MACIPE

**Vice-Présidente déléguée à
Social – Petite Enfance**

Commission K
Ex-Vice-Présidente du Val d'Eygues
Conseillère municipale à Nyons



Didier GILLET

**Vice-Président délégué à
Activités de Pleine Nature
Environnement – Transport –
Mobilité**

Commission C
Ex-1^{er} Vice-Président des Hautes
Baronnies
Maire de Montbrun-les-Bains



Didier GIREN

**Vice-Président délégué à
Réseau Fibre –
Télécommunication – Volet
numérique de l'administration
générale – Mutualisation – SIG**

Commission F
Maire de Roussieux



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DRÔME PROVENCALE

Le territoire

Les missions

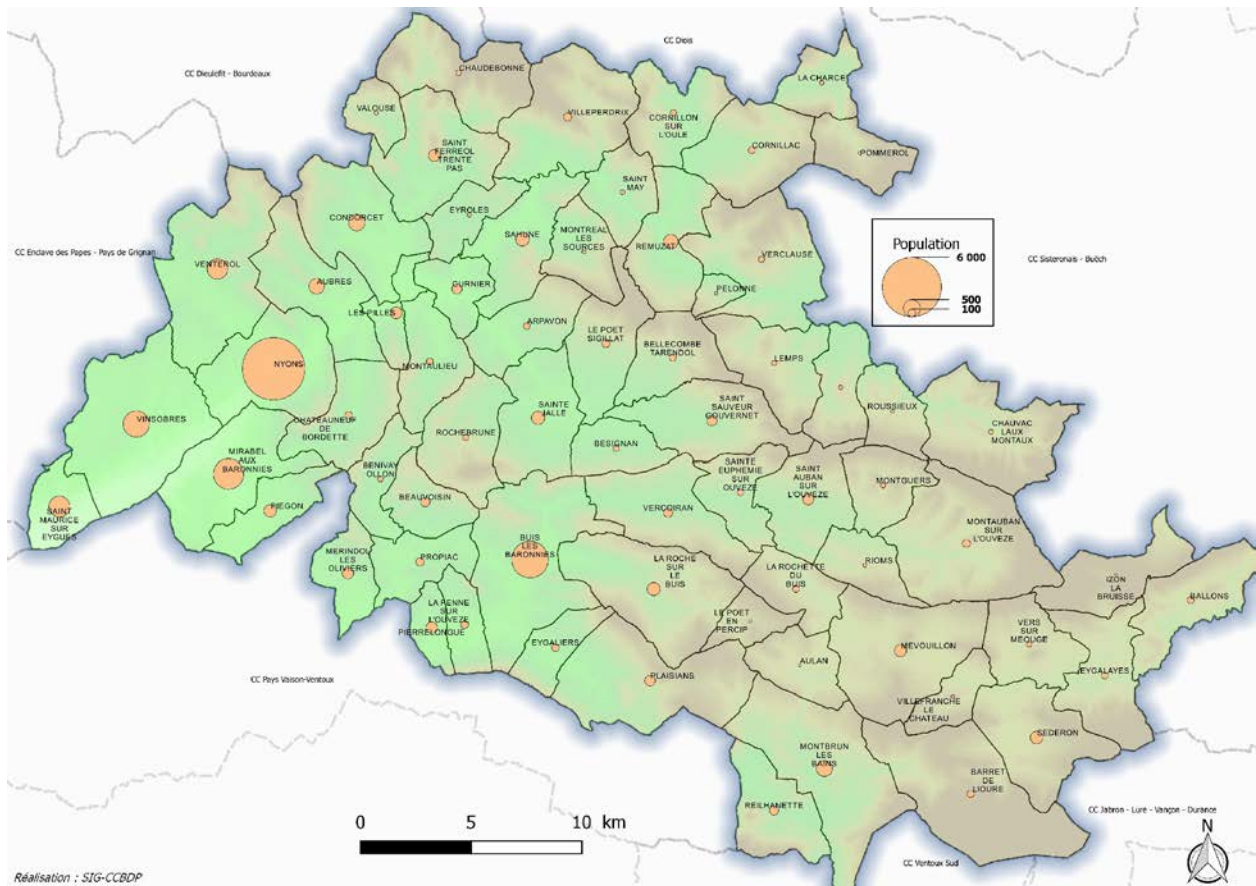
La gouvernance

Les partenaires territoriaux locaux

Le territoire

Chiffres clés :

- 67 communes
- 21 660 habitants sans double compte (population INSEE 2016)
- 1095 km²
- Population DGF : 26 445 habitants (Population INSEE + résidences secondaires + habitations mobiles)
- 31% de résidences secondaires
- Densité de 19 hab/km² (moyenne Drôme : 46 hab/km² ; Ardèche 58 Hab/km²)
- Près de 40 % de la population a plus de 60 ans



Un vaste territoire rural un patrimoine naturel et des paysages remarquables

La Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale est un territoire vaste et peu peuplé, au relief préalpin et aux paysages remarquables, reconnu pour sa qualité de vie.



Une agriculture très présente

Elle est caractérisée par la diversité de ses productions, des filières d'excellence et leur qualité reconnue par de nombreux labels : viticulture, oléiculture, plantes à parfums aromatiques et médicinales, arboriculture, petit épeautre, truffe, productions animales... Les produits du terroir et gastronomiques sont valorisés au travers des Appellations d'Origine Protégées « huile et olives de Nyons », « Côtes du Rhône » dont le « Cru Vinsobres », la lavande, l'abricot des Baronnie, deux stations classées Tourisme (Nyons et Montbrun-les-Bains), Site remarquable du Goût (Nyons)...



Le territoire se caractérise par ses villages perchés, ses gorges (Eygues, Méouge, site des gorges d'Ubriex, gorges de Pommerol, Défilé de Trente Pas...), des terrasses de cultures en pierres sèches, vignobles, champs d'oliviers et de lavande, de nombreux cols offrant des points de vue sur les Baronnie, allant du Ventoux au Dévoluy, ses zones naturelles protégées...



Avec sa faible densité, son relief de moyenne montagne, la richesse de ses espaces naturels et de son patrimoine, la douceur de son climat, le territoire des Baronnie est propice au développement des **activités touristiques, sportives et de pleine nature** (1 900 km de sentiers de randonnée pédestre, VTT et équestre escalade, cyclotourisme, vol libre...). Les Baronnie bénéficient également d'un fort potentiel de **développement d'activités liées au bien-être** (thermalisme, agritourisme, gastronomie, tranquillité...) et à l'artisanat (moulins à huile, Scourtinerie, distilleries de plantes aromatiques, brasseries artisanales, marchés...).

Les missions

Défini par ses statuts visés par la Préfecture de la Drôme en date du 06/09/2017, l'objet de la Communauté de communes des BaronnieS en Drôme Provençale est d'exercer en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

→ Au titre des compétences obligatoires (art. L. 5214-16 du CGCT) :

- **Aménagement de l'espace communautaire** pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- **Action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17** : création aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion touristique, dont la création d'Offices de tourisme.
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement. Dans l'attente de l'effet obligatoire à compter du 1/01/2018, cette compétence a été mise en œuvre en tant que compétence facultative en 2017).
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs** définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

→ Au titre des compétences optionnelles (article L. 5214-16 du CGCT) :

- **Politique du logement et cadre de vie.**
- **Création, aménagement et entretien de la voirie.**
- **Actions sociales d'intérêt communautaire.**

→ Au titre des compétences Facultatives (article L. 5211-17 du CGCT) :

- **Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** et des missions de contrôle tel que défini à l'article L-2224-8 III du CGCT.
- En matière de développement territorial, la Communauté de communes intervient afin de **favoriser la mise en réseau et la coordination du secteur associatif, et contribue à la structuration et la professionnalisation des acteurs intervenant dans le domaine culturel, de l'animation et du sport de pleine nature.**
- La Communauté de communes assure la **gestion et l'entretien du gymnase, situé sur la commune de Buis-les-BaronnieS** dont elle est propriétaire.
- **Programmation et coordination des politiques** territoriales européennes, politiques publiques de l'État, de la Région et du Département.
- **Actions de valorisation du territoire, du terroir et des produits agricoles.**
- **Suivi du schéma de restauration, d'aménagement, de gestion et d'entretien du Bassin de l'Ouvèze et de la Méouge** dans le cadre des programmes conduits respectivement par les syndicats de gestion.

La gouvernance

La Communauté de communes est administrée par un Conseil de communauté composé de conseillers communautaires titulaires et suppléants désignés conformément à la réglementation en vigueur. Le nombre total et la répartition des sièges du Conseil de communauté sont définis conformément à l'application de la règle de droit commun soit au nombre de 97, lors de sa création au 1er janvier 2017.

→ Le Conseil de communauté s'est réuni 9 fois en 2019.

→ Les instances de gouvernance sont les suivantes :

- le Conseil de communauté
- le Bureau
- Le Comité exécutif
- La Commission permanente
- Les Conseils territoriaux
- Les Commissions thématiques

Le règlement intérieur précise l'articulation entre ces différentes instances contribuant au processus décisionnel.



Les partenaires territoriaux

La Communauté de communes adhère aux structures territoriales locales qui incluent son périmètre et mène des actions partenariales dans ses différents domaines d'intervention.



Le Parc Naturel Régional des Baronnie Provençales

La Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale est adhérente au **Parc Naturel Régional des Baronnie Provençales**. À cheval sur les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, il s'étend sur un massif incluant Drôme et Hautes-Alpes.

→ Le Parc intervient en matière :

- d'agriculture (valorisation des produits locaux, circuits courts...),
- de dynamique culturelle,
- d'éducation à l'environnement,
- d'énergie dans le cadre de la transition énergétique (accompagnement et conseil, développement de nouvelles filières...)
- de préservation, gestion et valorisation des zones naturelles et du patrimoine,
- de promotion touristique,
- de gestion des risques naturels,
- d'accompagnement des initiatives liées aux services à la personne et de santé.

www.baronnies-provencales.fr



Le Pays Une Autre Provence

Le Pays Une autre Provence est une Association loi 1901 créée en 2000 reconnue par arrêté inter-préfectoral en 2004. Son périmètre : CCBDP - C.C. Enclave des Papes Pays de Grignan - C.C. Drôme Sud Provence - C.C. Rhône Lez Provence.

→ L'objet de l'association est d'accompagner le développement du territoire selon les orientations de la charte de développement durable du Pays.

Ces principaux outils sont les dispositifs territoriaux développés par les Régions et l'Europe, notamment le programme **Leader**. C'est parce que le territoire est organisé en Pays que ces dispositifs peuvent être mobilisés sur le territoire intercommunal.

www.paysuneautreprovence.com



Destination Drôme Provençale

« **Destination Drôme Provençale** » exprime la volonté commune des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des Offices de tourisme intercommunaux et des professionnels du tourisme d'assurer ensemble la promotion de la destination touristique Drôme Provençale.

L'association met en œuvre des fonctions marketing de la destination Drôme Provençale, en cohérence avec les stratégies des Offices de tourisme et des EPCI relevant de son territoire, avec le schéma départemental du tourisme fixé par le Département de la Drôme, avec les orientations de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le plan d'action de « Destination Drôme Provençale » est fixé pour 3 ans avec les OTI et les EPCI.

Dans ce contexte **Destination Drôme Provençale** assume des actions de communication et de marketing portées et financées par elle-même pour son propre compte ou celui de ses adhérents et des actions mutualisées portées et/ou coordonnées et financées par les 5 Offices de tourisme de son territoire. Afin d'assurer une cohérence d'outils, de moyens et d'objectifs, l'ensemble des actions, mutualisées ou pas, est défini conjointement par les 3 partenaires (Destination Drôme Provençale, Offices de tourisme et EPCI).

www.dromeprovencale.fr





COMMISSION PERMANENTE

Fonctionnement interne (RH)
Finances
Communication



Thierry DAYRE

**Président de la Communauté de
communes des Baronnie en
Drôme Provençale**

1^{er} adjoint à la mairie de Nyons



Michel GREGOIRE

**1^{er} Vice-Président Territorial,
membre de la Commission
Permanente**

Ex-Président de la CC du Pays de Buis
Maire de La Roche-sur-le-Buis,
Conseiller Régional



Jean MOULLET

**2^e Vice-Président Territorial,
membre de la Commission
Permanente**

Ex-Président de la CC des Hautes
Baronnies
Maire de Séderon



Claude BAS

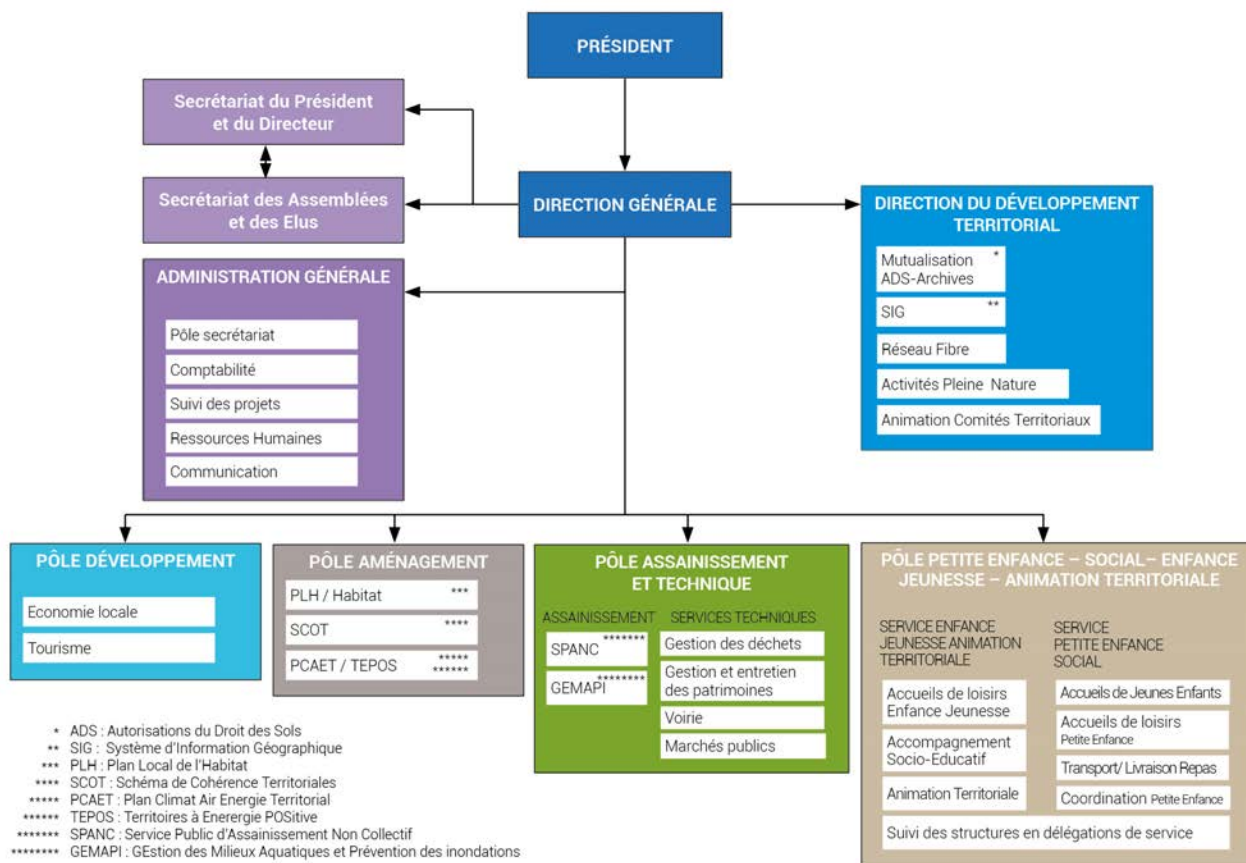
**3^e Vice-Président Territorial,
membre de la Commission
Permanente**

Ex-Président de la CC du Pays de
Rémuzat -
Maire de Verclause

Fonctionnement interne

Ressources humaines

Organigramme des services



Le service RH en 2019

Au 31 décembre 2019, la CCBDP comptait 94 agents, soit 85,56 ETP.

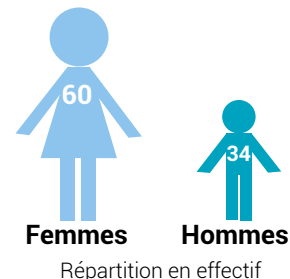
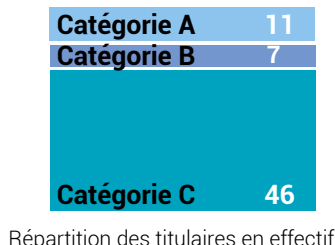
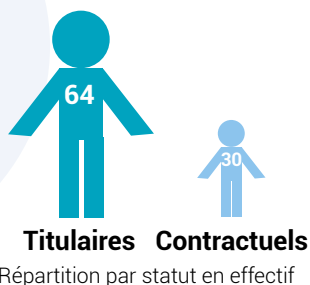
→ Au service des compétences territoriales, ces agents sont répartis de la manière suivante :

- Services administratifs : 15 agents
- Service développement économique et touristique : 2 agents
- Service développement territorial / aménagement du territoire : 7 agents
- Service Eau / SPANC : 3 agents
- Services Techniques : 25 agents
- Service Jeunesse : 13 agents
- Service Petite Enfance / Social : 29 agents dont 14 à la crèche « les Petits Lutins » de Nyons, 4 à l'ALSH « Les P'tits Bouts » à Nyons et 9 agents à la crèche « Côté Soleil » de Mirabel-aux-Baronnies.

Budget du personnel 2019

→ 3 566 668,17 €

Présentation des agents



Formation

Les départs en formation (2019) en nombre de jours

Direction Générale	0,5
RH	10,5
Finances / Compta	13,5
MP	1
Secrétariat	10
Communication	10
Economie tourisme	9

Aménagement du territoire	1
Développement territorial	28,5
SPANC	5
ST	25
Jeunesse	7
Petite Enfance / Social	17,5
TOTAL	138,5

Les actions 2019 du service RH

L'année 2019 a permis de maintenir la dynamique de la politique Ressources Humaines de la collectivité, dans un souci constant d'amélioration :

→ Renforcement des lignes managériales de la CCBDP :

- Suivi et analyse des différents indicateurs administratifs et financiers de gestion du personnel.
- Elaboration d'une nouvelle procédure de recrutement propre à la collectivité, allant de la définition du besoin jusqu'à l'intégration de l'agent, construction de tableaux d'analyse et structuration de la conduite des entretiens.
- Installation des nouvelles instances de dialogue social (CT et CHSCT), planification des actions à mettre en place.
- Formation des chefs de service : finalisation d'un parcours de formation de l'Equipe de Direction accompagnée par le Cabinet Travail Associé.

→ Accompagnement des services afin d'optimiser leurs organisations et leurs fonctionnements :

- Appropriation des méthodes de travail définies conjointement par l'Equipe de Direction : réalisation d'un guide interne du cadre, utilisation de nouveaux outils de suivi d'activité.
- Instauration de réunions mensuelles RH avec les Responsables de service.
- Planification de la démarche des entretiens professionnels, formation des évaluateurs, retour d'expérience.

→ Renforcement des actions relatives à l'hygiène et à la sécurité, piloté par Jean MOULLET, Président du CHSCT :

- Suivi du plan de prévention des risques professionnels, mises à jour régulières du Document Unique de Prévention des Risques Professionnels.
- Organisation de formations collectives (membres du CHSCT, PSC1, manipulation des extincteurs ...).

Finances

Principes généraux de l'exercice budgétaire 2019

L'exercice budgétaire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale se décline en sept budgets distincts à savoir le budget principal et six budgets annexes.

On distingue ainsi du budget principal (instruction budgétaire M14) les budgets annexes suivants :

→ créés au 1er janvier 2017 suite à la fusion des quatre anciennes communautés (CCVE, CCPB, CCHB et CCPR) :

- Budget annexe des Ordures Ménagères (instruction budgétaire M4)
- Budget annexe SPANC (instruction budgétaire M49)
- Budget annexe ZA (instruction budgétaire M14 - assujetti à la TVA)

- Budget annexe Portage de repas à domicile (instruction budgétaire M14)
- Budget annexe Transport de personnes (instruction budgétaire M43 - assujetti à la TVA)

→ créé au 1er janvier 2019 suite au transfert au 1er janvier 2018 de la compétence GEMAPI aux Communautés de communes :

- Budget annexe GEMAPI (instruction budgétaire M14)

Budget principal - Compte administratif 2019

→ Conforme aux orientations budgétaires du 26 mars 2019, le budget principal a été voté à l'unanimité le 9 avril 2019.

→ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte Administratif : **7 723 603,42 €**

→ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Hors résultat reporté : **8 380 138, 90 €**

Résultat reportable : **1 080 852,12 €**

Résultat de l'exercice 2019 : **656 535,48 €**

Reprise de l'exédent au BP 2020 : **1 737 387,60 €**

Dépenses de fonctionnement

→ Les dépenses de la section de fonctionnement du budget général traduisent les différentes actions menées au travers des compétences de la Communauté de communes comme par exemple :

- La gestion du service Déchets du territoire du Val d'Eygues, TEOM.
- L'adhésion de la Communauté de communes au SCOT,
- L'Enfance et la Jeunesse avec notamment la prise en régie directe depuis le 1er janvier 2019 de la gestion de l'ALSH Les Petits Loups et Section 2 Jeunes du territoire des Hautes Baronnies,
- La Petite Enfance avec la création au 1er décembre 2019 d'une micro-crèche à Montbrun les Bains (Haute Baronnies) en gestion déléguée à EOVI,
- La mise en œuvre d'un nouveau programme d'aides aux entreprises via le FISAC,
- Le renouvellement de la Convention d'Education des Arts et de la Culture,
- Le tourisme avec le versement de subventions

- destinées à la fois au fonctionnement de l'office, au financement d'actions touristiques (subventions aux associations) et au reversement de la taxe de séjour additionnelle au département de la Drôme,
- Le financement des accueils de loisirs et des crèches gérés par délégation, du relais d'assistantes maternelles et du lieu d'accueil parents-enfants,
- Les participations versées aux différents syndicats de regroupement comme le Syndicat Mixte des Baronnies en Drôme Provençale (Parc régional), le Syndicat Mixte Drôme Ardèche Numériques (la Fibre), le Syndicat Mixte Rhône Provence Baronnies (SCOT)
- Le financement de l'entretien des sentiers par les associations de randonnées pédestres
- etc...

→ Chapitre 014 - atténuations de produits est alimenté par la contribution du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources).

Il s'agit d'une atténuation du produit fiscal suite à la réforme de la taxe professionnelle.

La somme de 216 409 € a été prélevée et vient en atténuation des recettes fiscales supplémentaires perçues au titre du nouveau panier fiscal issu de la même réforme.

→ Les charges financières

correspondent essentiellement aux intérêts d'emprunts mandatés au cours de l'année. Chapitre en

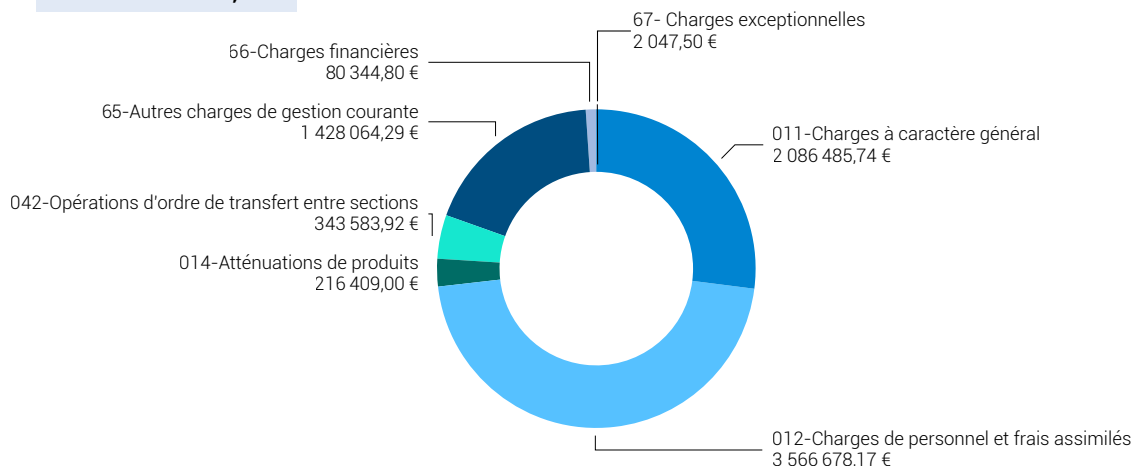
augmentation par rapport à 2018 suite à l'encaissement courant 2019 des deux derniers emprunts concernant le financement de la fibre.

→ Les opérations d'ordre

notamment la dotation aux amortissements, constituent un simple jeu d'écriture comptable et servent à alimenter les recettes d'investissement en vue de garantir une gestion prospective et raisonnable de la collectivité.

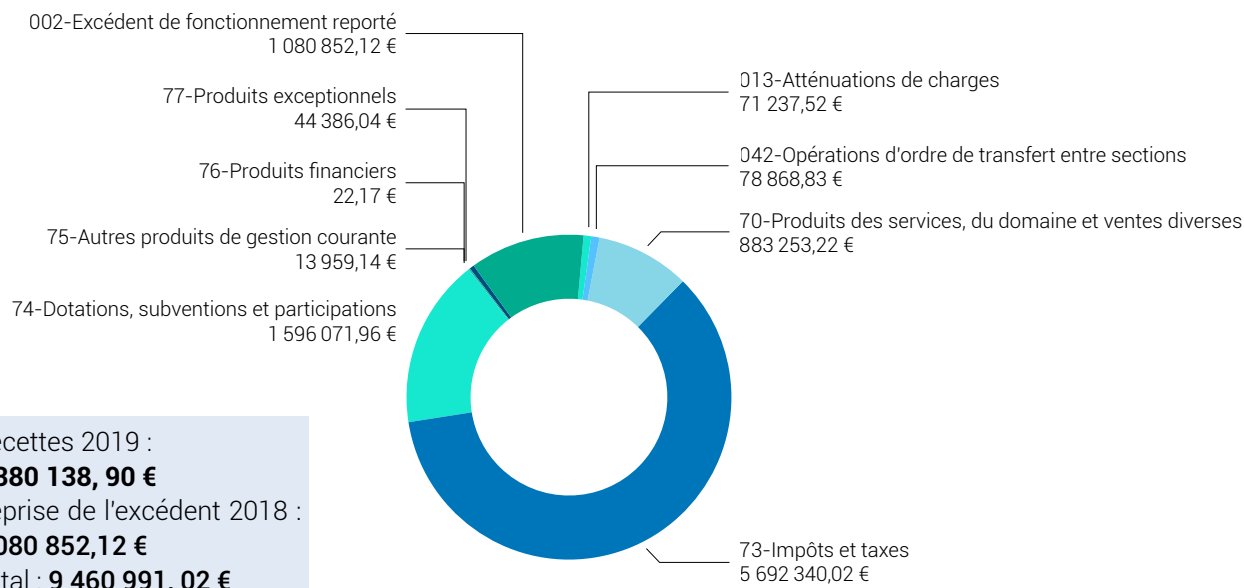
→ Dépenses de fonctionnement : répartition par chapitre comptable

Total : **7 723 603,42 €**



Recettes de fonctionnement

→ Recettes de fonctionnement : répartition par chapitre comptable



Recettes 2019 :
8 380 138,90 €
 Reprise de l'excédent 2018 :
1 080 852,12 €
 Total : **9 460 991,02 €**



→ Chapitre « atténuation des charges de personnels »

il s'agit essentiellement du remboursement des arrêts de travail pour maladie, accident de travail, maternité etc... par la CPAM pour les agents du régime général et par l'assureur SOFAXIS pour les agents du régime spécial. Ces remboursements sont à mettre en corrélation avec la quote-part de charge de personnel dédié au remplacement de ces agents. **L'encaissement de 2019 s'élève donc à hauteur de 71 237.52 €.**

→ Chapitre « Les produits issus de l'activité et du domaine »

sont les différentes recettes encaissées par la collectivité dans le cadre de service public qu'elle facture. On y trouve :

- la part famille des accueils de loisirs et des crèches gérés en direct,
- la refacturation des charges de personnels et de frais de structure auprès des différents budgets annexes,
- la refacturation du service ADS auprès des communes conventionnées,
- la revente de matériaux issu du service Déchets du territoire du Val d'Eygues,
- la refacturation du service de mutualisation (agents mis à disposition auprès des communes).

→ Les taxes

Les taux votés en 2019 de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe Foncière Bâti (TFB), de la Taxe Foncière Non Bâti (TFNB), de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Taxe Ordures Ménagères (TEOM) **sont reconduit à l'identiques à 2018.** Quant aux produits issus de ces taxes, ils sont en hausse

par rapport à 2018 suite à la revalorisation des bases mais également suite à la politique d'abattement de la taxe d'habitation instaurée pour 2019 le 26 septembre 2018 (cf. délibération n°132-2018).

Le produit de la Taxe de Séjours est en forte augmentation suite au reversement de cette taxe par les opérateurs numériques comme Aritel, AirBnB etc...

La Communauté de communes bénéficie de la contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) à hauteur de 216 170 €, légère hausse par rapport à 2018.

Quant au produit GEMAPI, ce dernier est désormais imputé au budget annexe GEMAPI depuis le 1er janvier 2019.

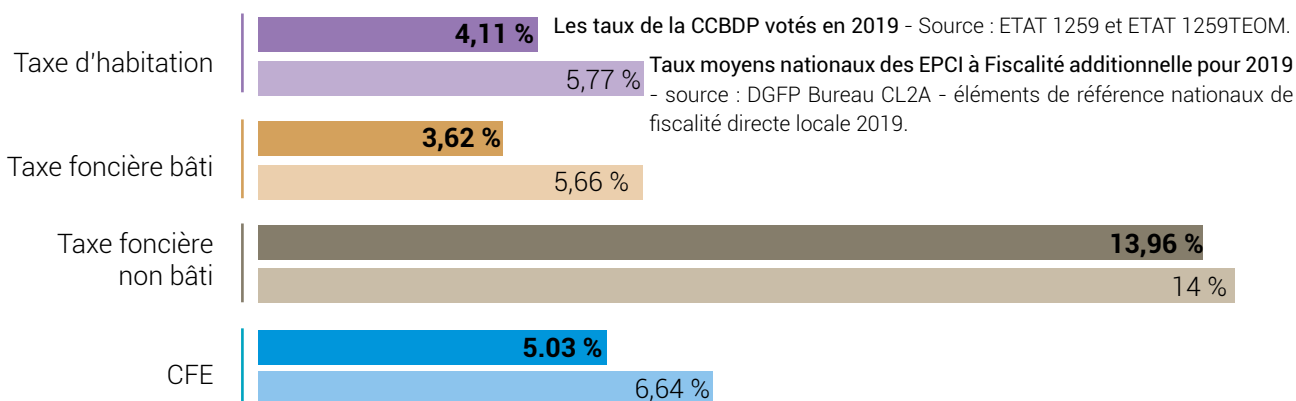
→ Les dotations

La dotation de l'intercommunalité et la dotation de compensation des groupements de communes versées par l'état est en hausse par rapport à l'inscription budgétaire. La Communauté de communes a encaissé 194 295 € au lieu de 136 280 €, également en forte augmentation par rapport à 2018 (+ 41.10 %). Cette augmentation correspond principalement à l'attribution de la dotation de réalimentation suite aux nouvelles modalités de répartition de la dotation d'intercommunalité pour l'exercice 2019.

→ Les subventions et participations reçues

Comme chaque année, ces recettes participent au financement des différentes compétences de la Communauté de communes, notamment l'Action Sociale qui bénéficie de la plus grosse part avec des financements de la CAF et de la MSA (pour les crèches, les accueils de loisirs, le relais d'assistante maternelles et le lieu d'accueil enfants parents) ou du Département pour le service de prévention spé-

→ Les taux des 4 taxes votés en 2019





cialisée et la politique d'animation de proximité. Une part est aussi dédiée à la valorisation des déchets collectés sur le territoire du Val d'Eygues. On note également l'encaissement de subvention non inscrite au budget prévisionnel comme celles de l'OCM ou de l'aménagement des sentiers. Les allocations et compensations ont été plus importante que prévues.

→ **Autres produits de gestion courante**

Il s'agit de l'encaissement de la location du Gymnase Intercommunal situé à Buis les Baronnies par le collègue Henri BARBUSSE et de la location du logement situé au qu artier les Guards à Nyons. Ce logement a été de nouveau loué, à l'issu de travaux de réhabilitation, à compter du 1er septembre 2019 et son revenu n'avait pas été inscrit au Budget Primitif 2019.

→ **Produits exceptionnels**

Recettes encaissées pour 44 386.04 €. Cette recette comprend à la fois des produits exceptionnels sur opérations de gestion comme l'indemnisation de sinistre et des régularisations de mandats sur exercices antérieurs. Comme l'indique son libellé, cela reste exceptionnel et non représentatif d'une année sur l'autre.

→ **Opérations d'ordre de transfert entre sections**

On y retrouve la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées et la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat. Cette recette finance une partie de la dotation aux amortissements de ces biens (cf. chapitre opérations d'ordre en section de fonctionnement).

Investissement

→ **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

2 825 193,35 € €

→ **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

4 790 594,77 €

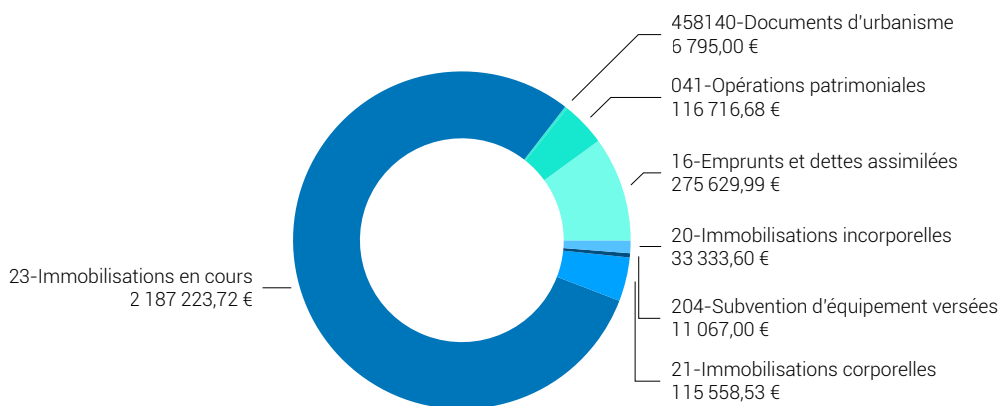
La section d'investissement a été marquée par :

- les travaux d'étanchéité de la toiture de la salle de réunion du bâtiment siège à Nyons,
- l'acquisition du terrain à l'issu des travaux d'élargissement du chemin d'accès à l'ALSH des Guards,
- **la fin des travaux de réhabilitation du gymnase intercommunal de Buis les Baronnies,**
- **les travaux d'aménagement de la recyclerie et de la déchèterie à Nyons,**
- **les travaux d'extension de la crèche Côté Soleil à Mirabel aux Baronnies,**
- **les travaux sur les voiries d'intérêt communautaire,**
- **la fourniture et la pose de Signalétique d'Informa-**

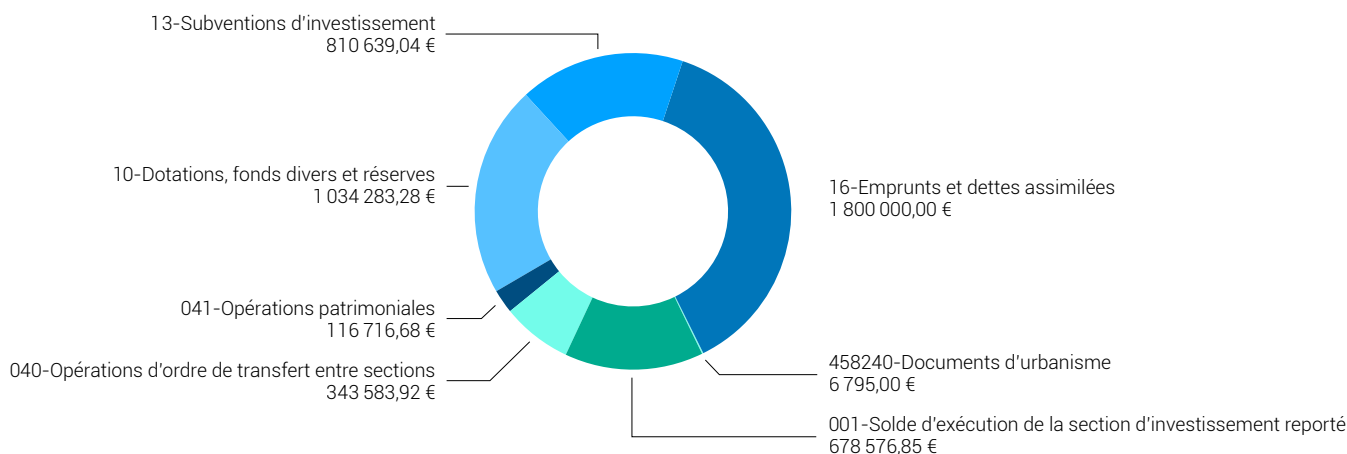
tion Locale sur les territoires du Val d'Eygues et du Pays de Rémuzat,

- divers aménagements et acquisitions d'équipements non affecté comme la refonte du site internet de la CCBDP, l'acquisition du logiciel YPRESIA pour la facturation de la redevance ANC, l'achat de mobilier, l'acquisition de bac pour le service Déchets du territoire du Val d'Eygues, les travaux d'aménagement pour la micro-crèche de Montbrun les Bains etc...
- **l'encaissement des deux derniers emprunts en vue de financer la participation de la Communauté de communes aux travaux de la fibre optique.**

→ **Dépenses d'investissement - Répartition par chapitre comptable**



→ Recettes d'investissement - Répartition par chapitre comptable



Les budgets annexes

Ordures ménagères

Le budget annexe Ordures Ménagères traduit financièrement une partie de la compétence « Gestion des Déchets » des territoires du Pays de Buis les Baronnies, du Pays de Rémuzat et des Hautes Baronnies. Il a donc été marqué par la livraison du camion Benne à Ordures Ménagère début avril 2019, ainsi que par la mise en place de la vidéo surveillance de la déchèterie intercommunale de Buis les Baronnies et de l'acquisition de divers bacs.

Un cabinet d'étude a été également sollicité pour étudier la réhabilitation des déchèteries intercommunales du Pays de Buis les Baronnies et des Hautes Baronnies et une possible déchèterie sur le territoire du Pays de Rémuzat.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 125 958,20 €	1 349 081,88 €	260 238,88 €	348 861,33 €

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
99 509,77 €	106 398,98 €	2 647,25 €	5 505,87 €

En 2019, le service du SPANC s'est modernisé. On retrouve en section d'investissement l'acquisition de deux tablettes pour rédiger les rapports de contrôle directement sur le terrain. Le service de la Comptabilité utilise désormais un nouveau logiciel YPRESIA pour facturer la redevance ANC au format CLIC ESI (impression et mise sous pli par un service externalisé de la DGFIP). Il a été également mis en place le prélèvement automatique de cette redevance.

GEMAPI

Créé au 1er janvier 2019, ce budget encaisse le produit GEMAPI réalisé à 100 % de sa prévision budgétaire en vue de financer la compétence déléguée aux différents syndicats de rivière.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
90 591,21 €	268 728,00 €	0,00 €	0,00 €

Zones Artisanales (ZA)

Le budget annexe ZA a été marqué par la vente de trois parcelles sur la ZA du Grand Tilleul à Nyons (section de fonctionnement) et la réalisation de travaux d'éclairage public sur la ZA du plan d'Oriol à Séderon (cf section d'investissement), travaux qui se finaliseront sur le compte administratif 2020.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
229 156,79 €	234 642,87 €	146 568,62 €	0,00 €

Transport de personnes

Le service de transport de personnes est financé à la fois par la contribution de l'utilisateur et la participation de la Région. Sa réalisation est quasi conforme à ses prévisions.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
23 727,11 €	4 575,40 €	0,00 €	0,00 €

Portage de repas

Le budget annexe du service du portage de repas constate un déficit de 19 151,71 € au 31.12.2019.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
26 776,95 €	36 365,74 €	866,67 €	36 941,09 €



Modernisation des moyens de paiement

Par délibération n°2017-90, la Communauté de communes a mis en place pour l'ensemble de ses budgets le paiement par internet et le prélèvement automatique.

→ **Le paiement par internet** (hors prélèvement automatique)

- Redevance Ordures Ménagères : 687 paiements par carte bancaire (TIPI) et/ou virements sur un total de 5 629 factures.
- Redevance SPANC : 276 paiements par carte bancaire (TIPI) et/ou virements sur un total de 3 570 factures.
- Taxe de séjour : Le paiement de la taxe de séjour par l'hébergeur s'effectue désormais par « carte bancaire ou virement » via la plateforme de déclaration de la taxe de séjour. Il a été recensé au 31.12.2019 : 225 transactions.

→ **Le prélèvement automatique de la redevance Ordures Ménagères en 2019**, en hausse par rapport à 2018 soit :

- 509 autorisations pour le territoire du Pays de Buis les Baronnies,
- 195 autorisations pour le territoire des Hautes Baronnies,
- 136 autorisations pour le territoire du Pays de Rémuzat.

→ **Le prélèvement automatique de la redevance Assainissement Non Collectif en 2019** :

- moyen de paiement mis en service en 2019 soit :
- 140 autorisations pour le territoire du Val d'Eygues,
 - 66 autorisations pour le territoire du Pays de Buis les Baronnies,
 - 30 autorisations pour le territoire des Hautes Baronnies,
 - 19 autorisations pour le territoire du Pays de Rémuzat.

Communication

2019 une année d'évènements

28 janvier : cérémonie des vœux de la CCBDP

Table ronde : Présentation par le Syndicat Mixte Rhône Provence Baronnies des enjeux du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) dans les Baronnies Provençales.



21 mai : Visite de Hugues MOUTOUH, Préfet de la Drôme, accompagné de Christine BONNARD, Sous-Préfète de l'arrondissement de Nyons. Accueillis à l'Hôtel communautaire à Nyons par Thierry DAYRE, Président de la CCBDP et Nicolas KRUGLER, Directeur Général des Services.



Gargoulette
les arts en vadrouille

Fête de clôture
En partenariat avec Nooms Productions
Dimanche 5 mai 2019
à partir de 10h30

SAISON #4 2019
Gratuit / Ouvert à toutes et à tous

MONTBRUN-LES-BAINS
PLACE DE LA MAIRIE

10h30 Installation participative du projet « Les Baronnies s'affichent » avec le Bureau d'Intervention Graphique (BIG) des Trames ordinaires

12h00 Repas partagé tiré du sac (restauration possible sur place chez les commerçants du village)

14h00 Café offert par la Gargoulette CCBDP

14h30 Balade Sensorielle Chorégraphique et Musicale avec la Cie du Parquet Nomade, les artistes et les habitants a.s. associés au projet « Allées au pays des Baronnies »

16h30 Rencontre conviviale « Culture@s en Baronnies »

18h00 Apéro scène ouverte avec les artistes des Hautes Baronnies

21h00

Info : residence@ccbdp.fr - 06 76 26 81 38
www.ccbd.fr
facebook.com/GargouletteCCEAC/

Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle

5 mai : Fête de clôture de la 4ème saison de la Gargoulette, Les Arts en vadrouille à Montbrun-les-Bains.



31 juillet : Fête de parrainage du gymnase intercommunal des Baronnies à Buis-les-Baronnies en présence de Jérôme FERNANDEZ, handballeur international et de son équipe professionnelle du Pays d'Aix Université Club Handball.

4 au 18 octobre : Partage'ON, les rencontres annuelles festives et multiculturelles organisées dans le cadre de la Quinzaine de la citoyenneté.



3 décembre : Inauguration des nouveaux locaux de la Ressourcerie, des travaux de réaménagement de la déchèterie de Nyons, du nouveau bâtiment des partenaires extérieurs en présence des élus et des partenaires.



26 novembre : Inauguration du Gymnase de Buis-les-Baronnies en présence des élus et partenaires associatifs et financiers.



Décembre 2019 : Lancement de la campagne de communication sur l'extension des consignes de tri dans le magazine intercommunal n°6.





AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

Commission A :

SCoT – PLUI – Plan Climat Air Énergie - TEPOS - ADS

Commission B :

Politique du logement et du cadre de vie – Architecte
Conseiller- Archives



Christelle RUYSSCHAERT

**Vice-Présidente déléguée à
SCOT – ADS – PLUI –
Plan Climat Air Énergie**

Commission A

Ex-Vice-Présidente du Pays de Buis
Maire de Saint-Sauveur-Gouvernet



Jean-Michel LAGET

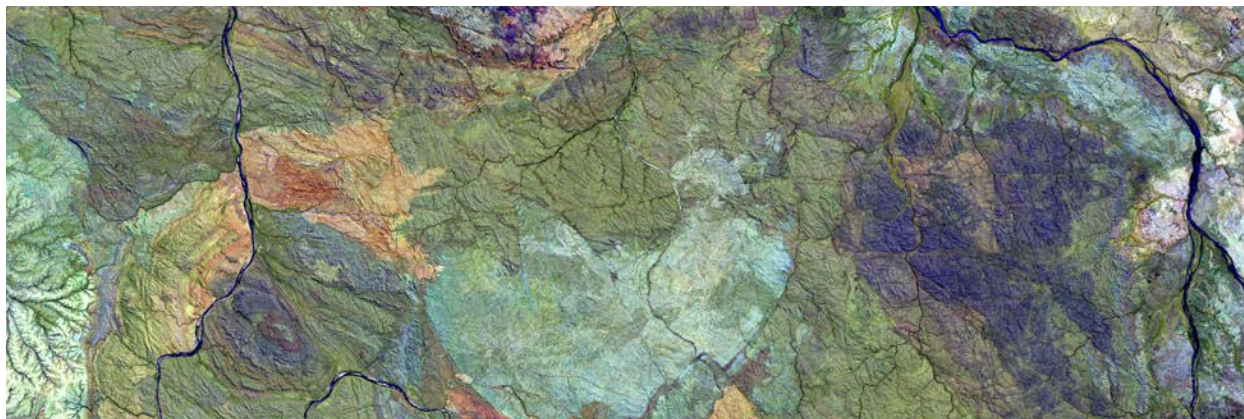
**Vice-Président délégué à
Politique du logement et du
cadre de vie – PLH – Architecte
Conseiller – Archives**

Commission B

Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Maire de Chaudebonne

Commission A

SCoT Rhône Provence Baronnies



Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), créé par la loi SRU du 13/12/2000 est :

- un document de planification et d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs groupements de communes, l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement durable d'un territoire à long terme (15 à 20 ans)
- un projet de territoire élaboré par des élus qui s'appuie sur une vision prospective du territoire.

Le SCoT se doit d'assurer la cohérence des politiques publiques au-delà du seul champ de l'urbanisme : il définit l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement. Il abordera notamment les thèmes de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des paysages, des corridors biologiques...

La création du Syndicat Mixte du SCoT Rhône Provence Baronnies a été officiellement validée en Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 26 novembre 2018.

L'enjeu principal pour la CCBDP consiste donc à participer à l'élaboration des documents du SCoT qui viendront s'imposer aux documents d'urbanisme et d'aménagement locaux en veillant à la préservation des intérêts du territoire et à la prise en compte des enjeux de développement qui lui sont propres.

Ses représentants aux instances du SCoT en 2019, désignés par le Conseil communautaire :
Comité Syndical :

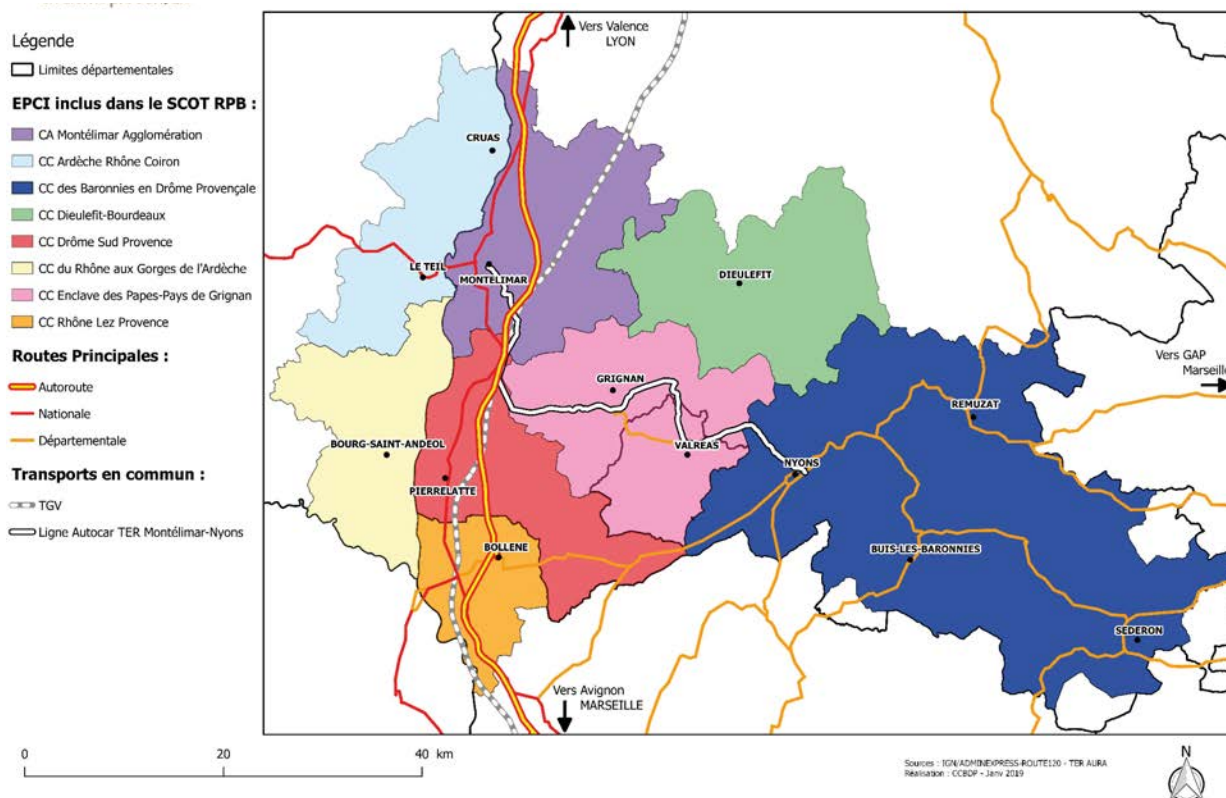
- Territoire des Hautes Baronnies : M. Jean MOULLET,
- Territoire du Pays de Buis : Mme Christelle RUYSSCHAERT et M. Sébastien BERNARD,
- Territoire du Pays de Rémuzat : M. Michel GUILLION,
- Territoire du Val d'Eygues : M. Pierre COMBES, M. Thierry DAYRE et M. Jean-Michel LAGET.

Bureau Syndical :

- Mme Christelle RUYSSCHAERT et M. Pierre COMBES.

En 2019, le Syndicat Mixte du SCoT a recruté une directrice, Mathilde ROLANDEAU, qui travaille avec les élus du SCoT, mais également en relation avec les services des EPCI qui le composent.

Le périmètre du SCoT Rhône Provence Baronnies



Aide à la rénovation de bâtiments publics via le dispositif de vente de Certificats d'Economie d'Énergie dans les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPOS)

Dans le cadre du déploiement d'un dispositif nommé « Plateforme de Rénovation énergétique » à l'échelle du périmètre du SCoT en lien avec le projet TEPOS-TEPCV, la CCBDP disposait d'une enveloppe de 122 850 €. Cette enveloppe financée par la vente de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) était destinée à soutenir les travaux sources d'économie d'énergie dans les bâtiments publics. Suite au partenariat avec le syndicat Territoire d'Énergies - SDED 26, la CCBDP avait sollicité ses communes afin qu'elles fassent part de leurs projets de travaux. Ainsi, les communes qui ont pu, par leur éligibilité, bénéficier des aides financières CEE-TEPCV sont :

- Curnier : 19 885,25 € pour la réhabilitation d'un bâtiment communal,
- Nyons : 24 243,89 € pour des travaux à l'Hôtel de Ville et au groupe scolaire de Meyne,
- Rémuzat : 97 860,91 € pour la rénovation du bâtiment de la gendarmerie.

Partenaire : Territoire d'énergie - SDED - www.sded.org

Sded Antenne
Baronnies - Drôme Provençale



Plan Climat Air Energie Territorial

Les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, désignées coordinatrices de la transition énergétique sur leur territoire par la loi TECV du 17 août 2015, doivent élaborer un Plan Climat Energie Territorial (PCAET) avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Avec le PCAET, la Communauté de communes doit ainsi coordonner et animer la dynamique territoriale pour la transition énergétique pour amener les parties prenantes (administrations, entreprises, associations, citoyens) à s'engager et à porter, en propre, des actions visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie et au développement des énergies renouvelables.

Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il doit être révisé tous les 6 ans. Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions partagées et un dispositif de suivi et d'évaluation.



→ En amont du lancement du PCAET, la CCBDP a été sollicitée par le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales et la Communauté de communes Sisteronais Buëch afin de mener une étude en partenariat sur la thématique des énergies renouvelables.

Cette étude, réalisée par AERE et subventionnée par l'ADEME a permis de faire un point sur la consommation d'énergie du territoire, de repérer les leviers de maîtrise des consommations énergétiques et d'identifier les potentiels de valorisation des énergies renouvelables.

Les éléments de cette première approche seront intégrés dans le Plan Climat Air Energie Territorial que la CCBDP portera pour le territoire et seront mis en lien avec les questions de **la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la mobilité et le développement des énergies renouvelables.**

→ Une consultation a été lancée fin 2019 pour le choix du prestataire qui l'accompagnera dans l'élaboration de ce projet. Courant 2020, les éléments du diagnostic seront partagés avec l'ensemble des parties prenantes afin de définir une stratégie territoriale et un plan d'actions.

Mobilités

Amenée à se saisir de la question de la mobilité par le biais du PCAET et du SCoT, la CCBDP a lancé un sondage intitulé « Comment vous déplacez-vous ? Votre avis nous intéresse » auprès de la population et des communes du territoire au printemps 2019.

→ Les éléments issus de cette enquête sont venus alimenter les discussions avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, qui détient la compétence Transports collectifs non urbains, réguliers ou à la demande. Cela a permis, d'une part de mettre en relief les difficultés que les habitants rencontrent tant pour se déplacer à l'intérieur du territoire, que pour avoir accès aux infrastructures de transports extérieurs, et d'autre part d'envisager des pistes d'amélioration.

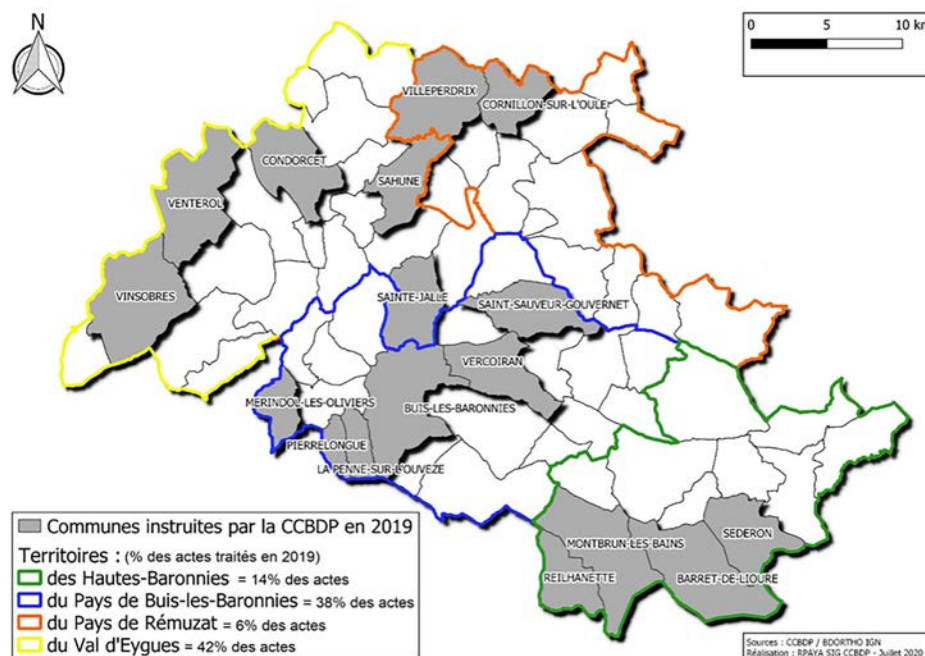
→ Dans la continuité de ce premier travail, la CCBDP a le projet de réaliser un Diagnostic des Mobilités qui donnera lieu à un Schéma des Mobilités, ainsi qu'à un Schéma Vélo. Ce projet, soutenu financièrement par l'ADEME et l'Europe (programme LEADER-FEADER), démarra en 2020 et sera réalisé en concertation avec les communes et les acteurs du territoire.

Service mutualisé d'instruction des Autorisations du Droit des Sols

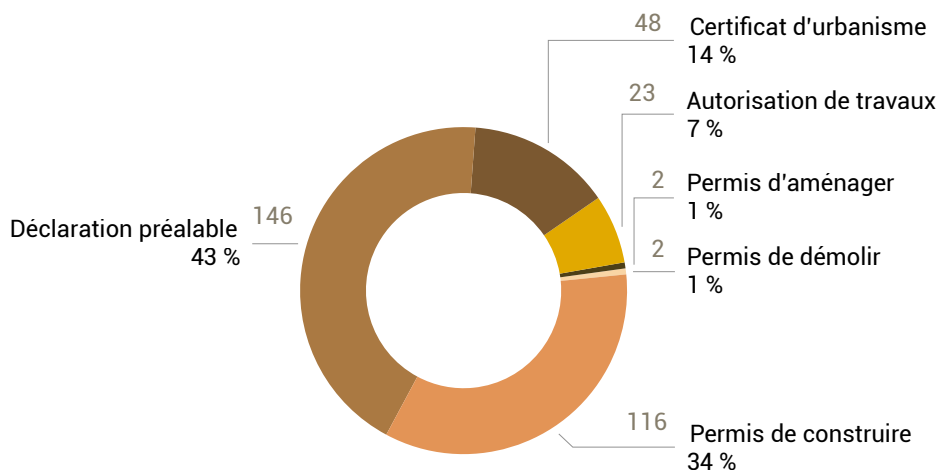
Au service des communes qui le souhaitent sous condition qu'elles disposent d'un document d'urbanisme en vigueur ((L422-8 du CGCT), la CCBDP propose un service mutualisé payant d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS), constitué de 2 agents.

En 2019, 15 communes ont souhaité s'engager dans cette démarche qui évite aux communes de créer leur propre service tout en permettant aux Maires de garder leur compétence et la relation avec les administrés. Le maire reste l'autorité compétente dans le domaine de l'urbanisme pour délivrer des actes (L422-1 du CGCT). **Deux communes ont rejoint le service en décembre 2019, Pierrelongue et Vercoiran.**

→ En 2019, 337 dossiers ont été transmis à la CCBDP pour instruction ce qui est similaire à 2018 (330)



→ Typologie des dossiers instruits



Commissions A et B

Accompagnement aux réflexions en matière de planification territoriale et d'urbanisme

Le 14 novembre 2019, la CCBDP a organisé une journée d'information et d'échanges, animée par Territoire Conseils, l'ADIL et le CAUE sur le thème « Projet de territoire et outils de planification et d'urbanisme : liens et apports de chacun ».

Les maires des 67 communes, ainsi que les membres du Bureau communautaire et ceux des commissions A et B étaient conviés à cette journée riche en échanges et enseignements.

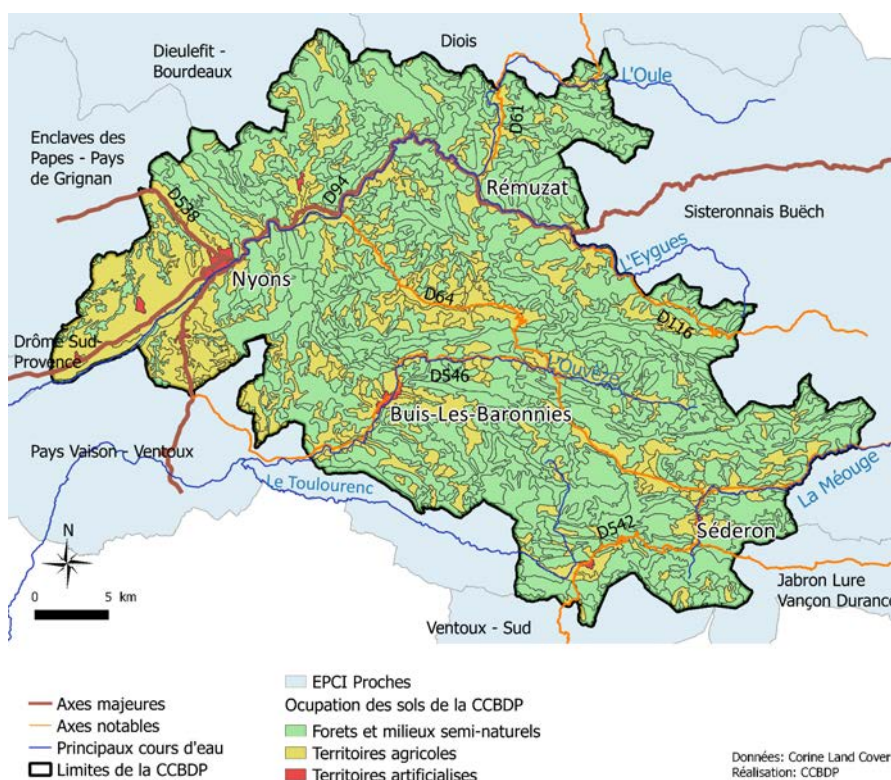
Le programme de cette journée était le suivant :

- **Projet de territoire et outils de planification et d'urbanisme** : liens et apports de chacun [Intervention : Territoires Conseils : Anne Gentil, expert associé]
- **Aménager le territoire** : emboîtement des échelles, contrats de partenariat et documents d'urbanisme. Quelle place pour la CCBDP ?
- **Que peut apporter le futur SCOT et comment y contribuer ?**
- **Le projet du territoire commun et les outils pour le concrétiser** (le Programme Local de l'Habitat : intérêt et limite du document ; le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : intérêt et limite du document).
- **Témoignage et retour d'expérience des élus de la CC Pays de Beaume Drobie (Ardèche)** [Animation : CAUE & ADIL].



Réflexions et échanges :

- Quelles sont les grands sujets à traiter ces 10 prochaines années par la CCBDP pour favoriser le développement local ?
- Echanges sur le relevé des grands sujets à traiter.
- Comment poursuivre la réflexion ?



Commission B



Compétence Politique du Logement et du Cadre de Vie

La CCBDP poursuit les actions initiées par les 4 Communautés de communes avant la fusion. Sont définis comme étant d'intérêt communautaire : l'amélioration de l'habitat, la consultance architecturale, l'étude de gisements fonciers à vocation d'habitat et des « études et diagnostics généraux ou thématiques en lien avec la politique du logement et du cadre de vie ».

Un diagnostic territorial étant le préalable indispensable à la définition de la politique communautaire du logement et du cadre de vie, des **conventions ont été signées avec le CAUE et l'Adil de la Drôme** afin qu'ils accompagnent la CCBDP dans sa réflexion.

→ Un diagnostic partagé avec les partenaires locaux.

• Volet « Logement et habitat, Cadre de vie » de la Convention Territoriale Globale signée avec la Caf.

• **2 ateliers ont eu lieu sur cette thématique (novembre 2018 et février 2019)** : les participants, représentants diverses structures et organismes (CD26, CMS, Maison Constantin, Association Intervalle, Carrefour des habitants, SoliHa, Ceder, DDT26, Anah, communes,...) ont échangé autour des enjeux qui avaient été identifiés par la Caf et la CCBDP en Comité de Pilotage et défini des axes stratégiques partagés pour l'ensemble du territoire.

Enjeux et axes stratégiques en matière de logement et cadre de vie

ENJEU 1

Déployer et structurer la politique logement du territoire en lien avec les différents acteurs du territoire.

Axe stratégique 1

→ Assurer une information des publics sur l'accès au logement et sur l'accès aux droits liés au logement.

Axe stratégique 2 :

→ Relayer et soutenir l'intervention des opérateurs institutionnels en matière de lutte contre l'habitat indécent et insalubre.

Axe stratégique 3 :

→ Favoriser les solutions de logement et d'hébergement prenant en compte la temporalité des besoins et la précarité du public.

ENJEU 2

Formaliser la mise en réseau des acteurs de l'habitat intervenant sur le territoire.

Axe stratégique

→ Créer, animer et faire vivre le réseau d'acteurs sur le territoire

La mise en réseau des acteurs a été amorcée via ce diagnostic et un travail de coordination des différentes actions reste à mettre en place dans le cadre de la CTG avec l'accompagnement de la Caf.

Programme d'Intérêt Général- PIG / Habitat

La CCBDP mène un Programme d'Intérêt Général (PIG) d'amélioration de l'habitat et en a confié l'animation à SoliHa pour la période 2018-2020.

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les propriétaires bailleurs ou occupants dans leurs projets d'amélioration de l'habitat (travaux d'adaptation du logement pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, travaux visant à faire des économies d'énergies), afin de bénéficier d'aides financières (Anah, Département 26, Caf, caisses de retraites,...).

Bilan PIG 2019 en quelques chiffres

→ 43 567,20 € TTC : coût de l'animation du programme en 2019

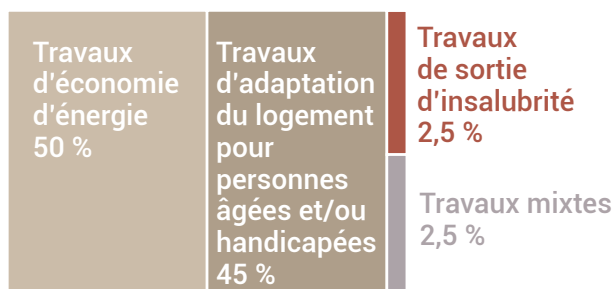
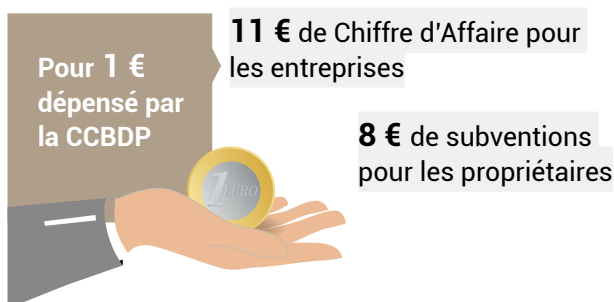
→ 61 logements visités

→ 40 logements subventionnés (29 sur le territoire du Val d'Eygues, 0 sur le Pays de Rémuzat, 5 sur les Hautes-Baronnies, 6 sur le Pays de Buis-les-Baronnies)

→ Un montant de travaux de 488 163 € pour 349 732 € d'aides versées aux propriétaires

→ En 2019, 100 % de ces logements sont des logements de « propriétaires occupants »

→ Type de travaux réalisés



→ 3 communes ont également bénéficié de l'accompagnement de SoliHa pour des travaux de rénovation de logements communaux (2 sur le territoire du Pays de Buis et 1 sur celui des Hautes Baronnies).

→ Ce programme permet également de participer à la lutte contre l'habitat indigne et indécents.

Une majorité des cas a pu être repérée grâce à l'animation du PIG, ainsi qu'aux travailleurs sociaux dans les communes. La CCBDP, par un fonds d'avance

de 5 000 €, aide les propriétaires à sortir de cette précarité, qu'ils occupent eux-mêmes le logement ou qu'ils le louent. En 2019, sur 21 logements repérés comme indignes ou indécents : 4 ont bénéficié de travaux, 1 a un dossier de financement en cours de montage et la situation de non-conformité au Règlement Sanitaire Départemental pour 5 logements locatifs a été régularisée grâce aux signalements faits auprès des Mairies. Les logements restants sont en cours d'accompagnement par SoliHa.

Nos partenaires :

ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)

www.anah.fr

SOLIHA

drome.auvergnernhonealpes.soliha.fr

Département de la Drôme

www.ladrome.fr/mon-quotidien/logement/en-cas-de-difficultes/



Architecte conseiller

La mission, financée par la Communauté de communes, consiste à apporter GRATUITEMENT un primo-conseil en architecture extérieure à destination des administrés, élus communaux et des entreprises du territoire.

Cette démarche ne remplace pas le rôle des architectes indépendants qui sont en mesure de fournir une expertise plus approfondie. Ce type de prestation est cadré à l'échelle du Département par le CAUE, selon un cahier des charges précis. (CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme).

→ Les conseils donnés visent particulièrement :

- L'implantation du projet (ancrage, intégration paysagère etc.),
- Les aménagements extérieurs,
- Les proportions et l'implantation des ouvertures, la nature des enduits et de la toiture,
- Le traitement architectural traditionnel ou contemporain,
- Aider les entrepreneurs dans l'intégration des locaux professionnels sur la zone d'activité du grand tilleul (Nyons) : cohérence avec la charte d'aménagement de la ZAE.

Partenaire : CAUE de la Drôme
www.caue.dromenet.org

→ La CCBDP centralise les demandes de rendez-vous et coordonne la planification des permanences.

Les rendez-vous ont lieu soit sur site soit en des lieux définis par la CCBDP sur les 4 parties du territoire. Les demandes de rendez-vous sont priorisées et l'architecte peut être amené à se déplacer de façon sectorielle en fonction du nombre de rendez-vous ou de l'urgence. Une moyenne de 2 à 3 rendez-vous par vacance.

2019

9 vacances réalisées

28 conseils donnés

dont 27 pour des particuliers
et 1 commune

→ Répartition des fiches conseil par territoires

Val d'Eygues	Pays de Buis	Hautes Baronnies
64 %	25 %	11 %

Infos Conseils « Energie Rénovation »

Depuis mi-juin 2019, la CCBDP a mis en place un partenariat avec l'Espace INFO->ÉNERGIE porté par le CEDER.

Des permanences d'accueil du public ont lieu dans les locaux de la Communauté de Communes à Nyons (le 1er et 3ème jeudi du mois, de 9h à 12h) et à Buis-les-Baronnies (le 2ème et 4ème mercredi du mois, de 9h à 12h). Les conseillers de l'Espace INFO->ÉNERGIE sont des spécialistes indépendants qui informent gratuitement sur les gestes économes, la maîtrise de la consommation d'énergie, les travaux d'isolation, le choix du système de chauffage, les énergies renouvelables, les aides financières...

→ En 2019, 10 permanences ont eu lieu à Buis-les-Baronnies et 12 à Nyons. Sur les 36 ménages conseillés, 12 ont été redirigés vers SoliHa du fait de leur éligibilité aux aides de l'Anah.



Accompagnement des communes

La CCBDP, de par sa compétence « Politique du logement et du cadre de vie » est parfois sollicitée pour apporter un soutien aux communes sur la thématique du logement.

- **Accompagnement des communes de Nyons et de Montbrun-les-Bains sur la thématique du logement des travailleurs saisonniers.**
- **Vers un guichet unique pour la rénovation de l'habitat**

Réalisation d'un diagnostic préalable à la signature d'une convention avec l'Etat visant à conserver leur reconnaissance de commune touristique / Station de Tourisme, tout en connaissant les besoins et les pistes d'amélioration liés au logement des travailleurs saisonniers

- **Convention d'Aides à la Pierre avec le Département de la Drôme pour le financement de Logements Locatifs Sociaux**

Dans le cadre de ce dispositif la CCBDP soutient la création de logements locatifs sociaux réalisés par Drôme Aménagement Habitat et permet aux communes concernées de bénéficier d'aides financières majorées allouées par le Département. En 2019, une convention avec la commune de Montbrun-les-Bains a été signée pour un projet de création de 6 logements sociaux, dont 4 en PLUS. La CCBDP apportera un soutien financier de 300 € par logements PLUS réalisés. En 2018, c'est un projet de création de 21 logements à Buis-les-Baronnies, dont 13 PLUS qui avait été soutenu.

La CCBDP, qui travaille depuis 2 ans à la mise en place d'une Plateforme de la Rénovation Energétique aux côtés des 7 autres EPCI du SCoT a été sollicitée par le Préfet de Région et le Préfet de la Drôme pour envisager, sur ce territoire commun, la construction d'un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat [SPPEH]. Ce SPPEH, piloté et accompagné par la Région aurait pour mission d'accompagner et de conseiller tous les ménages ayant des projets de rénovation thermique de leur logement. Ce service pourrait également être étendu aux propriétaires de bâti du petit tertiaire privé. Le SPPEH permettrait de réceptionner, en un guichet unique, toutes les demandes de conseil et d'accompagnement et ensuite de rediriger les ménages vers les dispositifs adéquats en fonction de la spécificité de leur demande. Les artisans du bâtiment et les établissements bancaires seraient également associés à la démarche. En 2019, la CCBDP a participé aux réunions techniques et politiques pour la définition des missions du SPPEH sur le territoire départemental, avec l'accompagnement du CEDER et de l'ADIL26.

Classement des archives contemporaines

Afin d'aider les communes à répondre à leur obligation de classement, de conservation et de consultation des archives, la CCBDP propose un service aux communes. Deux archivistes interviennent ponctuellement dans 40 communes et pour les besoins propres de la Communauté de communes.

- L'aménagement d'un local pour accueillir les archives des anciennes Communautés de communes est en → préparation pour une mise en œuvre effective courant 2020.

69,83 mètres linéaires d'archives triées

2019

52,78 mètres linéaires d'archives portées à l'élimination



DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Commission C :

Activités de pleine nature - Environnement -
Transport - Mobilité

Commission F :

Réseau fibre - SIG - Télécommunication -
Mutualisation



Didier GILLET

**Vice-Président délégué à
Activités de Pleine Nature
Environnement – Transport
Mobilité**

Commission C
Ex-1^{er} Vice-Président des Hautes
Baronnies
Maire de Montbrun-les-Bains



Didier GIREN

**Vice-Président délégué à
Réseau Fibre -
Télécommunication – Volet
numérique de l'administration
générale – Mutualisation – SIG**

Commission F
Maire de Roussieux

Développement territorial

Depuis 2 ans, la CCBDP a été saisie successivement par la caisse d'allocations familiales (CAF), le Ministère de l'Education Nationale et l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin de travailler ensemble sur des diagnostics et des plans d'actions portant sur des sujets potentiellement ou totalement hors champ de compétence de la CCBDP.

Ces dossiers sont une Convention Territoriale Globale avec la CAF (signée), une Convention Ruralité avec l'Education Nationale (signée) et un Contrat Local de Santé (non engagé à ce jour) avec l'ARS (Agence Régionale de Santé). L'Etat et la CAF souhaitent en effet contractualiser avec un représentant unique pour l'ensemble des collectivités locales et à l'échelle de la Communauté de communes. Celle-ci s'engage donc avec l'accord des Maires, respectant les répartitions de compétences des uns et des autres.

Ces différents dossiers ont fait et font l'objet de temps de concertation entre la CCBDP et les Maires.

Convention Territoriale Globale

Sur la base du travail mené en 2018 avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et les acteurs locaux sous le pilotage d'Eric RICHARD Vice-Président en charge du dossier, la CCBDP a finalisé la co-construction de la démarche tout au long de l'année 2019. Deux séries d'ateliers thématiques ainsi qu'un Comité de Pilotage (CAF-CCBDP) ont permis **l'élaboration d'une feuille de route pour 4 ans et la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) le 14 février 2020.**

Dans ce cadre, l'ensemble des partenaires vont désormais travailler à l'échelle de leurs moyens, à développer des actions coordonnées et structurées avec le soutien de la CAF dans les domaines suivants :

- Accès aux droits – Médiation numérique – Inclusion numérique ;
- Logement et habitat, cadre de vie ;
- Petite enfance / Enfance et Animation de la vie sociale – Intergénérationnel
- Enfance - Jeunesse et Parentalité

Contrat Local de Santé

Sur une initiative de la sous-préfecture de Nyons, la CCBDP a été sollicitée par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS AURA) pour travailler sur la création d'un Contrat Local de Santé. Cet outil a vocation à renforcer les partenariats sur un même territoire dans l'objectif de mieux prendre en charge les parcours de santé des habitants (Code de la santé publique).

Afin d'avoir des éléments permettant d'évaluer l'intérêt de cette démarche, **l'ARS a mandaté l'Observatoire Régional de la Santé pour établir durant l'année 2019 un diagnostic qualitatif et un diagnostic quantitatif avec les acteurs locaux du secteur médico-social.**

Cette action forte de sens pour notre territoire rural, pilotée par Eric RICHARD Vice Président délégué à l'Animation territoriale a permis de collecter un ensemble de données pour permettre aux élus de se positionner courant 2020 sur la mise en œuvre de cette démarche.

→ Ce travail 2019 a été présenté localement lors des vœux de la CCBDP le 28 janvier 2020 à Buis les Baronnies.



Convention Ruralité avec l'Education Nationale

Le 9 juillet 2018, la CCBDP avait signé, avec l'accord des Maires, et sur les conseils de Madame la Sous-Préfète, la convention Ruralité avec l'Education Nationale.

Celle-ci garantit les moyens mis à disposition par l'Education Nationale à l'échelle d'un périmètre. En plus des professeurs des écoles, 3 chargés de mission sont en poste sur les Baronnies en Drôme Provençale. Toutefois, il est important de préciser que cet outil ne protège pas une commune contre la fermeture d'une classe. Elle garantit seulement que le poste sera alors redéployé en renfort ailleurs sur notre territoire.

A la demande des Maires, le suivi de la mise en œuvre de cette convention en 2019 s'est traduit par l'organisation de diverses réunions avec le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), sous le pilotage pour la CCBDP d'Éric RICHARD, Vice-Président délégué à l'Animation territoriale :

- Les élus locaux ont été représentés par la CCBDP en Préfecture **le 05 mars 2019 pour aborder les fermetures annoncées de classes dans les écoles primaires de Meyne à Nyons et à Venterol.**

- **Le 19 juin 2019** à Nyons, Eric RICHARD a organisé en présence des Maires et des Présidents de SIVOS un **échange avec le DASEN pour évoquer les problématiques locales.**

- **Le 08 novembre 2019**, au siège de la CCBDP, le DASEN et l'Inspection de l'Education Nationale (IEN) de Nyons ont proposé aux Maires et Présidents de SIVOS concernés, de participer à une **réunion visant à faire un point sur cette convention.** Celle-ci s'est tenue en présence des enseignants.

Comités Territoriaux

Afin de garantir un lien de proximité avec les élus communaux, la CCBDP anime des comités territoriaux dans les quatre territoires.

→ **En 2019, 6 comités territoriaux ont été organisés.**

Ces réunions d'échanges sont pilotées par les Vice-Présidents territoriaux :

- Thierry DAYRE, Président de la CCBDP et représentant du territoire du Val d'Eygues
- Michel GREGOIRE, 1er Vice-Président représentant du territoire du Pays de Buis-les-Baronnies
- Jean MOULLET, 2eme Vice-Président représentant du territoire des Hautes-Baronnies
- Claude BAS, 3eme Vice-Président représentant du territoire du Pays de Rémuzat

Cette échelle de dialogue reste très rare dans l'organisation des communautés de communes françaises. Pour notre territoire rural étendu de moyenne montagne, cette démarche a montré toute sa pertinence et satisfait les élus locaux.

Dans ces comités, les élus peuvent avoir connaissance des déclinaisons concrètes des compétences à l'échelle de leur territoire au fur et à mesure de l'année. Ils peuvent également faire remonter leurs réflexions dans un cadre constructif.

Commission C

Activités de Pleine Nature

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) gère 1 900 km de sentiers de randonnées pédestre et VTT à travers tout le territoire. La randonnée est l'une des activités touristiques la plus pratiquée puisqu'elle est accessible, nécessite peu d'équipements et permet de s'approcher au plus près des espaces naturels qui font la beauté des Baronnies.

C'est donc dans le cadre de sa compétence d'« Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » que l'aménagement de pleine nature a été retenu par la CCBDP. Cela implique la création, le balisage, l'entretien, l'aménagement, la promotion et le conventionnement des itinéraires de randonnée (Pédestre / Équestre / VTT), en partenariat avec les communes, les propriétaires, les associations locales, le Département de la Drôme et les fédérations concernées, que nous remercions tous pour leur implication et leur accompagnement.



Judi 12 décembre 2019 : journée de bilan organisée par la CCBDP et à laquelle sont conviées toutes les associations ainsi que le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Drôme à Saint-Auban-sur-l'Ouvèze en présence de Didier Gillet, Vice-Président aux APN. Cette journée a réuni près de 40 bénévoles, avec une partie en salle le matin et une sortie sur le terrain l'après-midi sur le Serre de Rioms.

Activité pédestre

→ 12 associations (+ la CCBDP en régie directe) entretiennent et balisent désormais les sentiers de randonnée pédestre. **Les 3 associations qui ont rejoint en 2019** les structures partenaires en conventionnant avec la CCBDP sont le **Comité des fêtes du Poët-Sigillat**, le **Comité d'Animation Incontournable de Rémuzat** et **Les Aînés de Trente Pas**.

→ Sur 1 200 km d'itinéraires pédestres, soit près de 122 circuits, 816 km ont été entretenus en 2019.

→ La CCBDP a organisé une formation « techniques de balisage » le 19 mars 2019 à Rémuzat dispensée par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre. 16 participants de 5 associations différentes ont répondu présent.

→ Travaux sur les sentiers pédestres

- Quatre opérations de bucheronnage ont eu lieu, une sur le sentier du Serre de Créma à Chaudebonne et trois autres sur les communes de Nyons et Vinsobres.
- Une opération de plus grande ampleur a été menée avec Randouvèze sur la Montagne de Grêle pour reprendre l'assise du sentier sur près de 1,5 km qui était en dévers et gênait la progression sur le sentier.

→ Poteaux directionnels, sensibilisation et promotion touristique

En 2019, le Département et la CCBDP ont terminé d'équiper le territoire de Rémuzat en poteaux directionnels à lames jaunes sur les communes de Montferrand-la-Fare, Rémuzat et Saint-May. Les itinéraires sont désormais tous équipés permettant aux randonneurs de s'orienter plus facilement en plus du balisage classique.



• **Le Département investit environ 25 000 € par an sur le territoire.** La CCBDP s'occupe de définir l'implantation, de faire l'analyse foncière, et de définir les informations à mettre sur lames. La CCBDP s'occupe également du renouvellement des lames abimées comme sur les communes de Châteauneuf-de-Bordette et Saint-Férréol-Trente-Pas en 2019. Ce type d'équipements souligne la volonté des élus de mettre à disposition des administrés des itinéraires avec des aménagements de qualité.

• **Côté sensibilisation, un après-midi de balisage a été organisé par la CCBDP avec le Centre de loisirs des Guards à Nyons.** Le but : sensibiliser les enfants au balisage et à la pratique de la randonnée pédestre avec un premier temps d'échanges suivi d'un temps pratique sur les sentiers sous la Garde Grosse.



• **La fin d'année 2019 a permis de commencer le travail de création du topoguide de randonnée pédestre qui sortira en 2020 sur le secteur de Rémuzat.** Les premières phases ont consisté à relever les traces GPS sur le terrain et de préparer les « Pas à Pas » nécessaires à la description de chaque boucle de randonnée pédestre.

**RÉSEAU
PÉDESTRE
816 km
entretenus
en 2019**

Bilan d'entretien et de balisage	Km entretenus
TERRITOIRE DES HAUTES BARONNIES	
Association Pays de Séderon	95 km
Association Pays de Montbrun	4,3 km
Association Randouvèze	46,1 km
Association Les Amis de Barret de Lioure	18 km
TERRITOIRE DU PAYS DE BUIS-LES-BARONNIES	
Association Randouvèze	333,5 km
Les Sabots d'Ollon	17,1 km
TERRITOIRE DU VAL D'EYGUES	
CCBDP	48,1 km
Les Aînés de Trente Pas	5,5 km
Lei Caminaire	17 km
Les Collines Argentées	155,1 km
Comité des fêtes du Poët Sigillat	16,2 km
TERRITOIRE DU PAYS DE RÉMUZAT	
CCBDP	23 km
Les Amis de Montréal les Sources	11,5 km
Comité d'Animation Incontournable de Rémuzat	26 km

Activité VTT

→ 2 associations (+ la CCBDP en régie directe) entretiennent et balisent les 700km de circuits VTT essentiellement concentrés sur le territoire du Val d'Eygues, du Pays de Buis et du Pays de Rémuzat. **Ce sont ainsi près de 40 itinéraires qui sont entretenus et balisés.**

→ Labellisation du territoire


En 2019, dans le cadre d'une harmonisation, la CCBDP a labellisé la totalité de son territoire en base FFCT, Fédération Française de Cyclotourisme.

La base, intitulée « Baronnies en Drôme Provençale » permet de garantir aux utilisateurs « une qualité de la pratique au travers d'itinéraires balisés de difficultés et longueurs variables, de l'affichage d'une carte des parcours, d'un point d'accueil, d'un hébergement à proximité sensibilisé à l'accueil des VTTistes, de points d'intérêt touristique et d'un point service pour la réparation des vélos ».

Le label FFC, Fédération Française de Cyclisme n'a pas été reconduit et aucun club local n'y est affilié. Les associations en charge de l'entretien et du balisage sur le secteur nyonsais (ancienne base FFC) ont ainsi rebalisé la totalité des boucles avec des balises FFCT.

→ Tour VTT des Baronnies Provençales

Le tour VTT des Baronnies Provençales a vu le jour en 2019, et a ainsi été totalement balisé par le CoDep26, le Comité Départemental de Cyclotourisme (FFCT) de la Drôme.

 **Le balisage rouge** permet de suivre l'itinéraire en boucle et en itinérance sur près de 225km pour 7 800m de dénivelé positif. Un parcours qui permet de partir à la découverte des Baronnies en passant par Buis-les-Baronnies, Nyons, Rémuzat, Séderon ou encore Montbrun-les-Bains.



Bilan d'entretien et de balisage	Km entretenus
TERRITOIRE DES HAUTES BARONNIES	
Union Cycliste des Baronnies (UCB)	119 km
TERRITOIRE DU PAYS DE BUIS-LES-BARONNIES	
Union Cycliste des Baronnies (UCB)	118 km
TERRITOIRE DU VAL D'EYGUES	
Association VTT Loisir	249,2 km
CCBDP	21 km
TERRITOIRE DU PAYS DE RÉMUZAT	
CCBDP	107 km

Activité équestre

La CCBDP a également en compétence la gestion des itinéraires « Équestre » au travers de sa compétence « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ».

En partenariat avec le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales, la CCBDP a pris les services d'un étudiant stagiaire pour évaluer d'une part l'état des itinéraires actuels et d'autre part étudier des propositions d'itinéraires en réseau autour du projet de « Tour des Baronnies » à Cheval initié par le PNR.

Suite au travail de terrain, avec l'investigation de près de 600 km de sentiers, **4 boucles équestres ont été prédéfinies avant d'être présentées et commentées par les différents acteurs du territoire liés au milieu équestre (hébergeurs, etc.) et la Drôme à Cheval (DaC).**

L'objectif en 2020 est de finaliser la liste des itinéraires équestres structurant, en assurant le conventionnement foncier, en accord avec les acteurs locaux.

Évènementiel

→ Opération ColS Réservés

Pour la première fois dans la Drôme, le Département a mis en place l'opération « ColS Réservés ». Calqué sur le modèle alpin, cet évènementiel permet de fermer la circulation automobile sur certains cols routiers pour les réserver le temps d'une matinée aux cyclistes. La CCBDP a été associée à l'évènement en offrant le ravitaillement au sommet des cols et en faisant la promotion de ce nouvel évènement sur un territoire où le vélo est un sport largement pratiqué. Le col du Soubeyrand en juillet (entre Rémuzat et le Poët-Sigillat et Bellecombe-Tarendol) et le col

de Perty en octobre (entre Montauban-sur-Ouvèze et Laborel) ont ainsi été fermés à la circulation et ont réuni plus de 30 cyclistes venus gravir dans le calme et la tranquillité ces cols connus des Baronnies.



→ Trail Nyons et Baronnies

En octobre 2019 a eu lieu la première édition du Trail Nyons et Baronnies à Nyons. La CCBDP a offert à cette occasion une petite partie du ravitaillement en produits locaux, afin de soutenir ce nouvel évènement qui a réuni près de 600 coureurs et de mettre en valeur le terroir du territoire.

Voie douce

→ Au fil de l'Eygues

- Pour améliorer la praticabilité de l'itinéraire, un escalier a été aménagé dans le ruisseau de la Moye à Vinsobres.



Le secteur avait fait l'objet de plusieurs alertes et la pente escarpée à cet endroit rendait difficile le franchissement pour les cyclistes ou même les piétons. Par ailleurs, début février une crue importante de l'Eygues a emporté une partie des parcelles en rive droite de l'Eygues, emportant par la même occasion plusieurs sections de l'itinéraire.

Temporairement fermée, l'itinéraire a été ré ouvert en mai 2019, en passant plus à l'intérieur des terres, avec l'accord des propriétaires. Merci à eux pour leur aimable autorisation.

- La plateforme de réinsertion professionnelle basée à Nyons, ANCRE, est intervenue en mai sur l'itinéraire pour du débroussaillage et de l'éclaircissement entre Vinsobres et Saint-Maurice-sur-Eygues sur près de 3km.

- L'année 2019 aura été difficile pour cet itinéraire puisque mi-novembre, une nouvelle crue majeure de l'Eygues a de nouveau emporté les berges, entraînant la fermeture de l'itinéraire jusqu'à nouvel ordre entre Nyons et Vinsobres.

Enfin, pour évaluer la fréquentation de l'itinéraire, un éco-compteur a été posé en partenariat avec le PNR BP sur la commune d'Aubres. Les données issues de ces comptages permettront de gérer durablement le site et de prévenir des éventuels conflits d'usages. En 2019, 20 500 passages ont été recensés en 9 mois de comptage, soit environ 70 passages par jour (toute modalité confondue piétons, cyclistes et voitures). Près de 11 000 passages (54% du total) ont eu lieu sur la période mai-juin-juillet-août (soit sur 44% de l'année comptée). Les vélos sont les plus présents, représentant 45% des passages, les piétons représentent 33% du total et les voitures 21%. Que ce soit en direction des Pilles ou en direction d'Aubres, le sens de passage est équilibré. Les pics de passages sont plus marqués les week-ends, notamment pour les piétons.

Le passage des véhicules à moteur est stable et régulier tout au long de la semaine.

Enfin, on observe des pics de fréquentation autour de 9h et 15h pour les piétons et vélos, un seul pic en fin d'après-midi pour les voitures.

→ Projet de création de voie douce

- En 2019, la communauté de communes a déposé des dossiers de demande de subvention suite à l'analyse par le bureau d'étude INDIGGO du potentiel de création de nouvelles voies douces sur l'exemple d' « au fil de l'Eygues », labélisable Vélo Route Voie Verte (VRVV).
- Une 1^{ère} voie reliant Buis-les-Baronnies à Mollans-sur-Ouvèze dans la continuité d'un vaste

projet vaclusien (Mollans-Vaison-Sablet) rentrerait dans le cahier des charges VRVV et pourrait être cofinancé à hauteur de 80% par la Région, l'Etat, et le Département. Si les partenaires confirment en 2020 leur engagement financier, les élus pourront travailler sur la mise en œuvre opérationnelle.



Commission F

Déploiement de la fibre optique



La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale a suivi et financé en 2019 le projet de déploiement de la fibre optique, porté par le Syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN).

Ce projet ayant un pris un certain retard, les élus ont souhaité faire venir la Présidente Nathalie ELMER lors du Conseil du 30 avril à Buis-les-Baronnies afin de faire un point sur les problématiques rencontrées et sur l'attente forte des administrés et des entreprises des Baronnies. Lors de cet échange, elle s'est engagée devant l'assemblée à ce que l'ensemble des problématiques rencontrées par le groupement d'entreprise mandaté soit résorbé avant 2020 et qu'un nouveau calendrier de programmation soit présenter aux élus.

L'année 2019 a porté sur le volet « étude » des futures implantations du réseau sur Nyons Est et sur Aubres ainsi que sur la phase de conventionnement avec les propriétaires. Pour mémoire, **le projet prévoit d'ici 2023, le déploiement de 9 985 lignes sur le territoire du Val d'Eygues, 1 029 sur le Pays de Rémuzat, 1 770 sur les Hautes Baronnies et 3 516 lignes sur le territoire du Pays de Buis-les-Baronnies. La participation de la CCBDP se porte à 4 890 000 €, ce qui représente un geste fort pour le développement des activités en milieu rural.**

Mutualisation

→ En 2019, la CCBDP a accompagné les communes dans la recherche de solutions mutualisées.

- **Des formations locales pour les agents techniques du secteur du Pays de Buis ont été organisées et mutualisées pour baisser les coûts** (CACES R372 CAT 1 "tracteur agricole jusqu'à 50 cv et mini-pelle", CACES R372 CAT 4 "tractopelle"; CACES R372 CAT 8 "tracteur agricole sup 50 cv", CACES "nacelle" R386 1B/3B). Suite à cette 1^{ère} expérience, le principe de formation mutualisée pourra être étendu durant le prochain mandat au reste du territoire.
- **La CCBDP a également accompagné les maires face à leur nouvelle responsabilité** (L. 2213-32 du CGCT) **dans l'organisation de la DEfense Contre l'Incendie (DECI)**. Par ce « pouvoir de police spécial », le maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre

sur sa commune. Dans ce cadre, la Communauté de commune a organisé des réunions d'information à destination des maires en partenariat avec l'Etat, le SDIS, et le Département de la Drôme. La CCBDP a également recueilli les besoins des communes en vu de monter un groupement de commande mutualisé pour sélectionner au meilleur coût un cabinet d'étude. Celui-ci sera en charge d'accompagner les communes dans l'évaluation des risques, la rédaction de leur arrêté et si besoin la création d'un schéma de planification des investissements nécessaire.

- **La CCBDP a également recueilli les besoins des communes en vue de monter un groupement de commande mutualisé pour la rédaction des actes administratifs liés aux transactions foncières.** Cette démarche a pour objectif d'aider les communes à régulariser les démarches de vente, d'achat, d'échange de parcelles.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Commission D :

Economie – Agriculture – Artisanat –
Commerce – ZAE

Commission E :

Tourisme – Sport – Culture – Associations



J-J. MONPEYSSEN

**Vice-Président délégué à
Economie – Agriculture –
Artisanat – Commerce – ZAE**

Commission D

Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Conseiller municipal à Nyons



Sébastien BERNARD

**Vice-Président délégué à
Tourisme – Sport – Culture –
Associations**

Commission E

Ex-1^{er} Vice-Président du Pays de Buis
Maire de Buis-les-Baronnies

Commission D

Créer, aménager, gérer et commercialiser les ZAE

Depuis le 1er janvier 2018 et conformément aux orientations de la loi NOTRe, la Communauté de communes a en charge la gestion et la commercialisation de la Zone d'Activités Economiques du Plan d'Oriol à Séderon et du Grand Tilleul à Nyons.

Point sur la commercialisation (à fin 2019)

→ Zone d'activités du Plan d'Oriol à Séderon

- Nombre de lots : 7
- Nombre de lots vendus ou sous compromis : 3
- Surface restant à commercialiser : 1,06 hectare



ZAE du Plan d'Oriol à Séderon.

En complément, la CCBDP a étudié la faisabilité de construire un bâtiment relais sur la ZA du plan d'Oriol à Séderon. Ce bâtiment d'une surface de 500 m² permettrait de proposer 4 locaux à la location pour faciliter l'installation d'entreprise sur ce secteur géographique.

→ Zone d'activités du Grand Tilleul à Nyons

- Nombre de lots : 34
- Nombre de lots vendus ou sous compromis : 14
- Surface restant à commercialiser : 3,6 hectares



Vue aérienne de la ZAE du Grand Tilleul à Nyons.

Le Conseil communautaire a également validé la mise en place de la Fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ) sur ces deux zones d'activités. Cette FPZ permet de financer les frais liés à l'entretien de ces deux ZAE.

Des aides pour la création, reprise et croissance d'entreprise avec Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale



L'association, à laquelle adhère la Communauté de communes, propose aux porteurs de projets un accompagnement, un financement et une mise en réseau pour la création, reprise ou développement de tous types d'activités : artisanat, commerce, activités agricoles ou libérales.

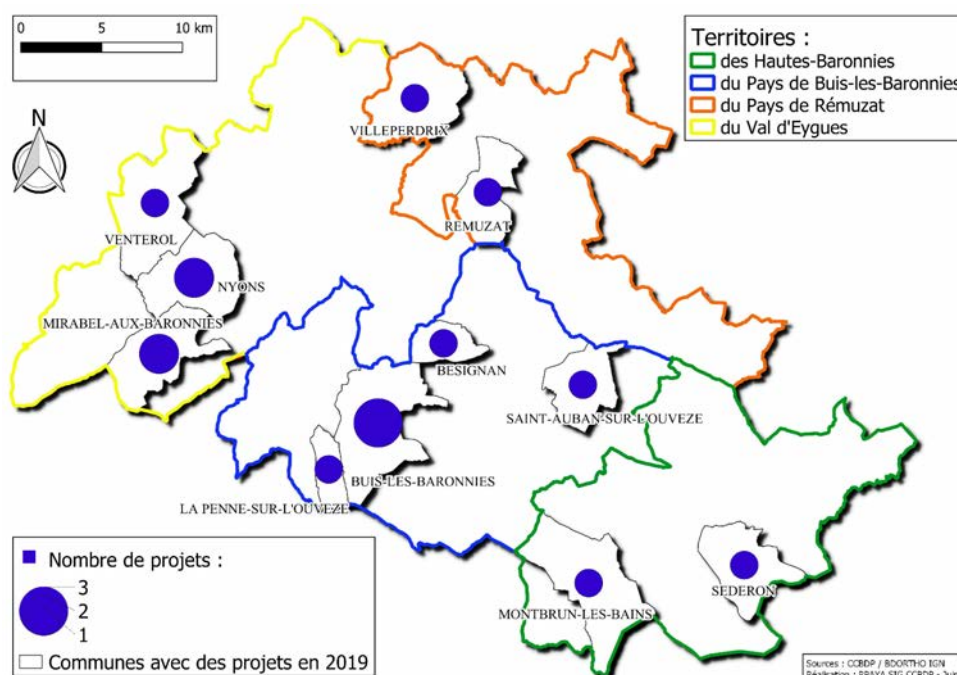
→ 15 projets ont été validés sur le territoire des Baronnies et 28 emplois ont été créés ou maintenus. Ces 15 créateurs ou repreneurs ont obtenu **145 000 € de prêt d'honneur et 938 000 € de prêts bancaires**. Le bénéfice de cet accompagnement se mesure par un « effet de levier » : **chaque euro prêté par l'association permet de mobiliser 6,5 € sous forme de prêt bancaire. 41 emplois ont été créés ou maintenus via ce dispositif.**

Pour rappel, la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale accueille l'association dans ses locaux à Nyons, celle-ci assure également une permanence à Buis-les-Baronnies. Le lien entre Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale et le service économique de la CCBDP est ainsi renforcé grâce à une mutualisation des informations et des contacts et une proximité qui favorise les porteurs de projets dans leurs démarches.

→ Les 15 projets soutenus en 2019

NOM COMMERCIAL	PORTEUR DE PROJET	SECTEUR D'ACTIVITÉ	COMMUNE DU SIÈGE SOCIAL	TYPE
SPORT EVASION 26	Pascal CECILLON	Organisation de circuits et séjours en VAE	Nyons	Création
ZADONA	Fathy KHDIRAT	Atelier de production de falavels	Nyons	Création
FESTI'VRAC	Isis GAGNON GRENIER Clément COURTE Ivonette DA SILVA CHIOTTI	Epicerie en vrac	Buis-les-Baronnies	Création
CENTRE CANIN LA COMBE DE MELE	Chrystèle BOULEGUE	Elevage et dressage canins	Bésignan	Création
DUETTO PISCINE	Julie et Ludovic RUSCONI	Construction et vente de piscines	Venterol	Création
TAXI DES OLIVIERS	Ludivine BOMPARD	Transport Taxi	La Penne-sur-l'Ouvèze	Création
YOUPI TOUR	Corinne AUJOGUES DIT BARON	Création et accompagnement de circuits touristiques	Mirabel-aux-Baronnies	Création
LA BERGERIE DE L'OLIVIER	Guillaume BLANC Eudes JOUET PASTRE	Elevage de brebis et transformation fromagère	Villeperdrix	Création
FOU D'FAFA	Fabien LEONARD	Epicerie fine	Buis-les-Baronnies	Création
LE P'TIT BOUCHER	Michael LECONTE	Boucherie Charcuterie	Mirabel-aux-Baronnies	Création
AUX DELICES DE LEA	Johan MATHIEU	Boucherie Charcuterie	Buis-les-Baronnies	Reprise
TOUS TRAVAUX	Sylvain BENOIT	Multiservices	Saint-Auban-sur-l'Ouvèze	Création
LE FAUVE	Terry LEDUC	Commerce et réparation	Rémuzat	Création
BOULANGERIE DE MONTBRUN	Fiona FOURNIER Julian BLANC	Boulangerie	Montbrun-les-Bains	Création
BOUCHERIE	Quentin AUMAGE	Boucherie Charcuterie	Séderon	Reprise

→ Localisation des projets soutenus en 2019



Entreprises en développement : des aides à l'immobilier

En 2017, la CCBDP en partenariat avec le Conseil Départemental de la Drôme a instauré une aide à l'immobilier d'entreprise. Pour bénéficier de cette aide, les entreprises doivent construire, aménager ou faire l'acquisition d'un local et s'engager à créer de l'emploi en CDI.

→ L'aide du Département et de la Communauté de communes est de 6 000 € / emplois créé.

En 2019, la SCI les Ruynes (entreprises ECOTER, AIZOIDES et DRYOPTERIS à Nyons) a déposé une demande d'aide à l'immobilier pour l'aider à faire l'acquisition et la réhabilitation d'une ancienne maison à Nyons qui deviendra le siège de l'entreprise. Ces entreprises sont des bureaux d'études et d'ex-

pertises naturalistes agissant sur le volet environnemental et le volet écologique.

Elles ont prévu de recruter 12 salariés entre 2018 et 2020 et d'investir plus d'1 million d'euros dans l'acquisition et la réhabilitation du bâtiment.

La SCI pourra bénéficier d'une subvention de 86 400€ du Département de la Drôme et de 9 600 € de la CCBDP.

Développer le commerce et l'artisanat



La Communauté de communes dans sa volonté d'accompagner la création et le développement d'entreprises commerciales et artisanales sur le territoire, à travers des programmes d'aides, a validé en 2019 en Conseil communautaire 14 projets de commerçants et artisans.

Ces projets ont pu bénéficier d'une subvention de la Communauté de communes et de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) validé fin 2018.

Pour rappel, l'État apporte une subvention de 118000 € qui permet de soutenir deux types d'opérations :

- une aide à l'investissement des entreprises,
- la mise en œuvre des actions collectives (diagnostic agencement, diagnostic stratégique, ...).

Ces actions seront menées en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme. Certains de ces projets ont pu également bénéficier d'une aide de la Région au titre du dispositif de soutien aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat et des services, avec point de vente. Ce dispositif complémentaire de la Région a pu être mobilisé seulement parce que la Communauté de communes apporte un cofinancement de minimum 10% de l'assiette éligible, en complément de la Région.

→ Liste des dossiers soutenus dans le cadre du FISAC

NOM COMMERCIAL	SECTEUR D'ACTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	COMMUNE
LE TEX	Restauration	Aménagement de la cuisine et de la salle	Nyons
LA FORGE	Restauration	Création d'un restaurant	Sahune
COCCI MARKET L'ÉPICERIE	Alimentation générale	Aménagement des nouveaux locaux	Mirabel-aux-Baronnies
NAT'CUISINE THAÏ	Restauration	Création d'un restaurant de plats à emporter	Nyons
FESTI'VRAC	Alimentation générale	Création d'un magasin de vente alimentaire en vrac	Buis-les-Baronnies
LA CHARRETTE BLEUE	Restauration	Changement de l'enseigne et travaux	Condorcet

CHEZ L'AUTRE	Magasin de décoration	Façade, enseigne et aménagement	Nyons
CONSERVERIE DE NANIE	Conserverie	Acquisition de matériel	Rémuzat
AUBERGE DE L'AYGUES	Restauration	Aménagement de la cuisine et de la salle	Les Pilles
LE P'TIT BOUCHER	Boucherie Traiteur	Création d'une boucherie	Mirabel-aux-Baronnies
BOUCHERIE DE LA MEOUGE	Boucherie Traiteur	Acquisition d'un camion réfrigéré	Séderon
O'SUSHI	Restauration	Création d'un restaurant de plats à emporter	Nyons
RESTAURANT LA TENTATION	Restauration	Enseigne et façade	Montbrun-les-Bains
LA BOUL'ANGE ET STEPH	Boulangerie	Travaux d'aménagement	Venterol

Poursuite du déploiement de la Signalisation d'Information Locale

La Communauté de communes a déployé sur les communes volontaires du Pays de Nyons une Signalétique d'Information Locale (SIL).

→ Elle permet de signaler les pôles utiles aux usagers en déplacement. Sont notamment signalés :

- Les services publics,
- Les équipements touristiques, culturels et de loisirs,
- Les sites touristiques,
- Les hébergements touristiques,
- Les autres activités commerciales utiles aux personnes en déplacement (garage, stations-services, produits régionaux, ...).

→ En 2019, cette signalétique a été déployée sur le secteur du Pays de Rémuzat.

Les communes de Cornillac, Cornillon, Montréal-Sources, Rémuzat, Roussieux, Verclause et Villeperdrix se sont associées à cette opération.

Cette première tranche a permis de signaler sur les Pays de Nyons et de Rémuzat 411 pôles d'intérêt local :

- 205 pôles publics (équipements touristiques, culturels, administratifs, ...)
- 206 pôles touristiques et commerciaux.



Le montant des dépenses s'élève à 387 000 € TTC. La CCBDP a bénéficié d'une subvention de 120 000 € du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et de 75 000 € de l'Etat. Les Communes ont également contribué au cofinancement de l'opération.

Accompagner les entreprises

La CCBDP se positionne comme interface entre les entreprises, les différentes collectivités (Département, Région, services de l'Etat...) et les partenaires économiques (Consulaires, pôles de compétitivité).



→ En 2019 une lettre d'information économique a été adressée aux entreprises « L'éco des Baronnies » et une bourse à l'immobilier d'entreprise a été mise en ligne sur le site internet.

S'impliquer sur le volet agricole

Suite à un travail de concertation mené fin 2018, la CCBDP a choisi de travailler, en lien avec les partenaires agricoles, sur les sujets de l'installation et de la transmission.

→ Ce travail s'est traduit par la mise en place d'un Espace-test agricole (ETA) accompagné par le Réseau National des Espace-tests.

Les ETA permettent de répondre à plusieurs enjeux : reconquérir du foncier non exploité, permettre l'accès au foncier à des publics hors cadre familial, et donc leur permettre de faire leur preuve, de sécuriser leurs parcours grâce à l'accompagnement proposé par l'ETA, et de les intégrer à un réseau.

→ L'ETA accueillera ses premiers testeurs en 2020.

→ Un temps d'échange sur la transmission des exploitations s'est déroulé, en novembre 2019 en Mairie de Séderon, co-animé par la Chambre d'Agriculture de la Drôme et l'ADEAR de la Drôme, pour sensibiliser les élus locaux, les futurs cédants et les potentiels repreneurs aux enjeux de la transmission, et donc à la nécessité de maintenir l'agriculture sur le territoire.



Commission E

L'Office de Tourisme des Baronnies en Drôme Provençale

L'association gère 8 bureaux d'information touristique : Buis-les-Baronnies, Mirabel-aux-Baronnies, Montbrun-les-Bains, Nyons, Rémuzat, Sahune, Vinsobres et Séderon.



Une Convention d'objectifs, signée pour trois ans, lie la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale à ce nouvel Office de tourisme.

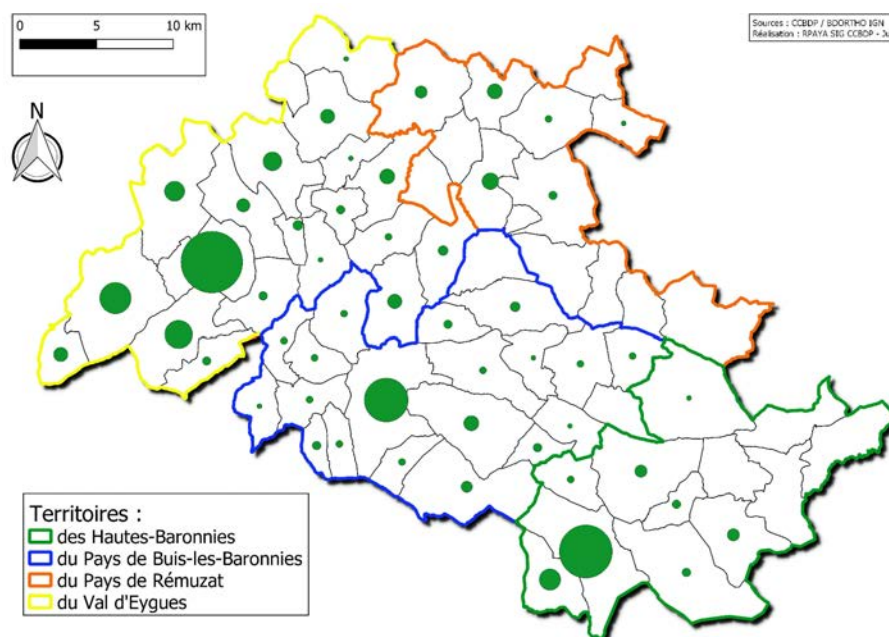
Cette Convention précise notamment les missions confiées par l'intercommunalité à son Office de tourisme communautaire à savoir :

- L'accueil, l'information et le conseil des visiteurs,
- La promotion et la communication territoriale,
- L'accompagnement du réseau des socio-professionnels,
- La structuration et la commercialisation de l'offre touristique locale.

→ L'Office de tourisme regroupe 726 adhérents.

→ Localisation des adhérents de l'Office de tourisme communautaire par commune.

Source : Office de tourisme des Baronnies en Drôme Provençale.

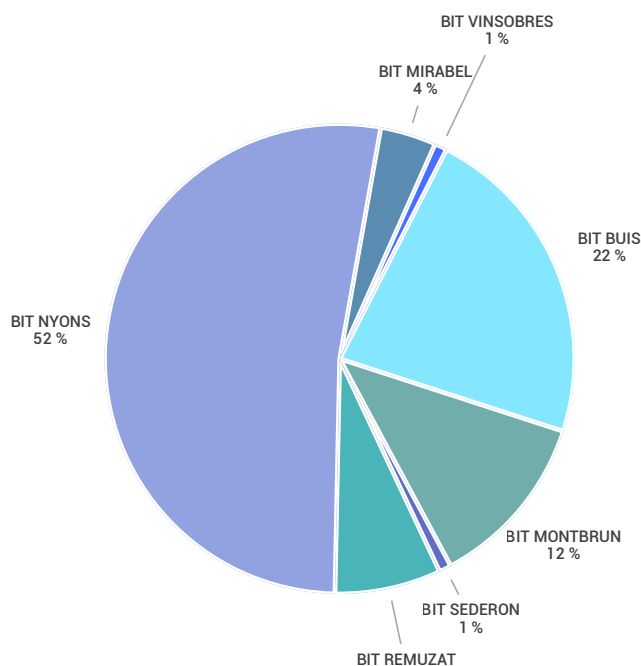


→ Bilan de l'année

- **La baisse de fréquentation touristique constatée en été** (des Néerlandais et belges notamment) **est partiellement compensée par une hausse du niveau de consommation et la fréquentation de proximité.**
- **La fréquentation en avant et après saison estivale est stable voire en hausse pour un certain nombre d'activités et d'hébergements.** A contrecourant, la clientèle allemande est venue en plus grand nombre et est présente très tôt dans la saison.
- **Le niveau de confiance des socioprofessionnels reste élevé** sur le maintien ou une hausse de la fréquentation pour 2020.
- **L'oenotourisme a connu une baisse** cette année qui peut notamment être imputée au climat (canicule) et à la concurrence entre les territoires.
- **Les plantes aromatiques connaissent une attractivité grandissante**, étant une composante du « bien-être et du soi » (prendre soin de soi), un atout majeur sur la Drôme et plus particulièrement dans les Baronnies.
- **Les activités de loisirs sont très largement impactées par les conditions climatiques** et celles qui sont moins dépendantes de ce critère sont bien fréquentées. A noter que **l'activité de découverte des Vautours est toujours très porteuse**, la clientèle venant de loin pour les observer.
- **L'accès aux activités d'eau est un enjeu qui doit être intégré dans la réflexion stratégique** (accès aux rivières, plan d'eau du Pas des Ondes).
- **L'Office de tourisme s'inscrit dans la Destination Drôme Provençale**, aux côtés des 4 autres offices de tourisme du Sud de la Drôme, avec un plan marketing pro-actif, auquel notre Office de tourisme contribue activement : sites internet multilingues, stratégie e-numérique (réseaux sociaux, newsletters...) magazine et carte touristique. Aux côtés de l'Agence de Développement Touristique de la Drôme et du Comité Régional du tourisme, l'Office de tourisme a participé aux salons grand-public et à organisé des accueils presse / médias / influenceurs. L'Office de tourisme a complété ces actions par l'édition de magazines touristiques, guides et cartes pratiques.
- **L'Office de tourisme a renforcé son positionnement marketing par la commercialisation d'offres pour les groupes et individuels.** De nouveaux séjours sur les bassins de Buis et Montbrun-les-Bains ont pu être montés grâce au soutien du programme européen Leader. 5 Bureaux d'information sont ouverts à l'année, renforcé par 3 bureaux ouverts de 2 à 6 mois.

→ Répartition de la fréquentation touristique au sein des Bureaux d'information de l'Office de tourisme

Source : Office de tourisme des Baronnies en Drôme Provençale



Office de tourisme communautaire Les chiffres clés 2019

- ▷ 131 032 visiteurs ont franchi la porte d'un des 8 Bureaux d'information touristique.
- ▷ 127 304 visiteurs unique sur Internet.
- ▷ 10 839 fans sur Facebook.
- ▷ 3 284 abonnés sur Instagram.
- ▷ 47 000 vues sur YouTube.
- ▷ 2 309 enfants participants à l'une des chasses au trésor.
- ▷ 1 079 participants aux visites guidées des villages.
- ▷ 5 062 participants aux programmes de visites et sorties thématiques « baladez-bougez curieux ».
- ▷ 726 adhérents à l'Office de tourisme.
- ▷ Budget de l'Office de tourisme communautaire : 868 390 € dont subvention CCBDP : 530 000€.

Une collecte de la taxe de séjour en forte progression

Depuis le 01 janvier 2017, la taxe de séjour est collectée sur l'ensemble des 67 communes du territoire communautaire.

Pour rappel, **cette taxe est payée par la clientèle touristique et son montant (à la nuitée) dépend du type d'hébergement et de son classement.** Les personnes mineures sont exonérées de cette taxe.

La collectivité a mis en place un outil de télédéclaration permettant de simplifier la collecte pour les hébergeurs : <https://baronnies.taxesejour.fr>

→ 840 hébergeurs représentant une capacité de 13 845 lits touristiques collectent la taxe de séjour auprès de leur clientèle touristique.

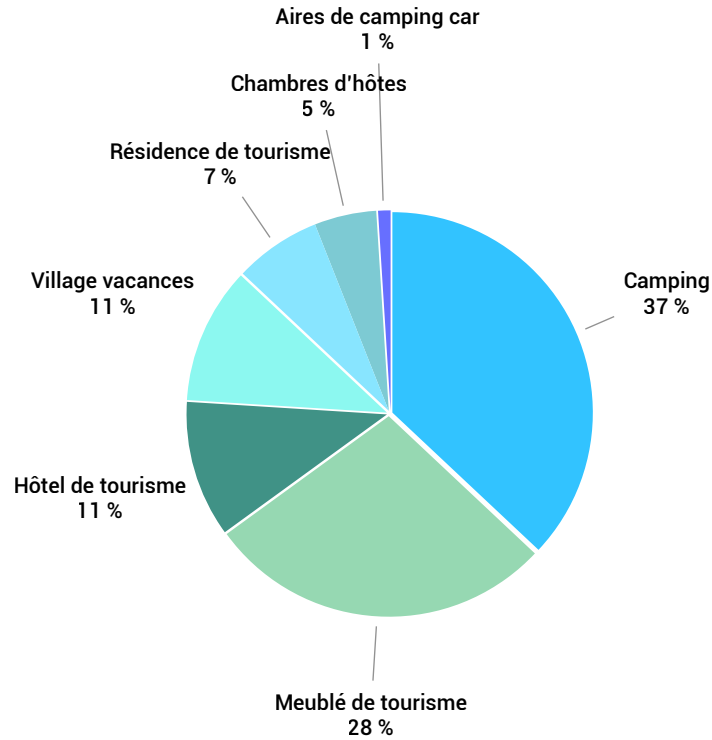
→ En 2019, la collecte de la taxe de séjour s'est élevée à 372 153 € (+ 103 143 € par rapport à 2018).

Cette augmentation sensible de la collecte s'explique avant tout par l'obligation qui est désormais faite aux opérateurs numériques (airbnb, abritel, ...) de collecter directement la taxe de séjour et de la reverser aux collectivités.

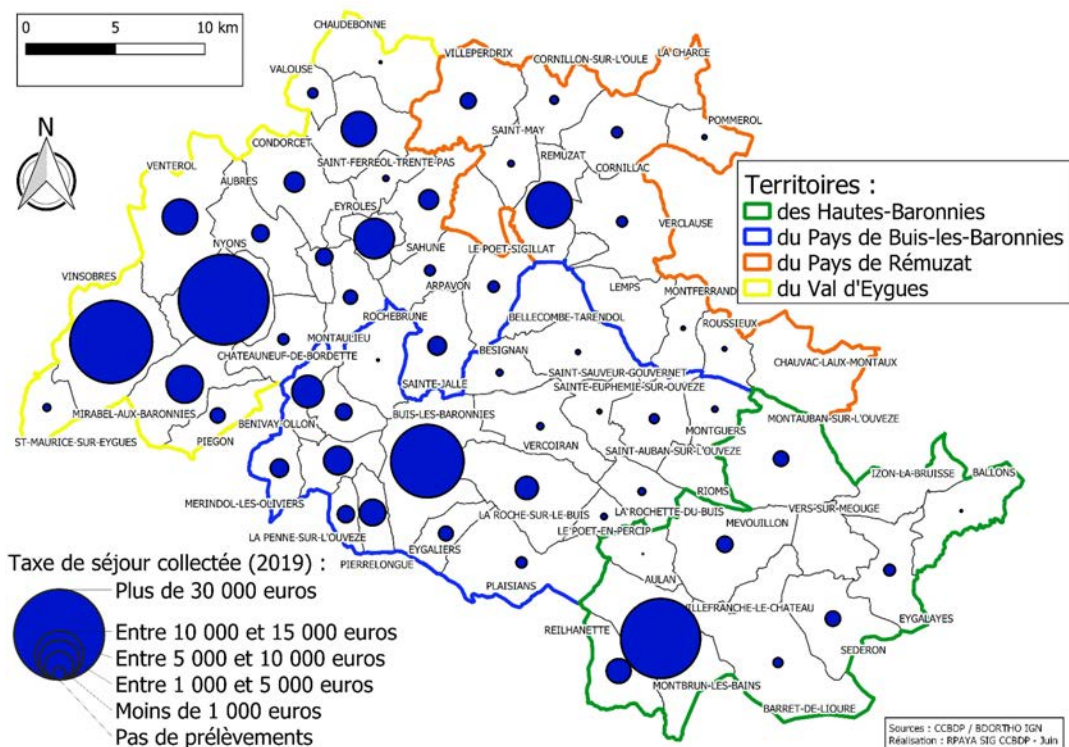
→ Cette somme a permis de co-financer :

- Les missions et actions de l'Office de tourisme communautaire et notamment l'édition de l'ensemble des supports de promotion et le développement des actions de commercialisation,
- La conception et l'édition de topo-guides de randonnées pédestres et VTT,
- Le soutien à des projets touristiques communaux.

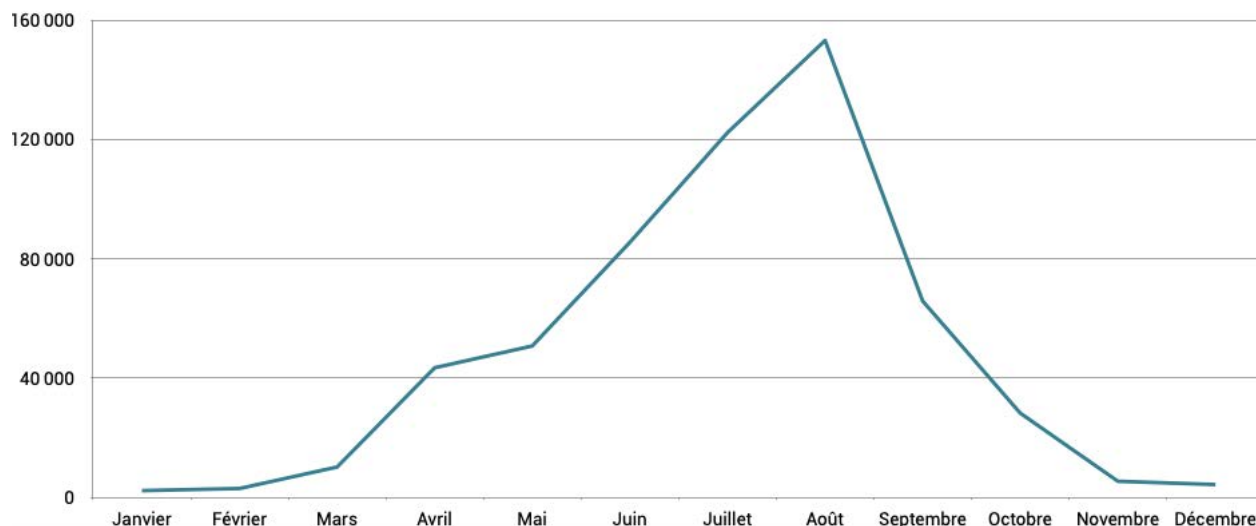
→ Répartition des nuitées par type d'hébergement
(hors collecte opérateurs numériques)



→ Répartition de la taxe de séjour par territoires



→ Courbe mensuelle de la fréquentation touristique
(hors collecte opérateurs numériques)



Signature d'une Convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Pas des Ondes

Les Communautés de communes des Baronnies en Drôme Provençale et du Diois ont signé en 2019 une convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Pas des Ondes (SMPO).

Cette Convention a pour objet d'apporter un appui technique et financier au SMPO pour l'aider à définir le futur cadre de gestion et bâtir un projet durable davantage intégré aux politiques territoriales environnantes. **Le plan d'eau du Pas des Ondes est un site de première importance pour l'attractivité touristique des Baronnies et du Diois.** Il assure à ce titre un point d'accroche primordial pour le développement touristique de la vallée de l'Oule.

Compte tenu des évolutions climatiques et des périodes estivales de plus en plus marquées, ce site est amené à jouer un rôle majeur dans l'offre touristique des Baronnies et du Diois.

Le cabinet médiation-Drôme accompagne le Comité de Pilotage dans la définition du projet de développement du site touristique.

La Communauté de communes a voté une subvention de 10 000 € pour accompagner le Syndicat Mixte dans cette réflexion.





TECHNIQUE

Commission G :

Gestion des déchets – Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Commission H :

Voirie

Commission I :

GEMAPI

Commission J :

SPANC - Rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif



Christian CORNILLAC

**Vice-Président délégué à
Gestion des déchets – Aire d'ac-
cueil des gens du voyage**

Commission G
Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Maire de Mirabel-aux-Baronnies



Stéphane DECONINCK

**Vice-Président délégué à
Voirie**

Commission H
Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Maire de Montaulieu



Gérard PEZ

**Vice-Président délégué à
GEMAPI – Irrigation**

Commission I
Maire de Vercoiran



Jean GARCIA

**Vice-Président délégué à
SPANC – Assainissement –
Pluvial – Eau**

Commission J
Ex-Vice-Président du Val d'Eygues
Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues

Commission G

Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés*

* Dans le cadre du décret 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets / Guide de la mise en œuvre ADEME – Ministère de l'Environnement – février 2017.

Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets

→ **Territoire desservi**

Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers dessert les 67 communes de la CCBDP soit une population municipale de 21 660 habitants.

→ **Collecte des déchets pris en charge par le service**

Les collectes sont réalisées en point de regroupement ou en point d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire en fonction des déchets collectés.

→ **Moyens matériels**

Bennes à Ordures Ménagères (BOM)



BOM	7678 VR 26 RENAULT PREMIUM 260	8045 VX 26 RENAULT PREMIUM 260
1ere Mise en Circulation	4/1/00	7/12/00
Kilométrage au 12 mai 2020		

BOM	7678 VR 26 RENAULT PREMIUM 260	8045 VX 26 RENAULT PREMIUM 260
1ere Mise en Circulation	4/1/00	7/12/00
Kilométrage au 12 mai 2020		

Autres Véhicules	7678 VR 26 RENAULT PREMIUM 260	8045 VX 26 RENAULT PREMIUM 260
1ere Mise en Circulation	4/1/00	7/12/00
Kilométrage au 18 février 2020		

BOM	EP 862 NG (NYONS)	CE 362 JG (NYONS)
	RENAULT PREMIUM 280 DCI	RENAULT PREMIUM 270 DCI
	Benne SEMAT de 16m ³	Benne SEMAT de 16m ³
1ere Mise en Circulation	3/11/08	4/24/12
Kilométrage au 12 mai 2020	Véhicule en cours de déclassement	212 000

BOM	EP 086 VD (REMUZAT)	AC 713 YN (BUIS)
	RENAULT PREMIUM 270 DCI	RENAULT PREMIUM 260 DCI 7
	Benne FAUN de 16m ³	Benne FAUN de 14m ³
1ere Mise en Circulation	4/20/04	9/21/09
Kilométrage au 12 mai 2020	205 000	182 000

Autres Véhicules	POLYBENNE	TRACTOPELLE
	FIAT DUCATO	(REMUZAT)
		FERMEC 860
1ere Mise en Circulation	9/30/13	
Kilométrage au 18 février 2020	114 168	

→ Parc de conteneurs

PARC DE CONTENEURS A ROULETTES SUR TERRITOIRE DE LA CCBDP EN 2019

FLUX	Ex CCVE		Ex CCPB	Ex CCHB	Ex CCPR		TOTAL
	340 l	750 l	750 l	750 l	750 l	240 l	750 l
Ordures Ménagères	90	1100	435	195	150	0	1880
Emballages	300	410	260	135	0	0	805
Biodéchets	0	0	0	0	14	85	



PARC COLONNES SUR TERRITOIRE DE LA CCBDP 2019

FLUX	Ex CCVE	Ex CCPB	Ex CCHB	Ex CCPR	TOTAL
Verre	73	54	28	21	176
Journaux-Revues Magazines	54	0	0	0	54



→ Moyens humains

ORGANISATION POLE TECHNIQUE CCBDP-2019

Responsable du pôle : Franck MILLET

Assistante administrative: Karine FERNANDES (30%)

DECHETS	BATIMENTS	VOIRIE	DIVERS	REMARQUES
Fabien VARNIER	Lionel AUMAGE	Jean-Pierre ZEBBAR		Responsables
Eric MARTIN				Mise à disposition sur 6 communes : Cornillac, Cornillon, La Charce, Pelonne, Roussieux, Saint-May et Villeperdrix
Jean-Noël BERARD				
José COURTOT				
Pierre MELOSI	Pierre MELOSI			Agent entretien gymnase/remplacement service OM
Pascal LAROQUE				
Léopold PIZZORNO				
Michel BERNARD	Denise DENIS		Denise DENIS	Ménage bureaux Buis
Coralie GARCIA	Mireille DESCOURS		Mireille DESCOURS	Ménage bureaux Nyons 10H hebdomadaire
Sébastien BARBERO				
Guy DEBEAU				
Laurent LEPAPE				
Ludovic AUMAGE				
Ghislain MORENAS				
Olivier PICOD				
Patrick RIBAUD				
Jean-Christophe MOURIER				
Vincent GALVANI			Vincent GALVANI Transport 18H30	Déchèterie: du 01/05 au 30/09 Lu-Me-Sa de 10H-12H et 14H-16H du 01/10 au 30/04 Lu-Me-Sa de 14H-16H31 - 15H mai-sept /7h30 hiver



→ Fréquences de collecte

Elles varient selon les territoires (bourgs-centres et zones rurales) et les saisons (les collectes sont renforcées en saison estivale).

BUISES LES BARONNIES PLANNING 2019																																					
JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN			JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE				
1 M	OM 1		1 V	OM 4		1 V	OM 4		1 L	OM 1		1 M	OM 2	CS 2	1 S	1 L	OM A	CS A	1 J	CS B	CS C	1 D	1 S	OM 1		1 M	CS 1		1 V	OM 4		1 D			1 D		
18 OM			16 OM			17 OM			17 OM			19 OM			16 OM			23 OM			21 OM			17 OM			18 OM			17 OM			17 OM			216	
7 CS			6 CS			6 CS			7 CS			7 CS			6 CS			13 CS			14 CS			7 CS			7 CS			6 CS			7 CS			93	
OM 1	Buis les Baronnies, Beauvoisin, Propiac, Bénivay-Ollon, Mérindol les Oliviers, Pierrelongue, La Penne sur l'Ouvéze																	OM A	Eygaliers, Plaisians, Buis les Baronnies, Beauvoisin, Propiac, Bénivay-Ollon, Mérindol les Oliviers, Pierrelongue, La Penne sur l'Ouvéze																		
OM 2	Buis Centre, Vercoiran, Ste Euphémie, St Auban sur l'Ouvéze, La Rochette, Rioms, Montguers, Montauban, Eygaliers, Plaisians																	OM B	La Roche sur le Buis, Le Poët en Percip, Rochebrune, Ste Jalle, Arpavon, Le Poët Sigillat, Bésignan, Bellecombe-Tarendol, St Sauveur Gouvernet																		
OM 3	La Roche sur le Buis, Le Poët en Percip, Rochebrune, Bésignan, Bellecombe-Tarendol, St Sauveur Gouvernet																	OM C	Buis les Baronnies, Beauvoisin, Propiac, Bénivay-Ollon, Mérindol les Oliviers, Pierrelongue, La Penne sur l'Ouvéze																		
OM 4	Buis les Baronnies, Beauvoisin, Propiac, Bénivay-Ollon, Mérindol les Oliviers, Pierrelongue, La Penne sur l'Ouvéze																	OM D	Eygaliers, Plaisians, Buis les Baronnies, Beauvoisin, Propiac, Bénivay-Ollon, Mérindol les Oliviers, Pierrelongue, La Penne sur l'Ouvéze																		
CS 1	Buis les Baronnies, Beauvoisin, Propiac, Bénivay-Ollon, Mérindol les Oliviers, Pierrelongue, La Penne sur l'Ouvéze, Eygaliers, Plaisians																	OM E	La Roche sur le Buis, Le Poët en Percip, Rochebrune, Ste Jalle, Arpavon, Le Poët Sigillat, Bésignan, Bellecombe-Tarendol, St Sauveur Gouvernet																		
CS 2	La Roche sur le Buis, Le Poët en Percip, Rochebrune, Bésignan, Bellecombe-Tarendol, St Sauveur Gouvernet, St Auban, La Rochette, Rioms, Montguers, Montauban, Vercoiran, Ste Euphémie																	CS A	Eygaliers, Plaisians, Buis les Baronnies, Beauvoisin, Propiac, Bénivay-Ollon, Mérindol les Oliviers, Pierrelongue, La Penne sur l'Ouvéze																		





SEDERON PLANNING 2019

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE										
1	M	1 V	1 V	1 L	OM	1 M	1 S	1 L	OM	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D	1							
2	M	2 S	2 S	2 M	2 J	OM	2 D	2 M	CS	2 V	OM	2 L	OM	2 L	OM	2						
3	J	OM	3 D	3 D	3 M	3 V	3 L	OM	3 M	OM	3 S	3 M	OM	3 D	3 M	3						
4	V	CS	4 L	OM	4 L	OM	4 J	OM	4 S	4 M	4 D	4 M	CS	4 V	4 L	OM	4					
5	S	5 M	5 M	5 M	5 V	5 D	5 M	CS	5 V	OM	5 L	OM	5 S	5 M	5 J	OM	5					
6	D	6 M	6 M	6 S	6 L	OM	6 J	OM	6 S	6 M	CS	6 V	6 D	6 M	6 V	6						
7	L	OM	7 J	OM	7 J	OM	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M	OM	7 S	7 L	OM	7 J	OM	7				
8	M	8 V	8 V	8 L	OM	8 M	CS	8 S	8 L	OM	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D	8						
9	M	9 S	9 S	9 M	9 J	OM	9 D	9 M	CS	9 V	OM	9 L	OM	9 M	9 S	9 L	OM	9				
10	J	OM	10 D	10 D	10 M	CS	10 V	10 L	OM	10 M	OM	10 S	10 M	10 J	OM	10 D	10 M	10				
11	V	11 L	OM	11 L	OM	11 J	OM	11 S	11 J	11 D	11 M	CS	11 V	11 L	OM	11 M	CS	11				
12	S	12 M	12 M	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	OM	12 L	OM	12 S	12 M	12 M	12 V	12 J	OM	12				
13	D	13 M	CS	13 M	CS	13 S	13 L	OM	13 J	OM	13 S	13 M	CS	13 V	13 D	13 M	CS	13				
14	L	OM	14 J	OM	14 J	OM	14 D	14 V	14 D	14 M	OM	14 S	14 L	OM	14 J	OM	14 S	14				
15	M	15 V	15 V	15 V	15 L	OM	15 M	15 S	15 L	OM	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D	15 M	15 D	15				
16	M	CS	16 S	16 S	16 M	16 J	OM	16 D	16 M	CS	16 V	OM	16 L	OM	16 M	CS	16 S	16				
17	J	OM	17 D	17 D	17 M	17 V	17 L	OM	17 M	OM	17 S	17 M	OM	17 J	OM	17 D	17 M	17				
18	V	18 L	OM	18 L	OM	18 J	OM	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	CS	18 V	18 L	OM	18 M	18				
19	S	19 M	19 M	19 V	19 D	19 M	CS	19 V	OM	19 L	OM	19 J	OM	19 S	19 M	19 J	OM	19				
20	D	20 M	20 M	20 S	20 L	OM	20 J	OM	20 S	20 M	CS	20 V	20 D	20 M	20 V	20 V	20					
21	L	OM	21 J	OM	21 J	OM	21 D	21 V	21 D	21 M	OM	21 S	21 L	OM	21 J	OM	21 S	21				
22	M	22 V	22 V	22 V	22 L	OM	22 M	CS	22 S	22 L	OM	22 J	22 D	22 M	22 V	22 S	22					
23	M	23 S	23 S	23 M	23 J	OM	23 D	23 M	CS	23 V	OM	23 L	OM	23 M	23 S	23 L	OM	23				
24	J	OM	24 D	24 D	24 M	CS	24 V	24 L	OM	24 M	OM	24 S	24 M	24 J	OM	24 D	24 M	CS	24			
25	V	25 L	OM	25 L	OM	25 J	OM	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	OM	25 M	25					
26	S	26 M	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	OM	26 L	OM	26 J	OM	26 S	26 M	26 J	OM	26					
27	D	27 M	CS	27 M	CS	27 S	27 L	OM	27 J	OM	27 S	27 M	CS	27 V	27 D	27 M	CS	27				
28	L	OM	28 J	OM	28 J	OM	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M	OM	28 S	28 L	OM	28 J	OM	28 S	28			
29	M	29 V	29 V	29 L	OM	29 M	29 S	29 L	OM	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D	29 M	29 D	29					
30	M	CS	30 S	30 S	30 M	30 J	OM	30 D	30 M	CS	30 V	OM	30 L	OM	30 M	CS	30 S	30				
31	J	OM	31 D	31 D	31 V	31 V	31 M	OM	31 S	31 J	OM	31 S	31 J	OM	31 M	CS	31					
9	OM	8	OM	8	OM	9	OM	8	OM	14	OM	13	OM	9	OM	9	OM	8	OM	9	OM	113
3	CS	2	CS	2	CS	2	CS	2	CS	5	CS	4	CS	3	CS	3	CS	2	CS	2	CS	32

REMUZAT PLANNING 2019

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE												
1	M	1 V	1 V	1 L	OM	1 M	1 S	1 L	OM 1	1 J	OM 2	1 D	1 M	BIO	1 V	1 D	1 M	1 V	1 D	1				
2	M	BIO	2 S	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	BIO 1	2 V	2 M	2 L	OM 1	2 M	2 S	2 L	OM	2						
3	J	3 D	3 D	3 M	3 V	3 L	OM	3 M	3 S	3 M	BIO 1	3 J	3 D	3 M	3 D	3 M	3							
4	V	4 L	OM	4 L	OM	4 J	4 S	4 M	BIO	4 J	OM 2	4 D	4 M	4 V	4 L	OM	4 M	4						
5	S	5 M	5 M	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L	OM 1	5 J	OM 2	5 S	5 M	5 J	OM	5							
6	D	6 M	6 M	6 S	6 L	OM	6 J	OM 2	6 S	6 M	BIO 1	6 V	6 D	6 M	6 V	6								
7	L	OM	7 J	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M	7 S	7 L	OM	7 J	7 J	7 S	7								
8	M	8 V	8 V	8 L	OM	8 M	CS	8 S	8 L	OM 1	8 J	OM 2	8 D	8 M	BIO	8 V	8 D	8						
9	M	9 S	9 S	9 M	BIO	9 J	9 D	9 M	BIO 1	9 V	9 M	OM	9 M	9 S	9 L	OM	9							
10	J	10 D	10 D	10 M	10 V	10 L	OM	10 M	10 S	10 M	BIO	10 J	10 D	10 M	BIO	10								
11	V	11 L	OM	11 L	OM	11 J	11 S	11 M	OM	11 J	OM 2	11 D	11 M	11 V	11 L	OM	11 M	11						
12	S	12 M	BIO	12 M	BIO	12 V	12 D	12 M	BIO	12 V	12 L	OM 1	12 J	12 S	12 M	OM	12 J	12						
13	D	13 M	13 M	13 S	13 L	OM	13 J	13 S	13 M	BIO 1	13 V	13 D	13 M	13 V	13 M	BIO	13 V	13						
14	L	OM	14 J	14 J	14 D	14 M	BIO	14 V	14 D	14 M	14 S	14 L	OM	14 J	14 S	14 S	14							
15	M	BIO	15 V	15 V	15 L	OM	15 M	15 S	15 L	OM 1	15 J	OM 2	15 D	15 M	BIO	15 V	15 D	15						
16	M	16 S	16 S	16 M	16 J	OM 2	16 D	16 M	BIO 1	16 V	16 L	OM	16 M	16 S	16 L	OM	16							
17	J	17 D	17 D	17 M	17 V	17 L	OM 1	17 M	17 S	17 M	BIO	17 J	17 D	17 M	17 D	17 M	17							
18	V	18 L	OM	18 L	OM	18 J	18 S	18 M	BIO 1	18 J	OM 2	18 D	18 M	18 V	18 L	OM	18 M	18						
19	S	19 M	19 M	19 V	OM	19 D	19 M	19 V	19 L	OM 1	19 J	19 S	19 M	19 S	19 L	OM	19 J	19						
20	D	20 M	20 M	20 S	20 L	OM	20 J	OM 2	20 S	20 M	BIO 1	20 V	20 D	20 M	20 V	20 V	20							
21	L	OM	21 J	21 J	21 D	21 M	BIO	21 V	21 D	21 M	21 S	21 L	OM	21 J	21 S	21 S	21							
22	M	22 V	22 V	22 V	22 L	OM	22 M	22 S	22 L	OM 1	22 J	OM 2	22 D	22 M	BIO	22 V	22 D	22						
23	M	23 S	23 S	23 M	OM	23 J	23 D	23 M	BIO 1	23 V	23 L	OM	23 M	23 S	23 L	OM	23							
24	J	24 D	24 D	24 M	BIO	24 V	24 L	OM 1	24 M	24 S	24 M	BIO	24 J	24 D	24 D	24 M	BIO	24						
25	V	25 L	OM	25 L	OM	25 J	25 S	25 M	BIO 1	25 J	OM 2	25 D	25 M	25 V	25 L	OM	25 M	25						
26	S	26 M	BIO	26 M	BIO	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L	OM 1	26 J	26 S	26 M	BIO	26 J	26							
27	D	27 M	27 M	27 S	27 L	OM	27 J	OM 2	27 S	27 M	BIO 1	27 V	27 D	27 M	27 V	27 V	27							
28	L	OM	28 J	28 J	28 D	28 M	BIO	28 V	28 D	28 M	28 S	28 L	OM	28 J	28 S	28 S	28							
29	M	BIO	29 V	29 V	29 L	OM	29 M	29 S	29 L	OM 1	29 J	OM 2	29 D	29 M	BIO	29 V	29 D	29						
30	M	30 S	30 S	30 M	30 J	OM	30 D	30 M	BIO 1	30 V	30 L	OM	30 M	30 S	30 L	OM	30							
31	J	31 D	31 D	31 V	31 V	31 M	31 M	31 S	31 J	31 S	31 J	31 S	31 J	31 M	31 M	31								
4	OM	4	OM	4	OM	6	OM	4	OM	6	OM	9	OM	9	OM	6	OM	4	OM	4	OM	5	OM	65
3	BIO	2	BIO	2	BIO	2	BIO	4	BIO	6	BIO	9	BIO	9	BIO	4	BIO	5	BIO	2	BIO	2	BIO	58
OM	Hiver C1 sur l'ensemble des communes						BIO						Hiver C1/2 sur l'ensemble des communes											
	Juin à Août C2 sur l'ensemble des communes												Avril à Octobre C1 sur l'ensemble des communes + C2 de juin à août sur les gros points											



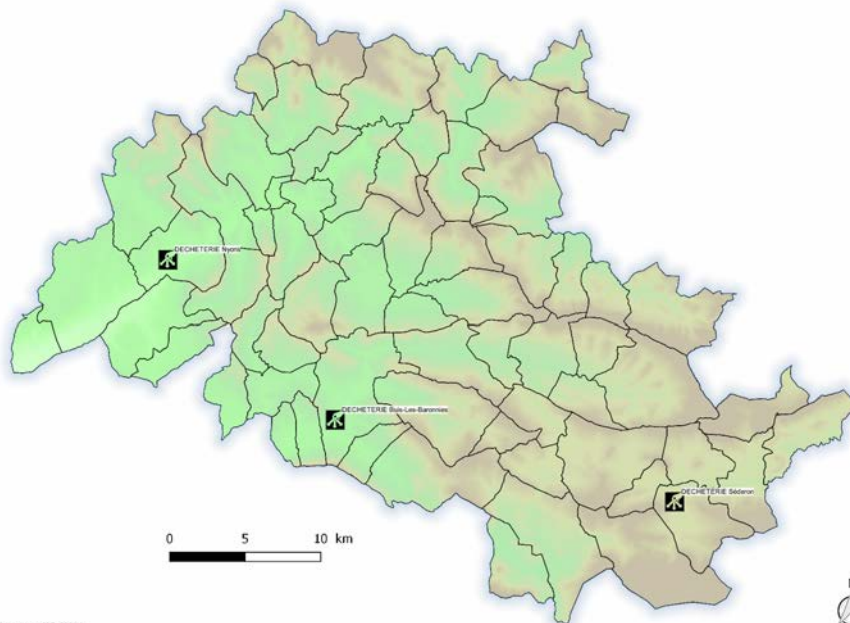
NYONS PLANNING 2019

	JANVIER				FEBVRIER				MARS				AVRIL				MAI				JUIN				JUILLET				AOUT				SEPTEMBRE				OCTOBRE				NOVEMBRE				DECEMBRE			
1	M	DM 3	CS 1	1	V	DM 6	DM 7	1	V	DM 6	DM 7	1	L	DM 1	DM 2	1	M	DM 4	CS 2	1	S	DM 8	1	L	DM 1	DM 2	1	J	DM 5	CS 3	1	D	DM 9	1	M	DM 3	CS 1	1	V	DM 6	DM 7	1	D			1		

DM 1H	Nyons, Aubres	DM 1P	Nyons, Aubres	DM 1E	Nyons, Aubres
DM 2H	Mirabel, Piégon, Venterol, Condorcet, St Féreol, Eyrolles, Sahune, Montréal, Ste Jalle, Curnier, Les Pilles	DM 2P	Mirabel, Piégon, Venterol, Condorcet, St Féreol, Eyrolles, Sahune, Montréal, Ste Jalle, Curnier, Les Pilles	DM 2E	Mirabel, Piégon, Venterol, Condorcet, St Féreol, Eyrolles, Sahune, Montréal, Ste Jalle, Curnier, Les Pilles
DM 3H	Nyons, St Maurice, Vinsobres	DM 3P	Nyons, St Maurice, Vinsobres	DM 3E	Nyons, St Maurice, Vinsobres
DM 4H	Nyons, Venterol, Mirabel, Chateaufneuf, Aubres, Les Pilles	DM 4P	Nyons, Venterol, Mirabel, Chateaufneuf, Aubres, Les Pilles, Valouse, Chaudebonne	DM 4E	Nyons, Venterol, Mirabel, Chateaufneuf, Piégon, Aubres, Les Pilles, Valouse, Chaudebonne, St Féreol, Condorcet
DM 5H	Nyons + Marché Apm	DM 5P	Nyons + Marché Apm	DM 5E	Nyons, St Maurice, Vinsobres + Marché Apm
DM 6H	Nyons, Aubres	DM 6P	Nyons, Aubres	DM 6E	Nyons, Aubres
DM 7H	Mirabel, Piégon, Venterol, Condorcet, Valouse, Chaudebonne, St Féreol, Sahune, Curnier, Les Pilles	DM 7P	Mirabel, Piégon, Venterol, Condorcet, Valouse, Chaudebonne, St Féreol, Sahune, Curnier, Les Pilles	DM 7E	Mirabel, Piégon, Venterol, Condorcet, Valouse, Chaudebonne, St Féreol, Sahune, Curnier, Les Pilles
DM 8H	Nyons, St Maurice, Vinsobres	DM 8P	Nyons, St Maurice, Vinsobres	DM 8E	Nyons, St Maurice, Vinsobres
CS 1H	Nyons, Mirabel, Piégon, Aubres, Condorcet, St Féreol, Sahune, Ste Jalle, Arpavon, Curnier, Les Pilles	DM 9P	Nyons Centre	DM 9P	Nyons Centre, Mirabel, Aubres
CS 2H	Nyons, Venterol	CS 1P	Nyons, Mirabel, Piégon, Aubres, Condorcet, St Féreol, Sahune, Ste Jalle, Arpavon, Curnier, Les Pilles	CS 1P	Nyons, Mirabel, Piégon, Aubres, Condorcet, St Féreol, Sahune, Ste Jalle, Arpavon, Curnier, Les Pilles
CS 3H	Nyons, St Maurice, Vinsobres	CS 2P	Nyons, Venterol	CS 2P	Nyons
		CS 3P	Nyons, St Maurice, Vinsobres	CS 3P	Nyons, St Maurice, Vinsobres, Venterol

Déchèteries

➔ Localisation



→ Horaires d'ouverture

Séderon

Du 1^{er} octobre au 30 avril

Le lundi, mercredi et samedi de 14h à 16h30

Du 1^{er} mai au 30 septembre

Le lundi, mercredi et samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

Buis-les-Baronnies

Du lundi au samedi de 7h à 12h

Plus le mercredi et samedi de 14h à 16h

Nyons

Du lundi au samedi de 9h à 12h et 14h à 17h

Plus du lundi au vendredi de 8h à 9h réservé aux professionnels.

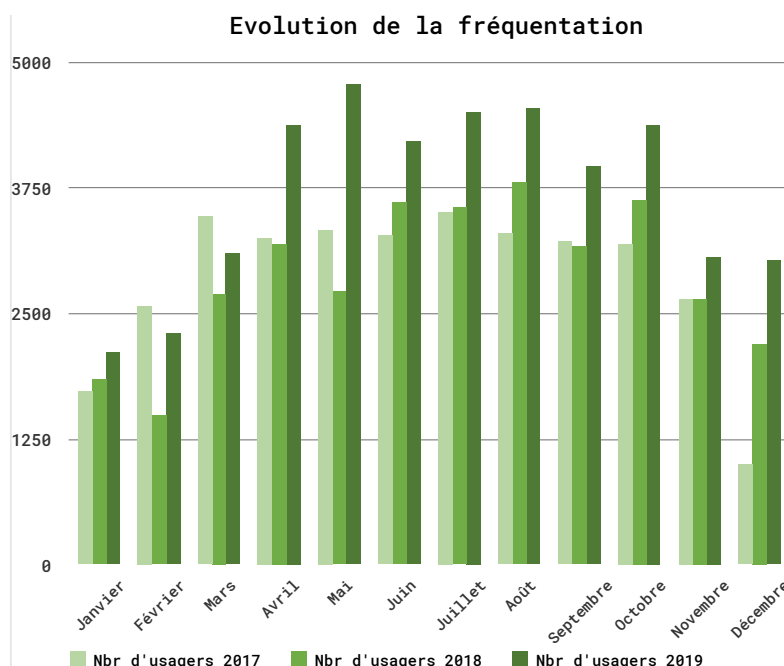
Déchets collectés

Cartons, fers et métaux, encombrants, bois, végétaux, gravats, piles, huiles usagées, huiles alimentaires, lampes, néons, DEEE, DDM, Ordures ménagères, emballages recyclables, journaux-revues-magazines, verre, textiles.

→ Fréquentation 2019

Déchèterie de Nyons

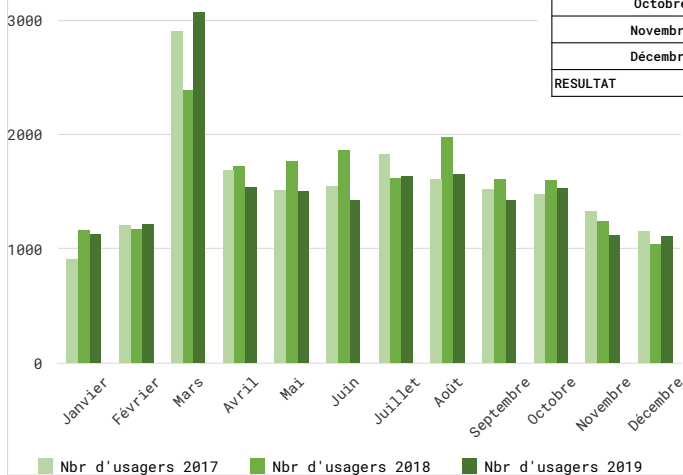
44 348
USAGERS EN 2019
une fréquentation de
+28,36 % par rapport
à 2018



	Nbr d'usagers 2017	Nbr d'usagers 2018	Nbr d'usagers 2019	Evolution 2017 à 2018	Evolution 2018 à 2019
Janvier	1728	1841	2113	6,54 %	14,77 %
Février	2576	1494	2305	-42,00 %	54,28 %
Mars	3461	2693	3092	-22,19 %	14,82 %
Avril	3249	3190	4379	-1,82 %	37,27 %
Mai	3329	2717	4771	-18,38 %	75,60 %
Juin	3274	3611	4214	10,29 %	16,70 %
Juillet	3508	3555	4510	1,34 %	26,86 %
Août	3301	3811	4540	15,45 %	19,13 %
Septembre	3210	3169	3962	-1,28 %	25,02 %
Octobre	3195	3630	4374	13,62 %	20,50 %
Novembre	2652	2642	3063	-0,38 %	15,93 %
Décembre	1007	2198	3025	118,27 %	37,63 %
RESULTAT	34498	34551	44348	0,18 %	28,36 %

Déchèterie de Buis-les-Baronnies

18 333
USAGERS EN 2019
une fréquentation de
-4,24 % par rapport
à 2018

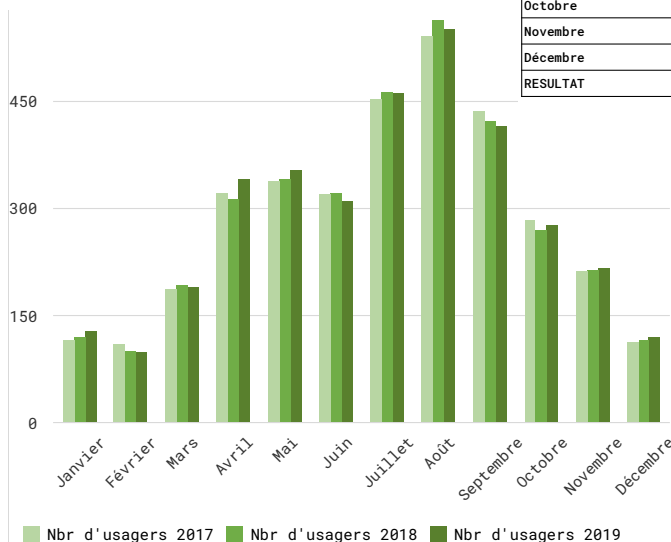


	Nbr d'usagers 2017	Nbr d'usagers 2018	Nbr d'usagers 2019	Evolution 2017 à 2018	Evolution 2018 à 2019
Janvier	912	1165	1124	27,74 %	-3,52 %
Février	1210	1172	1214	-3,14 %	3,58 %
Mars	2904	2390	3071	-17,70 %	28,49 %
Avril	1684	1719	1538	2,08 %	-10,53 %
Mai	1514	1764	1580	16,51 %	-14,97 %
Juin	1543	1856	1425	20,29 %	-23,22 %
Juillet	1834	1616	1635	-11,89 %	1,18 %
Août	1612	1979	1648	22,77 %	-16,73 %
Septembre	1516	1614	1425	6,46 %	-11,71 %
Octobre	1475	1599	1529	8,41 %	-4,38 %
Novembre	1328	1234	1119	-7,88 %	-9,32 %
Décembre	1154	1836	1185	-10,23 %	6,66 %
RESULTAT	18686	19144	18333	2,45 %	-4,24 %



Déchèterie de Séderon

3 453
USAGERS EN 2019
+0,76 % par rapport
à 2018



	Nbr d'usagers 2017	Nbr d'usagers 2018	Nbr d'usagers 2019	Evolution 2017 à 2018	Evolution 2018 à 2019
Janvier	115	120	128	4,35 %	6,67 %
Février	109	100	98	-8,26 %	-2,00 %
Mars	186	192	189	3,23 %	-1,56 %
Avril	321	312	340	-2,80 %	8,97 %
Mai	338	340	352	0,59 %	3,53 %
Juin	319	320	310	0,31 %	-3,13 %
Juillet	451	463	461	2,66 %	-0,43 %
Août	540	563	550	4,26 %	-2,31 %
Septembre	435	420	415	-3,45 %	-1,19 %
Octobre	284	270	275	-4,93 %	1,85 %
Novembre	210	212	215	0,95 %	1,42 %
Décembre	112	115	120	2,68 %	4,35 %
RESULTAT	3420	3427	3453	0,20 %	0,76 %



Les collectes séparées

Le tri sélectif et la couleur des conteneurs ne sont pas uniformes sur le territoire fusionné. La CCBDP a lancé une étude de diagnostic et travaille à une harmonisation de ses services afin d'assurer une optimisation de la collecte, du transport et de la valorisation des déchets.

→ Pour les 67 communes de la CCBDP :

- dans les bacs gris ou vert : ordures ménagères non recyclables en sac.
- dans les conteneurs verts : bouteilles, pots et bocaux en verre.

A noter : sur le territoire de Rémuzat, une signalétique différencie les conteneurs des ordures ménagères des conteneurs déchets biodégradables.

→ Pour les autres déchets, le tri varie selon les territoires :



Collecte des déchets encombrants

Une collecte des encombrants est réalisée par ANCRE pour le compte de la CCBDP deux fois par an sur le territoire de l'ex-CCVE (hors Nyons) dans la continuité du service préexistant à la fusion.

Bilan des tonnages collectés au cours de l'année 2019

COLLECTE	JANV.	FÉV.	MARS	1er Trimestre	Kg/ Trimestre/ hab* 2019	Kg/ Trimestre/ hab* 2018	Kg/ Trimestre/ hab* 2017	AVRIL	MAI	JUIN	2ème Trimestre	Kg/ Trimestre/ hab* 2019	Kg/ Trimestre/ hab* 2018	Kg/ Trimestre/ hab* 2017
Ordures ménagères (hors REMUZAT)	413,460	378,120	462,140	1253,720	130,393	144,369	141,545	478,560	548,460	510,840	1537,860	162,244	180,382	177,914
Nb de bennes OM	44	47	58	149				47	52	47	146			
Journaux-Revues Magasines	27,940	19,000	5,720	52,660	3,154	2,806	3,624	21,580	29,360	16,580	67,520	4,045	3,679	3,404
Nb de bennes JRM	3	2	1	6				2	3	2	7			
QUAI Emballages recyclables EMR/JRM	67,060	39,060	37,340	143,460	19,576	18,781	15,544	51,100	53,760	62,440	167,300	22,476	19,802	20,174
TRI Emballages recyclables EMR/JRM	46,526	24,789	40,207	111,522				39,631	41,832	48,429	129,892			
Nb de bennes JRM/EMR	15	6	6	28				12	13	14	39,000			
Verre	63,260	88,710	38,420	190,390	28,384	27,587	28,129	80,850	71,850	105,580	258,280	37,699	30,086	35,354
Nb de rotations VERRE	5	7	2	14				6	4	7	17			
DECHETTERIES NYONS-BUIS-SEDERON														
Cartons	20,580	22,980	22,820	66,380	6,419	7,149	5,682	21,440	33,020	25,980	80,440	8,841	9,652	10,652
Nb de bennes Cartons	7	7	9	23				8	11	9	28			
Fers & Métaux	31,120	30,260	34,640	96,020	9,325	9,769	8,421	39,600	47,680	30,500	117,780	14,384	14,469	12,637
Nb de bennes Fers & Métaux	9	9	10	28				9	11	9	29			
Encombrants	108,200	136,460	154,820	399,480	40,486	47,691	42,903	176,040	162,920	122,580	461,540	57,243	58,183	50,704
Nb de bennes Encombrants	24	26	35	85				38	34	27	99			
Bois	43,820	33,500	40,060	117,380	9,097	15,366	14,016	49,980	63,000	62,160	175,140	20,373	21,824	17,801
Nb de bennes Bois	16	15	18	49				18	19	19	56			
Eco-Mobilier	14,020	14,160	13,680	41,860	0,819	0,000	0,000	19,120	19,480	22,780	61,380	3,677	0,000	0,000
Nb de bennes Eco-Mobilier	7	8	9	24				12	12	8	32			
Végétaux broyés	123,940	133,120	164,720	421,780	24,955	26,962	27,215	130,720	168,520	87,800	387,040	34,003	36,466	28,959
Nb de bennes Végétaux	34	40	66	140				48	45	26	119			
Tonnage gravats	97,260	105,780	113,280	316,320	31,057	27,910	33,354	155,860	137,180	78,220	371,260	41,367	38,768	31,303
Nb de bennes Gravats	10	10	12	32				13	13	7	33			
Batteries	0,000	0,000	0,000	0,000				0,000	0,000	0,000	0,000			
Piles	0,000	0,000	0,000	0,000				0,000	0,000	0,000	0,000			
Huiles usagées	0,855	0,855	2,539	4,249				0,941	0,000	2,394	3,335			
Huiles Alimentaires	0,000	0,000	0,000	0,000				180,000	0,000	0,000	180,000			
Lampes (Recylum)	0,000	0,000	0,000	0,000				0,000	0,000	0,000	0,000			
Néons (Recylum)	0,000	0,000	0,000	0,000				0,000	0,000	0,000	0,000			
Pneumatiques	0,000	0,000	0,000	0,000				0,000	0,000	0,000	0,000			
D. E. E. E.	13,789	14,202	17,455	45,446	4,341	5,977	6,002	22,325	21,620	30,399	74,344	9,215	6,277	7,205
Nbr de Rotations D.E.E.E	8	7	7	22				8	7	5	20			
GEMF (Tonnages)	2,897	2,376	3,294	8,567				6,827	4,653	6,831	18,311			
GEMHF (Tonnages)	4,876	7,600	6,187	18,663				6,974	9,435	11,867	28,276			
ECRANS (Tonnages)	1,885	1,484	2,777	6,146				2,904	2,615	3,015	8,534			
PAM (Tonnages)	4,131	2,742	5,197	12,070				5,620	4,917	8,686	19,223			
GEMF (UM)	59	49	73	181				154	104	161	419			
GEMHF (UM)	73	145	119	337				144	181	230	555			
ECRANS (UM)	24	20	34	78				32	32	36	100			
PAM (UM)	38	32	62	132				68	58	102	228			
D. D. M.	1,186	1,200	0,000	2,386	0,247	0,146	0,244	1,761	1,131	1,401	4,293	0,295	0,148	0,266
Nbr de Rotations D.D.M	3	1	0	4				3	2	3	8			
Peintures	0,975	1,200	0,000	2,175				1,566	1,024	1,275	3,865			
Emballages souillés	0,000	0,000	0,000	0,000				0,000	0,000	0,000	0,000			
Filtres à huile	0,018	0,000	0,000	0,018				0,000	0,000	0,000	0,000			
Solvant non chlorés	0,000	0,000	0,000	0,000				0,000	0,000	0,000	0,000			
Solvants chlorés	0,000	0,000	0,000	0,000				0,000	0,000	0,000	0,000			
Produits phytosanitaires	0,045	0,000	0,000	0,045				0,059	0,054	0,046	0,159			
Produits de laboratoire peu	0,000	0,000	0,000	0,000				0,000	0,000	0,000	0,000			
Produits de laboratoire très	0,000	0,000	0,000	0,000				0,000	0,000	0,000	0,000			
Batteries	0,000	0,000	0,000	0,000				0,008	0,000	0,000	0,008			
Huiles alimentaires usagées	0,024	0,000	0,000	0,024				0,000	0,031	0,057	0,088			
Huiles minérales	0,000	0,000	0,000	0,000				0,071	0,001	0,008	0,080			
Acides	0,024	0,000	0,000	0,024				0,010	0,010	0,000	0,020			
Bases	0,011	0,000	0,000	0,011				0,030	0,003	0,002	0,035			
Phases aqueuses souillées	0,071	0,000	0,000	0,071				0,000	0,000	0,000	0,000			
Aérosols non vides	0,018	0,000	0,000	0,018				0,017	0,008	0,013	0,038			
DASTRI	0,000	0,000	0,000	0,000				0,000	0,000	0,000	0,000			

Tonnages collectés sur le Pays de Rémuzat (non inclus dans le tableau précédent)

COLLECTE	JANV.	FÉV.	MARS	1er Trimestre	Kg/Trim./ hab* 2019	Kg/Trim./ hab* 2018	Kg/Trim./ hab* 2017	AVRIL	MAI	JUIN	2ème Trimestre	Kg/Trim./ hab* 2019	Kg/Trim./ hab* 2018	Kg/Trim./ hab* 2017
Ordures ménagères (SYPP)	13,780	13,880	16,840	44,500	30,108	33,884	36,022	23,700	17,480	20,000	61,180	41,394	46,766	51,069
Ordures ménagères (pesée BOM)	13,970	14,345	13,092	41,407				24,215	17,565	26,635	68,415			
Nb de Collecte	4	4	4	12				6	5	7	18			
Verre	4,410	7,030	0,570	12,010	8,126	7,199	7,165	3,880	5,840	3,760	13,480	9,120	6,401	9,053
Nb de rotations VERRE	1	1	0	2				1	1	1	3			
BIOFERMENTESCIBLE	3,400	2,085	2,405	7,890	5,338	6,005		3,405	4,340	4,460	12,205	8,258	6,796	
Nb de Collecte	3	2	2	7				2	2	4	8			

COLLECTE	JUIL.	AOÛT	SEPT.	3ème Trimestre	Kg/Trim./ hab* 2019	Kg/Trim./ hab* 2018	Kg/Trim./ hab* 2017	OCT.	NOV.	DÉC.	4ème Trimestre	Kg/Trim./ hab* 2019	Kg/Trim./ hab* 2018	Kg/Trim./ hab* 2017	TOTAL ANNÉE (tonne)	Kg/an/hab*	Densité/ Benne (tonne)
Ordures ménagères (SYPP)	46,800	40,820	21,360	108,980	73,735	64,547	73,681	17,240	16,020	120,420	153,680	103,978	103,978	38,809	368,340	249,215	
Ordures ménagères (pesée BOM)	31,510	38,510	23,055	93,075				17,985	15,180	20,745	53,910				256,807	173,753	
Nb de Collecte	9	9	5	23				4	4	5	13				66		3,89
Verre	9,340	9,970	1,680	20,990	14,202	19,100	14,689	5,040	6,420	0,200	11,660	7,889	7,889	5,832	58,140	39,337	
Nb de rotations VERRE	2	1	1	4				1	1	1	3				12		4,85
BIOFERMENTESCIBLE	6,140	1,365	0,940	8,445	5,714	9,273		2,510	2,915	2,860	8,285	5,606	5,595		36,825	24,915	
Nb de Collecte	4	4	1	9				2	2	2	6				30		1,23

Indicateurs techniques relatifs au traitement

→ Nature des traitements et des valorisations

Elimination :

- Centre d'enfouissement des déchets : OM, encombrants non recyclables.

Valorisation matière :

- Recyclage : emballages ménagers, journaux-revues-magasines, verres, cartons, métaux, biodéchets, végétaux, bois, gravats, lampes-néons,

pires, huiles minérales et végétales, consommables informatiques et depuis septembre 2018 mobiliers.

- Réutilisation : vêtements, objets réutilisables de la Ressourcerie 3R la Triade.

- Incinération avec valorisation énergétique : refus des emballages recyclables, DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux), Déchets Dangereux des Ménages.

→ Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :

- Dans le cadre d'un **appel à projet de CITEO**, éco-organisme qui soutient le tri des emballages, la CCBDP a été lauréate pour la **mise en place, à partir de 2020 et par anticipation de la LTECV (Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte), de l'extension des consignes de tri** : tous les emballages pourront être triés et recyclés.

- **Réhabilitation de la déchèterie de Nyons** pour : augmenter le tri et la sécurité des usagers (créations de quais aux normes), baisser la pénibilité du travail des agents de la CCBDP (moins de manutention de déchets électriques: machine à laver.....) et améliorer la sécurité des prestataires qui assurent l'enlèvement des bennes (agrandissement du bas de quai).

- **Etude et avant-projet de réhabilitation des déchèteries de Séderon et Buis-les-Baronnies.**

Bilan de la Ressourcerie

→ Déménagement

La Ressourcerie a concentré ses efforts en 2019 sur **l'agrandissement de son site d'exploitation grâce à l'acquisition par la CCBDP d'un hangar beaucoup plus grand, idéalement situé à côté de la déchetterie**. Ce nouveau hangar a nécessité de repenser la configuration des différentes activités réalisées par la Ressourcerie, et de solliciter les financeurs pour une aide à l'investissement, afin d'équiper tous ces espaces.

La Ressourcerie a donc bénéficié pour le dernier trimestre 2019 d'un hangar de 600 m² à la place de l'ancienne boutique, d'un parking pour le stationnement et d'un espace clos extérieur pour le stationnement sécurisé des véhicules, un accès facilité aux objets à retirer pour la clientèle et un espace de manutention pour l'accès au stockage très pratique.

Le nouveau hangar a été aménagé en espace de vente pour la majorité de sa surface (400 m²), permettant une augmentation conséquente du nombre d'articles exposés à la vente et une circulation dans le magasin facilitée. L'autre partie a permis d'installer un espace de stockage, permettant un réassort permanent au magasin, et d'accroître encore plus le nombre d'objets mis en vente. La partie mezzanine réhabilitée a permis l'installation d'un bureau pour un encadrant du chantier proche du lieu de vente, permettant une supervision plus rapprochée ; et d'un espace informatique pour les recherches d'emploi et autres démarches administratives ou professionnelles pour les salariés en insertion. Et l'installation d'une salle de pause pour les salariés de la ressourcerie qui ne peuvent rentrer à leur domicile pendant la pause méridienne.

Cette reconfiguration des espaces a laissé l'opportunité d'aménager l'ancien hangar de dépôt et de stockage avec un atelier réparation et rénovation de



3R-LA TRIADE
 récupérer - Recycler - Rénover
 Ressourcerie des Baronnies en Drôme Provençale

ancre



meubles (avec une cabine d'aérogommage notamment et d'un espace équipé d'outillages dédiés pour les travaux sur le mobilier). Ainsi qu'un atelier de test et réparation des appareils électriques, électroniques et électroménagers plus spacieux et équipé, ce qui permet des phases de test plus longues et de meilleures qualités sur le gros électroménager notamment. L'espace nettoyage a été doté d'équipements et de d'appareils professionnels, permettant de nettoyer de manière plus professionnelle et performante les objets donnés (matelas, canapés et autres mobiliers en tissu etc...).

→ Sensibilisation du grand public / service civique

La Ressourcerie a accueilli en octobre 2019, après plusieurs mois de recherche, **un volontaire en service civique sur le volet animation et sensibilisation du grand public au réemploi et à l'économie circulaire**. Tao, très volontaire et à l'aise avec l'équipe, s'est rapidement imprégné du fonctionnement de la Ressourcerie et de ses enjeux ; et a pu faire démarrer un travail de recensement des activités de sensibilisation et mobilisation des usagers auprès des acteurs locaux pour développer des partenariats.

→ Le partenariat avec les déchèteries

Les collectes envisagées sur les déchèteries de Buis-les-Baronnies et de Séderon ne sont révélées peu fructueuses, l'information devant encore être renforcée auprès des gardiens et des usagers. La problématique du transport et les pratiques de dons déjà bien présentes auprès d'une population résidante sur des communes de taille réduite limite les apports en déchèterie d'objets réemployables ; signe de pratiques de réemploi peut-être déjà ancrées auprès des habitants de ces territoires.

→ La collecte

La Ressourcerie a collecté 121.3 tonnes en 2019, soit – 4.68 % par rapport en 2018. Cette baisse s'explique par la suspension des activités de collectes les semaines où a eu lieu le déménagement des hangars.

La part de la collecte à domicile dans le total des objets collectés (en tonnes) a augmenté en 2019, passant de 52 % en 2018 à 55 % en 2019. Cette collecte à domicile a une importance particulière auprès d'une partie de la population ne disposant pas de moyens de transport pour apporter leurs dons au dépôt de la Ressourcerie. Un effort est toutefois fait pour inciter les donateurs à venir apporter leurs objets au dépôt pour les objets de petite taille, afin de rendre disponible les moyens de transport de la Ressourcerie pour les plus gros objets.

La problématique des débarras d'objets non réemployables reste toutefois entière sur le territoire et est souvent posée à la Ressourcerie. Les campagnes de collecte d'encombrants organisées par la CCBDP et sous traitées à l'association Ancre, ayant été moins nombreuses en 2019 mais étendues sur une zone plus large que les années précédentes ; elles ont permis de gérer ces déchets pour un plus grand nombre de personnes mais restent insuffisantes au regard des besoins de la population. La problématique reste entière pour la population de Nyons qui n'a pas les moyens de locomotion pour trans-



porter ces encombrants à la déchèterie. La mission de la Ressourcerie étant concentrée sur le réemploi des objets pour limiter les déchets, un travail de réflexion se poursuit pour savoir comment gérer au mieux ces encombrants sur le territoire à un coût supportable pour la collectivité et sur des modalités acceptables par le plus grand nombre d'habitants, réflexion à laquelle la Ressourcerie est associée.

→ Réparation

L'extension de la surface d'exploitation de la Ressourcerie, ainsi que l'aménagement et l'équipement d'espaces dédiés plus grands a permis de réfléchir à une structuration plus performante de ce volet. Le bénéfice de ces activités de réparation viendra plutôt en 2020, avec une baisse des remises en déchèterie d'objets et un accroissement des compétences professionnelles des salariés en insertion, compétences utiles sur le marché du travail local pour des besoins en maintenance divers.

→ Résultats

Origine géographique de la clientèle

2019	% des ventes (sur chiffre d'affaire)	% des collectes (sur tonnes collectées)	% des ventes en tonnes
Secteur ex CCVE	76.11 %	85.44 %	77.25 %
Secteur ex CCPB	3.06 %	4.20 %	3.39 %
Secteur ex CCPR	1.27 %	0.46 %	1.21 %
Secteur ex CCHB	0.25 %	0.14 %	0.13 %
Secteur Valréas	2.05 %	3.70 %	2.99 %
Secteur Vaison la Romaine	2.11 %	0.46 %	1.95 %
Autres	15.12 %	4.78 %	13.08 %

→ Les tonnages

Les objectifs fixés définis dans le dossier déposé à l'Ademe sont les suivants pour l'année 3 :

Type de flux entrant en recyclerie année 3	Déchèterie	Apport volontaire	Rendez-vous	Débarras	TOTAL
Flux entrant en t	63	12	14		89
Flux entrant en %	71%	13%	16%	0%	100%
Valorisation matière en t	28	5	6		40
Réemployé en t	23	4	5		32
Non valorisable (DIB) t	6	1	1		9

Les résultats obtenus en 2019 :

Année		2018	2019	
Flux Entrant (en tonnes)	Déchets textiles	8.46	9.08	
	DEEE	14.39	14.72	
	Encombrants ménagers divers	22.21	23.52	
	Encombrants ménagers divers (ferrailles, gravats...)	12	10.21	
	Mobilier	68.83	63.85	
	Total Flux Entrant	125.89	121.38	
Flux Sortant (en tonnes)	Retour en déchèterie de CCBDP	Déchets métalliques (métaux)	3.34	7.37
		Bennes Ecosystème D3E	6.59	8.33
		Bennes Eco Mobilier Déchèterie	34.37	11.18
	Revente	Déchets textiles	7.08	9.74
		DEEE	7.29	6.38
		Tout Venant + Livre	3.41	25.71
		Mobilier	44.30	42.34
	Total Flux Sortant	106.38	103.87	

• La Ressourcerie a plus collecté que le prévisionnel, mais moins qu'en 2018 en raison des perturbations de l'activité avec le déménagement.

• **Le taux de réemploi en 2019 est de 61.49 %, en légère hausse** par rapport à 2018 (+ 4.80 points).

• **Le taux de valorisation (réemploi + remise en filières de recyclage) représente : 74.5 % du total des objets collectés.**

→ Les filières de recyclage :

• Benne Ecomobilier en déchèterie / benne en propre prévue pour 2020

• Valdélia : le système de récupération des mobiliers professionnels proposés par Valdélia est encore mal connu des entreprises et collectivités. La tentative de collecte et de réemploi sur le secteur de Condorcet n'a pas pu se mettre en place en raison du temps que prend le tri avant la mise au rebut dans les activités des entreprises.

→ Équilibre économique

Le total des ventes en magasin s'est élevé à 76 000 €.

10 649
PASSAGES EN CAISSE
en 2019
+ 32 % par rapport à
2018

Le panier moyen est passé de 7,61 € en 2018 à 7,14€ en 2019. Une baisse des prix a été appliquée pour inciter encore plus au réemploi.

Le réassort quotidien mis en place a permis d'exposer régulièrement de nouveaux objets à la vente. L'agrandissement permet de proposer plus de choix et de pouvoir satisfaire les besoins des clients qui, faute de choix, se retournent vers l'achat d'objets neufs. Il est rappelé régulièrement les modalités de fonctionnement de la Ressourcerie aux usagers, la diversité des articles, la singularité de chaque objet. L'absence de prévisions sur les objets reçus et remis en vente, fait qu'il est difficile de satisfaire une clientèle recherchant un objet précis dans un délai restreint.

L'augmentation des acteurs du réemploi sur le territoire ne peut que mieux satisfaire ce type de clientèle qui a plus de choix, et évite de se tourner vers le neuf ; contribuant ainsi à réduire les déchets.

Les clients de la Ressourcerie sont assez réguliers et en nombre limité, des efforts de communication sont à réaliser pour mieux faire connaître cet outil au service de tous les habitants du territoire et étendre ses services sur l'arrière-pays.

L'agrandissement de la Ressourcerie va représenter des frais de fonctionnement supplémentaires, qui seront normalement couverts par les recettes.

→ Partenariats

L'année 2019 a donné lieu à une moindre mise en place d'actions de partenariat mais plus de réflexion sur leur concrétisation, en fonction des développements de projets sur les questions de développement durable des associations locales.

→ Associations locales

La Ressourcerie a été sollicité à plusieurs reprises sur de la mise à disposition de matériel et de mobilier pour des événements d'associations locales (festivals, événements culturels...), permettant ainsi de développer l'économie d'usage sur le territoire.

→ Prévisions 2020 et perspectives à moyen terme

• Partenariat sur l'amélioration des tests et réparations des D3E

Un rapprochement avec le Repère sur la formation des salariés au test et réparation des appareils électriques, électroniques et électroménagers va être testé en 2020. **Un partenariat est en cours de construction avec l'association Envie**, pour mettre à disposition des appareils électroménagers essentiellement avec une garantie, et un niveau de contrôle et de réparation professionnels.

• **Développement de la sensibilisation / communication auprès du grand public et de publics ciblés**
Nouvelles consignes de tri : la Ressourcerie sera impliquée comme relai d'information et de communication sur les nouvelles consignes de tri.

• **La vente en ligne** : le souhait de permettre l'accès

des biens de la Ressourcerie au plus grand nombre, notamment sur un territoire aussi vaste que celui du Nyonsais Baronnies, passe par une diffusion de nos articles via l'outil internet. La vente en ligne demande un espace et du personnel dédié, la Ressourcerie ne sera pas encore en mesure de mener ce projet à court terme mais tachera de faire connaître ses activités et une gamme d'articles en vente via les outils internet à disposition.

• **La communication** : la Ressourcerie tente de se faire connaître et d'expliquer son fonctionnement auprès des associations locales et du grand public avec un nouveau flyer, des visites sur site, des ateliers proposés par les partenaires locaux.

• **Ateliers réemploi et aérogommage** : l'aménagement d'espaces suffisants et équipés de matériels adéquates, grâce aux aides financières d'investissement, va permettre de pouvoir structurer le réemploi des meubles et d'appareils électriques avec des tests, contrôles, opérations de maintenance et de réparation, qui réduira la mise au rebut des objets réceptionnés.

• Moyens humains/compétences à développer

La Ressourcerie dispose à fin 2019 de **16 postes en insertion conventionnés par la Région et le Département, 29 salariés en insertion ont pu être accompagnés en 2019 sur le chantier Ressourcerie**, c'est donc 45 salariés qui ont pu bénéficier d'un accompagnement socio professionnel depuis la création de la Ressourcerie en 2017.

La Ressourcerie dispose également d'un 2ème encadrant technique d'insertion en CDI à temps plein depuis 2019.

En 2020 l'accent est mis sur la montée en compétences des salariés en insertion sur le poste de travail, grâce à un meilleur équipement et accompagnement en situation de travail, une structuration des activités et une spécialisation des salariés.



Indicateurs financiers

→ Montants TTC 2019 – Budget général

			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables hors verre	Déchets déchèterie	Total 2019	Total 2018	Evolution
CHARGES	Fonctionnelles	Fonctionnelles	62 181,29 €	4 978,46 €	29 159,39 €	20 070,03 €	116 389,17 €	172 869,84 €	-32,67 %
		Communication	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	189,66 €	-100,00 %
		Total fonctionnelles	62 181,29 €	4 978,46 €	29 159,39 €	20 070,03 €	116 389,17 €	173 059,50 €	-32,75 %
	Techniques	Collecte et précollecte	321 923,55 €	0,00 €	96 820,36 €	313 430,33 €	732 174,24 €	715 993,15 €	2,26 %
		Transfert/transport/Traitement	498 187,71 €	33 670,33 €	115 977,21 €	297 894,78 €	945 730,03 €	935 691,99 €	1,07 %
		Total techniques	820 111,26 €	33 670,33 €	212 797,57 €	611 325,11 €	1 677 904,27 €	1 651 685,14 €	1,59 %
Total charges			882 292,55 €	38 648,79 €	241 956,96 €	631 395,14 €	1 794 293,44 €	1 824 744,64 €	-1,67 %
PRODUITS	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	0,00 €	18 603,99 €	17 211,50 €	25 735,90 €	61 551,39 €	105 993,12 €	-41,93 %
		Préstation à des Tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 %
		Autres produits	9 019,63 €	0,00 €	3 195,42 €	12 723,96 €	24 939,01 €	9 568,84 €	160,63 %
		Total industriels	9 019,63 €	18 603,99 €	20 406,92 €	38 459,86 €	86 490,40 €	163 961,17 €	-47,25 %
	Aides	Tous soutiens des sociétés agréées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 %
	Soutiens	Reprise des subventions d'invest	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 %
Subventions de fonctionnement		2 445,44 €	0,00 €	134 518,01 €	24 176,31 €	161 139,76 €	120 819,91 €	33,37 %	
Total aides		2 445,44 €	0,00 €	134 518,01 €	24 176,31 €	161 139,76 €	120 819,91 €	33,37 %	
Total produits			11 465,07 €	18 603,99 €	154 924,93 €	62 636,17 €	247 630,16 €	120 819,91 €	104,96 %
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée		683,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	683,34 €	867,48 €	-21,23 %
	Contribution des usagers	TEOM	1 860 789,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 860 789,00 €	1 811 479,00 €	2,72 %
		Redevance Spéciale et facturation usagers	42 633,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 633,90 €	42 154,02 €	1,14 %
		Total contribution usagers	1 903 422,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 903 422,90 €	1 853 633,02 €	2,69 %
	Contribution des collectivités		255 089,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	255 089,48 €	270 599,82 €	0,00 %
	Total contributions			2 159 195,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 159 195,72 €	2 125 100,32 €
SYNTHESE									
Coûts fonctionnels			62 181,29 €	4 978,46 €	29 159,39 €	20 070,03 €	116 389,17 €	173 059,50 €	-32,75 %
Coûts techniques			820 111,26 €	33 670,33 €	212 797,57 €	611 325,11 €	1 677 904,27 €	1 651 685,14 €	1,59 %
Coûts Industriels			9 019,63 €	18 603,99 €	20 406,92 €	38 459,86 €	86 490,40 €	163 961,17 €	-47,25 %
Montants aides			2 445,44 €	0,00 €	134 518,01 €	24 176,31 €	161 139,76 €	120 819,91 €	33,37 %
Montant des contributions			2 159 195,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 903 422,90 €	1 853 633,02 €	2,69 %

→ Montants TTC 2019 – Budget OM

			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables hors verre	Déchets déchèterie	Total 2019	Total 2018	Evolution
Flux de déchets									
CHARGES	Fonctionnelles	Fonctionnelles	52 668,92 €	0,00 €	18 810,33 €	3 762,07 €	75 241,31 €	89 870,34 €	-19,44 %
		Communication	0,00 €	0,00 €	1 946,88 €	0,00 €	1 946,88 €	14 174,56 €	-628,07 %
		Total fonctionnelles	52 668,92 €	0,00 €	20 757,21 €	3 762,07 €	77 188,19 €	104 044,90 €	-34,79 %
	Techniques	Collecte et précollecte	292 631,48 €	0,00 €	104 511,24 €	20 982,25 €	418 044,97 €	418 464,89 €	-0,10 %
		Transfert/transport/Traitement	300 059,08 €	20 931,18 €	93 660,10 €	216 074,68 €	630 725,04 €	573 988,73 €	9,00 %
		Total techniques	592 690,56 €	20 931,18 €	198 171,34 €	236 976,93 €	1 048 770,01 €	992 453,62 €	5,37 %
Total charge			645 359,48 €	20 931,18 €	218 928,55 €	240 738,99 €	1 096 498,52 €	2,62 %	
PRODUITS	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	0,00 €	9 047,68 €	27 143,03 €	9 047,68 €	45 238,39 €	59 762,14 €	-32,10 %
		Préstation à des Tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 %
		Autres produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 238,39 €	0,00 €	100,00 %
		Total industriels	0,00 €	9 047,68 €	27 143,03 €	9 047,68 €	45 238,39 €	59 762,14 €	-32,10 %
	Aides	Tous soutiens des sociétés agréées	0,00 €	0,00 €	108 978,24 €	6 081,62 €	115 059,86 €	63 642,28 €	44,69 %
	Soutiens	Reprise des subventions d'investissement	182 116,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	182 116,99 €	156 658,54 €	13,98 %
Subventions de fonctionnement		12 847,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 847,17 €	12 847,17 €	0,00 %	
Total aides		194 964,16 €	0,00 €	108 978,24 €	6 081,62 €	310 024,02 €	233 147,99 €	24,80 %	
Total produits			194 964,16 €	9 047,68 €	136 121,27 €	15 129,30 €	355 262,41 €	292 910,13 €	17,55 %
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée		463,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	463,91 €	74,60 €	83,92 %
	Contribution des usagers	REOM	993 355,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	993 355,56 €	983 580,55 €	0,98 %
		Redevance Spéciale et facturation usagers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 %
		Total contribution usagers	993 355,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	993 355,56 €	983 580,55 €	0,98 %
	Contribution des collectivités		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 %
Total contributions			993 819,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	993 819,47 €	983 655,15 €	1,02 %
SYNTHESE									
Coûts fonctionnels			52 668,92 €	0,00 €	20 757,21 €	3 762,07 €	77 188,19 €	104 044,90 €	-34,79 %
Coûts techniques			592 690,56 €	20 931,18 €	198 171,34 €	236 976,93 €	1 048 770,01 €	992 453,62 €	5,37 %
Coûts Industriels			0,00 €	9 047,68 €	27 143,03 €	9 047,68 €	45 238,39 €	59 762,14 €	-32,10 %
Montants aides			194 964,16 €	0,00 €	108 978,24 €	6 081,62 €	310 024,02 €	233 147,99 €	24,80 %
Montant des contributions			993 819,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	993 819,47 €	983 655,15 €	1,02 %

Commission H

Voirie

La Communauté de communes intervient pour entretenir la voirie classée d'intérêt communautaire sur demande des communes et par délibération du Conseil de communauté.

→ Marché à bons de commande

- **Signé en avril 2018** pour 2 ans renouvelable une fois 1 an composé de 6 lots :
- **Lot Travaux préparatoires et Génie Civil sur la vallée de l'Eygues** : entreprises GIE DROME PROVENCALE (mandataire SARL CLIER TP) / SARL LOREILLE TP / SARL AUBERY TP ;
- **Lot Travaux de chaussée sur vallée de l'Eygues** : entreprises SA BRAJA VESIGNE (mandataire) / EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE ;
- **Lot Travaux préparatoires et Génie Civil sur la vallée de l'Ouvèze** : entreprises SPAGGIARI (mandataire) – GIE DROME PROVENCALE – SAS MISSOLIN – 2BTA ;
- **Lot Travaux de chaussée sur vallée de l'Ouvèze** : entreprises EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE (mandataire) – SA BRAJA VESIGNE ;
- **Lot Travaux préparatoires et Génie Civil sur la vallée de la Méouge-Toulourenc** : entreprises GIE DROME PROVENCALE (mandataire BRUN TP) – SPAGGIARI – SAS MISSOLIN
- **Lot Travaux de chaussée sur vallée de la Méouge-Toulourenc** : entreprises SA BRAJA VESIGNE (mandataire) / EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE

→ Total des voies CCB DP au 31 décembre 2019 : 978,3 km

- Lot Eygues : 743,1 km
- Lot Ouvèze : 165,3 km
- Lot Méouge-Toulourenc : 69,8 km

→ Travaux voirie 2019 :

- **Montant total des travaux : 1 690 824 € TTC**
- **Territoire Val d'Eygues** : Travaux de juin 2019 à avril 2020
Travaux réalisés : 731 934.07 € TTC comprenant
 - 7.68 km d'enrobé,
 - 7.21 km de bicouche,
 - 2.405 km de préparation,
 - 5.53 km de grave.
- **Territoire Pays de Rémuzat** : Travaux de juin 2019 à novembre 2019
Travaux réalisés : 229 132.99 € TTC comprenant
 - 0.98 km d'enrobé,
 - 1.4 km de bicouche,
 - 3.650 km de préparation,
 - 9.43 km de grave.
- **Territoire Hautes Baronnies** : Travaux de juillet à octobre 2019
Travaux réalisés : 341 863 € TTC
 - 3.54 km d'enrobé,
 - 4.36 km de bicouche,
 - 3.57 km de préparation,
 - 2.84 km de grave.
- **Territoire Pays de Buis** : Travaux d'août 2019 à novembre 2019
Travaux réalisés : 387 894.92 € TTC
 - 4.39 km d'enrobé,
 - 5.38 km de bicouche,
 - 3.57 km de préparation,
 - 4.85 km de grave.



Commission I

GEMAPI - Prévention des risques d'inondation et entretien des rivières

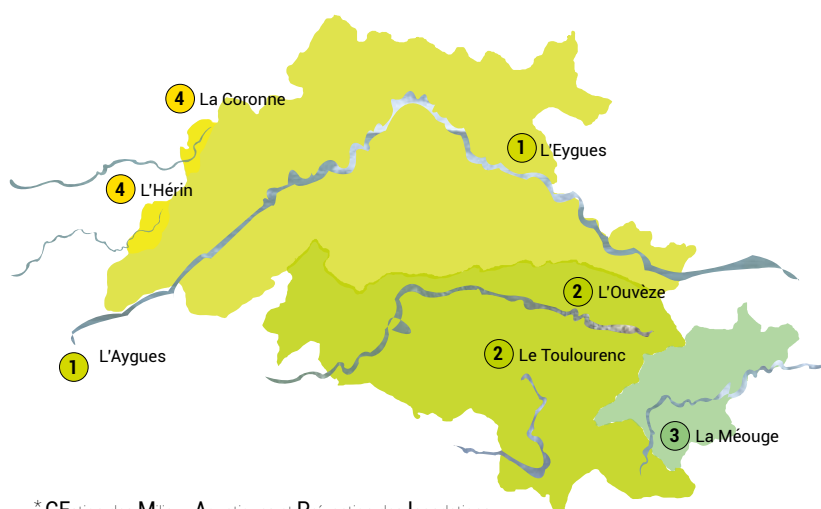
Protéger les populations face aux crues tout en restaurant un fonctionnement plus naturel à la rivière, c'est l'enjeu de la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

→ Depuis le 1er janvier 2018, la responsabilité de l'entretien et de la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues est exclusivement confiée aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (Communautés de communes). La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique a en effet créé une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, et l'a attribuée aux communes et à leurs groupements.

→ Cette nouvelle compétence vise à aménager un bassin hydrographique, entretenir la rivière et son bassin versant, mieux se prévenir contre les inondations, gérer, diagnostiquer et suivre les travaux de restauration des systèmes d'endiguements. La GEMAPI c'est également œuvrer à la protection et la restauration des sites, l'entretien et la restauration des formations boisées rivulaires (ripisylve). La GEMAPI s'exerce au niveau d'un bassin hydrographique dans son intégralité. Une nouvelle taxe a été créée et est plafonnée au niveau national à 40 euros par habitants afin de financer les études et travaux liés à l'application de cette nouvelle compétence.

→ Sur le territoire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, il existe 4 bassins hydrographiques :

1. Bassin versant de l'Eygues
2. Bassin versant du Lez
3. Bassin versant de l'Ouvèze
4. Bassin versant de la Méouge (affluent du Buëch)



* GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
Gérard PEZ - Vice-Président délégué à GEMAPI - Maire de VERCOIRAN

GEMAPI*
Bassins versants et rivières
Communauté de Communes
des Baronnies en Drôme Provençale

- 1 SMEA
Syndicat Mixte de «L'Eygues - Aygues»
- 2 SMOP
Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale
- 3 SMIGIBA
Syndicat Mixte de Gestion
Intercommunautaire
du Buëch et de ses Affluents
- 4 SMBVL
Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez

Principales avancées de l'année 2019 sur les 4 quatre bassins hydrographiques.

→ Bassin versant de l'Eygues

- Courant 2019, diverses **réunions de concertation entre les sept Communautés de communes du bassin de l'Eygues ont été organisées en vue de construire les futurs statuts du syndicat unique.**
- **Les réunions de fusion ont aboutis à la création du Syndicat Mixte de l'Eygues Aygues au 1er janvier 2020.** Ce nouveau syndicat permet une gestion de l'intégralité du bassin de l'Eygues. Ce nouveau syndicat recevra les contributions des sept Communautés de communes du bassin pour mener à bien les projets de prévention des inondations.

→ Bassin versant du Lez

- Sur le bassin du Lez, le syndicat unique existe depuis 1997 : il s'agit du **Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL)**. Ce syndicat est situé sur la commune de Valréas au sein de l'Enclave des Papes. Concernant la compétence GeMAPI, toutes les Communautés de communes ont transféré la compétence au syndicat ce qui signifie que les communes ont choisis **ce syndicat pour la mise en œuvre de la compétence GeMAPI.**

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale couvre une infime partie du bassin versant car seulement deux communes à savoir Vinsobres et Venterol sont situées sur le bassin du Lez.

- Concernant la gouvernance, le comité syndical du SMBVL compte 23 délégués dont trois délégués ainsi qu'un suppléant pour la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale.
- **Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez a modifié ses statuts pour être en cohérence avec la compétence GeMAPI notamment sur les aspects de prévention des inondations. Ces modifications statutaires ont été validées en janvier 2019 par la CCBDP.**



→ Bassin Versant de l'Ouvèze

- **Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP)** existe depuis 2013. Ce syndicat est basé à Entrechoux. **Au total 23 communes de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale sont présentes sur le bassin versant de l'Ouvèze.**

- Sur le territoire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, il existe 4,5 km de digues de protection contre les inondations de l'Ouvèze essentiellement sur la commune de Buis-les-Baronnies.
- **En 2019, des nouvelles clés de répartition ont été abordées entre les diverses Communautés de communes pour la mise en place de la compétence GeMAPI.** Le SMOP a ainsi modifié ses statuts. Ces modifications statutaires ont permis au syndicat d'être compétent en gestion des systèmes d'endiguements. Ces modifications ont également permis au SMOP d'œuvrer à la **réalisation d'aménagements hydrauliques pour mieux protéger les biens et les personnes des inondations.**

→ Bassin versant de la Méouge

- Le bassin versant de la Méouge est géré par le **Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses affluents (SMIGIBA)**. Ce syndicat existe depuis 2003. Cependant pour être conforme à la compétence GeMAPI, le SMIGIBA doit modifier ces statuts.
- Sur le bassin du Buëch et de la Méouge, **les collectivités sont en discussion pour définir les nouveaux statuts permettant la mise en œuvre de la compétence GeMAPI.**

Commission J

Rapport sur le prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Caractérisation technique du service public

→ Présentation du territoire desservi

• La Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale est née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion des 4 Communautés de communes des Baronniees (Communauté de communes du Pays de Buis, Communauté de communes du Pays de Rémuzat, Communauté de communes du Val d'Eygues, Communauté de communes des Hautes Baronniees).

• **Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est mis en place pour l'ensemble du territoire. Ses missions sont déterminées par l'arrêté du 27 avril 2012**, fixant les modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, pris en application des articles R. 2224-17 du code Général des Collectivités Territoriales.

→ Compétences exercées dans le cadre du service

Conformément à l'article L. 2224-8 du CGCT, le SPANC de la Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale exécute les missions suivantes :

- **Contrôle de conception et d'implantation** : instruction des déclarations d'installation d'assainissement neuves ou à réhabiliter, afin de vérifier que la conception technique et l'implantation des dispositifs d'assainissement soient conformes à la législation et adaptés aux contraintes sanitaires et environnementales.
- **Contrôle de bonne exécution** : contrôle de la réalisation des travaux pour les installations neuves ou réhabilitées sur site et avant recouvrement.
- **Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien** : contrôle des installations existantes, afin d'établir un état des lieux des installations et d'évaluer les dangers pour la santé des personnes ou des risques avérés de pollution de l'environnement.
- Pour l'ensemble des dispositifs : **vérification périodique du bon fonctionnement des ouvrages ainsi que la réalisation des vidanges**. La fréquence de contrôle périodique est modulable dans la limite des dix ans fixée par la loi Grenelle 2. Cette fréquence peut varier selon l'évaluation de l'installation au regard des risques environnementaux et dangers sanitaires.
- Dans le cadre des transactions immobilières, effectuer un contrôle des ouvrages. **Ce contrôle est réalisé spécifiquement pour la vente** et à la demande des propriétaires.

Les missions du SPANC sont exécutées selon l'arrêté du 27 avril 2012, relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Le SPANC assure également une mission d'information, communication et de conseil aux usagers.

Le SPANC de la Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale ne détient pas de compétence facultative (entretien des installations d'assainissement non collectif).

Mode de gestion

→ Organisation du service, exploité en régie, sur deux antennes :

- **Antenne de NYONS**

Ex-territoire Val d'Eygues (1 967 installations) + ex-territoire Pays de Rémuzat (302 installations)
Permanence le lundi matin de 9h à 12h.

- **Antenne de BUIS**

Ex-territoire Pays de Buis (1 060 installations) + ex-territoire Pays des Hautes Baronnies (555 installations) / Permanence le jeudi matin de 9h à 12h

→ Composition du SPANC :

- **1 responsable de service** chargé de mettre en place et suivre le fonctionnement du service, de coordonner les actions, piloter les programmes de réhabilitation en relations avec les partenaires institutionnels. Il gère également la facturation (0,6 ETP).
- **1 poste de secrétariat-comptable** (0,2 ETP) chargé du suivi de la facturation (traitement des réclamations, annulations de factures, etc.)
- **2 techniciens contrôleurs** (2 ETP) qui assurent les contrôles, la communication et le conseil aux usagers. Ils participent également à l'optimisation des actions et procédures du service.

→ Nouveau logiciel métier



Auparavant le SPANC utilisait le logiciel Cart@ jour. Ce logiciel métier datant de 2006 ne répondait plus aux besoins du service. De plus, les redevances annuelles étaient facturées manuellement.

Le SPANC a réalisé une étude de marché et a choisi le logiciel Yprésia-Y-ANC qui offre de nouvelles fonctionnalités et qui permet de gagner en performance dans le cadre des diagnostics et des visites de terrain des 4000 installations. Yprésia fonctionne à partir de tablettes tactiles reliées au logiciel métier de la CCBDP. **Il est désormais possible**

de réaliser le plan des installations d'assainissement autonome sur le cadastre géo-localisé afin de mieux connaître l'emplacement des ouvrages chez les usagers. La nouvelle interface de facturation développée par Yprésia permet de facturer les redevances par Clic Esi, **l'édition de rôle pour le prélèvement automatique, le paiement des redevances par TIPI** (Titre de Paiement par Internet). Cette interface de facturation est compatible avec le logiciel comptable « Berger Levrault » utilisé à la CCBDP. Ce nouveau logiciel permet au SPANC de gagner en efficacité.

Indicateurs

→ Redevances du SPANC

Les tarifs et prestations en vigueur ont été fixés par délibération n° 85-2017 en date du 11 avril 2017.

- **Une redevance ponctuelle de 140 €** pour le contrôle de conception et de réalisation d'une installation d'assainissement neuve.
- **Un acompte forfaitaire annuel de 25 €** pour le contrôle périodique et diagnostic des installations existantes par période ne pouvant excéder dix ans.
- **Une redevance de 100 €** pour le diagnostic d'une installation préalable à la vente d'un bien.
- **Une redevance pour pénalité de 50 €** pour tous frais de déplacement sans intervention dès lors que le SPANC n'a pas été informé en temps utile pour éviter le déplacement inutile.

Mode de recouvrement par titre de recette exécutoire adressé par le Trésor Public. Le service n'est pas assujéti à la TVA.

→ Rappels des prestations incluses dans la redevance de service annualisée de 25 €

Les visites et services inclus dans le cadre de la redevance de service annualisée sont :

- Les visites de bon fonctionnement effectuées selon une périodicité de 10 ans. (vérification de la conformité et de l'entretien des installations d'assainissement autonome).
- L'analyse des dossiers de conception dans le cadre des projets de réhabilitations (analyse des dossiers de conception : émission de l'avis technique).
- Les visites de bonne exécution des travaux dans le cadre des réhabilitations. (Vérification des travaux en cohérence avec le dossier de conception déposé au préalable au SPANC).

→ Dans le cadre de la redevance de service annualisée de 25 euros, le SPANC a réalisé au 31 décembre 2019, 211 visites de bon fonctionnement, 42 avis techniques dans des projets de réhabilitations ainsi que 24 rapports dans le cadre de visite de bonne exécution des travaux de réhabilitations.

→ Prestations SPANC hors redevance de service annualisée (prestations facturées en suppléments paiement à l'acte) :

- Le SPANC a réalisé 73 rapports de visite de bon fonctionnement dans le cadre des ventes. Ces diagnostics sont demandés par les propriétaires ou leur notaire. Ce service est facturé à l'acte 100 €. Ces contrôles de bon fonctionnement réalisés dans le cadre des ventes sont valables 3 ans.

→ Le SPANC a également réalisé 16 rapports de bonne exécution des travaux neufs. Ces contrôles ne sont pas inclus dans la redevance de service annualisé, facturés à l'acte 140 €. Ce montant inclus l'avis préalable sur l'installation projeté destiné aux services instructeurs du permis de construire la ou les visites de bonne exécutions et la validation de la déclaration de fin des travaux.



Bilan activités pour l'année 2019

Rapports de visite effectués sur le territoire CCBDP (par ancien territoire) :

	Ancien Territoire du Val d'Eygues	Ancien Territoire du Pays de Buis	Anciens territoires du Pays de Rémuzat et des Hautes Baronnies	Total 2019
Nombre d'installations	1971	1080	863	3914
Visite de bon Fonctionnement	98	29	84	211
Visite de bon Fonctionnement dans le cadre d'une vente	39	17	17	73
Dossier conception neuf	5	10	6	21
Dossier de conception dans le cadre des réhabilitations	28	13	6	47
visite de bonne exécution dans le cadre des réhabilitations	5	17	5	27
Visites de bonne exécution dans le cadre de travaux neuf	4	8	4	16
Nombre de rapport édités par le SPANC	179	94	122	395



SOCIAL

Commission K :
Petite Enfance - Social

Commission L :
Enfance Jeunesse - Animation Territoriale



Nadia MACIPE

**Vice-Présidente déléguée à
Social - Petite Enfance**

Commission K
Ex-Vice-Présidente du Val d'Eygues
Conseillère municipale à Nyons



Eric RICHARD

**Vice-Président délégué à
Enfance Jeunesse - Animation
Territoriale**

Commission L
ex-1^{er} Vice-Président du Val d'Eygues
Maire d'Aubres



Commission K

Petite Enfance - Social

Petite Enfance en Gestion directe

→ **Crèche Les Petits Lutins à Nyons**

- Agrément de 28 places - Enfants de 2 mois et demi à 4 ans.

→ **Crèche Côté Soleil à Mirabel aux Baronnies**

- Agrément de 20 places - Enfants de 2 mois et demi à 4 ans.

→ **Accueil de loisirs Les P'tits Bouts à Nyons**

- Agrément de 40 places pour les mercredis et petites vacances et de 70 places pour les grandes vacances.

Petite Enfance en Gestion associative

→ **Crèche Les Frimousses à Rémuzat**

- Gestion confiée à l'Association « Les Frimousses des 2 vallées ».
- Agrément de 16 places pour les enfants de 2 mois et demi à 4 ans.

→ **Crèche Les Souris Vertes à Buis-les-Baronnies**

- Gestion confiée à l'Association Familiale des Baronnies.
- Agrément de 20 places pour les enfants de 2 mois et demi à 4 ans.

→ **Micro crèche A Petit Pas à Les Pilles**

- Gestion confiée à EOVI Services et Soins.
- Agrément de 10 places de 2 mois et demi à 6 ans.

→ **Micro-crèche Mont'Bambin à Montbrun-les-Bains**

- Gestion confiée à EOVI Services et Soins
- Agrément de 10 places modulables par saisonnalité pour les enfants de 2 mois et demi à 6 ans.

→ **Relais d'Assistantes Maternelles - un Lieu d'Accueil Enfant Parents à Nyons et à Buis les Baronnies**

- Gestion confiée à la Mutuelle Petite Enfance des Baronnies.

Accueils Petite Enfance par territoires

→ **Territoire du Val d'Eygues**

- Crèche Les Petits Lutins à Nyons.
- Crèche Côté Soleil à Mirabel aux Baronnies.
- Accueil de loisirs Les P'tits Bouts à Nyons.
- Le Relais Assistantes Maternelles (RAM et le Lieu d'Accueil Enfants Parents) à Nyons.
- Micro-crèche À Petits Pas à Les Pilles.

→ **Territoire de Buis-les-Baronnies**

- Crèche Les Souris Vertes et le Relais Assistantes Maternelles (RAM et le Lieu d'Accueil Enfants Parents) à Buis-les-Baronnies.

→ **Territoire du Pays de Rémuzat**

- Crèche Les Frimousses à Rémuzat.

→ **Territoire des Hautes Baronnies**

- Micro-crèche Mont'Bambin à Montbrun-les-Bains.



Budgets 2019 des crèches en gestion directe

→ 64-500 Crèche Les Petits Lutins - Nyons

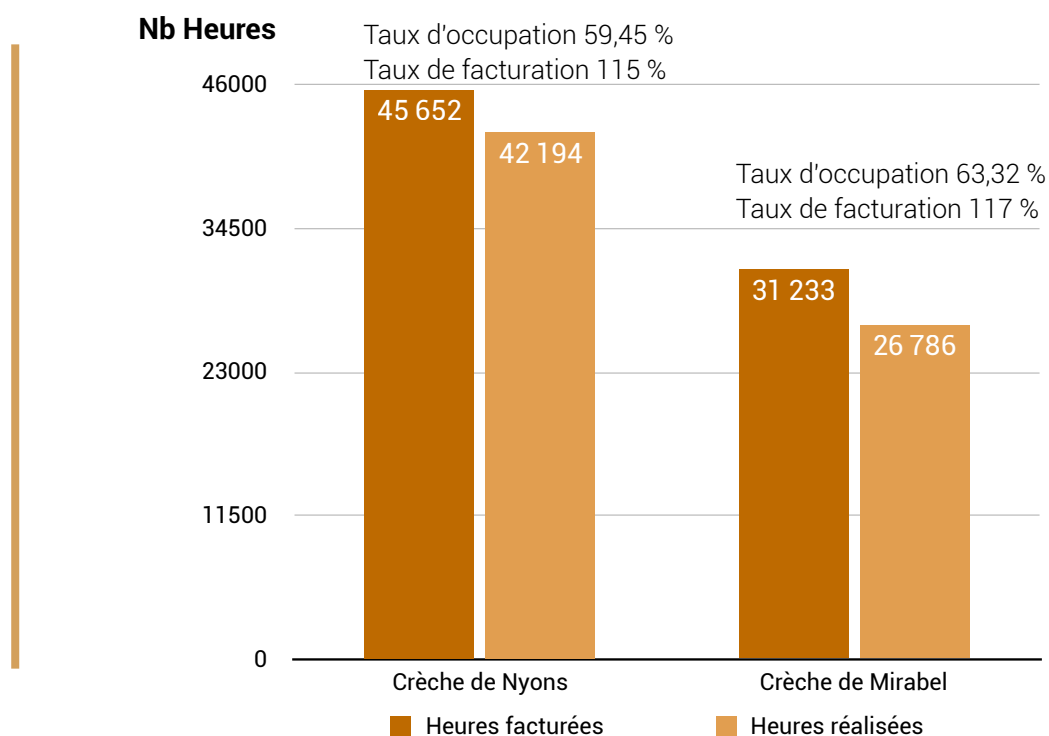
Chapitre		Réalisé 2019
60	Achats	31 828,65 €
61	Services Extérieurs	25 909,85 €
62	Autres services	10 076,73 €
64	Charges de personnel	450 793,05 €
68	Amortissement	65,16 €
TOTAL DEPENSES		518 673,44 €
70	Participations Familles	57 722,62 €
74	Prestations CAF MSA	252 735,52 €
6419	Rembt idem journalières	23 559,02 €
TOTAL RECETTES		310 458,14 €

→ 64-600 Crèche Côté Soleil Mirabel-aux-Baronnies

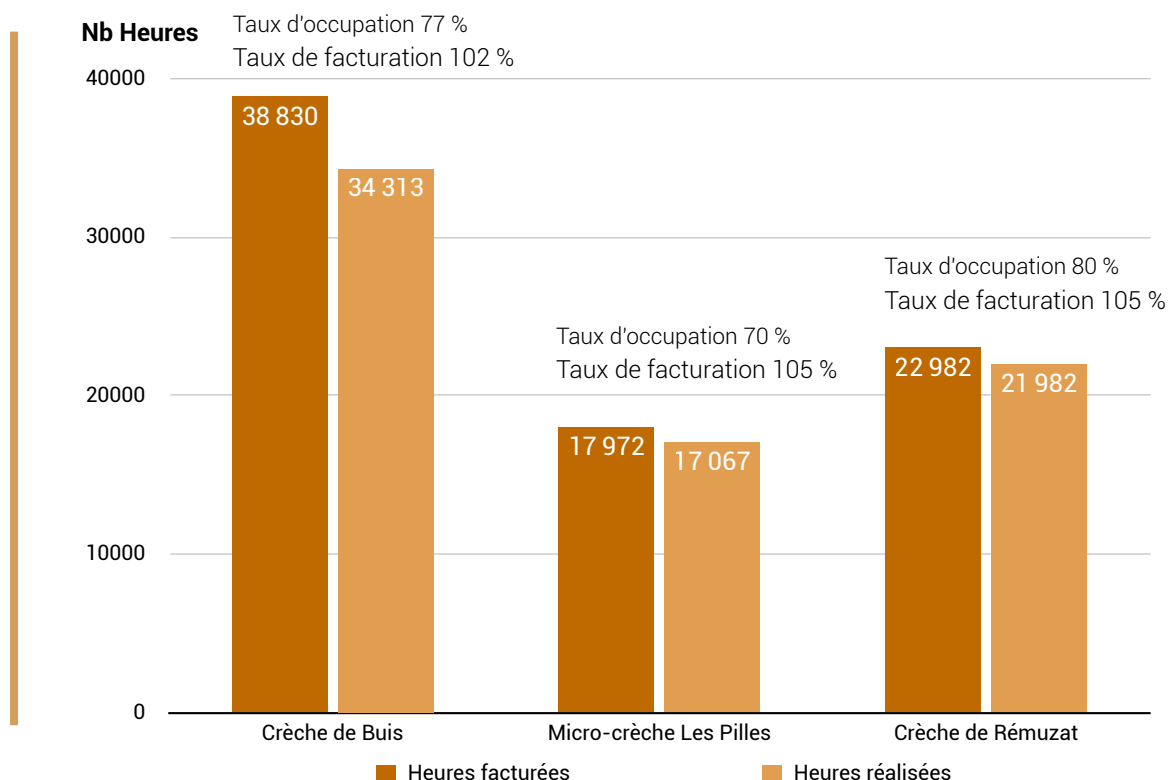
Chapitre		Réalisé 2019
60	Achats	11 623,25 €
61	Services Extérieurs	23 182,96 €
62	Autres services	3 212,28 €
64	Charges de personnel	308 602,00 €
68	Amortissement	221,29 €
TOTAL DEPENSES		346 841,78 €
70	Participations Familles	38 753,73 €
74	Prestations CAF MSA	252 549,84 €
6419	Rembt idem journalières	5 076,01 €
TOTAL RECETTES		296 379,58 €

Compte Administratif

Bilans d'activités des crèches en gestion directe



Bilan d'activités des crèches en gestion déléguée



Bilan d'activités des accueils en gestion déléguée

Territoires du Val d'Eygues et du Pays de Buis

→ La Maison Couleur

- Située 32, Rue Henri Debiez à Nyons, elle abrite La Mutuelle Petite Enfance, organisme qui porte les activités du RAM et du LAEP, une antenne du LAEP Salle Jean Joseph Coupon et une antenne du RAM à la Maison de l'Enfance sur Buis les Baronnie.
- Accueils tous les lundis de 9h à 12h et tous les jeudis de 15h30 à 18h30, à la Maison Couleur, à Nyons. tous les mardis de 9h à 12h, au foyer J.J. Coupon, quartier du grand jardin, à Buis-les-Baronnies.

→ Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) Batôbul'

- Un lieu de rencontre des enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents, les rencontres sont anonymes, gratuites et sans rendez-vous. Une équipe de professionnelles encadre ces rencontres.
- Ce lieu d'accueil est à la Maison Couleur à Nyons et à Buis les Baronnie.
- **408 Heures d'ouverture en 2019.**
- **Nombre de familles : 226 dont 120 nouvelles familles.**
- **Nombre d'enfants : 258 dont 141 nouveaux.**

→ Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

- Le RAM est géré par la Mutuelle Petite Enfance des Baronnie. C'est un lieu d'informations, d'échanges, de rencontres et de professionnalisation. Il s'adresse aux parents, aux assistantes maternelles.
- Accueil du public : lundi de 13h à 17h - mardi de 9h à 12h et de 13h à 17h - jeudi de 9h à 12h - vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h
- Les activités du RAM permettent à l'enfant, accompagné de son assistante maternelle, des temps d'activités collectives, de rencontrer d'autres enfants. Ces activités s'adressent également aux Assistantes Maternelles pour les accompagner dans l'exercice de leur profession.
- **La Communauté de communes apporte à la Mutuelle Petite Enfance, une contribution financière annuelle de 82 000€ et perçoit une prestation de la CAF de la Drôme à hauteur de 40 029 €.**
 - De menus travaux d'investissements ont également été réalisés à la Mutuelle Petite Enfance pour un montant de 16 725 € financés par la CAF de la Drôme à 40%.



Territoire du Pays de Buis

→ Les Souris Vertes

• Crèche située à Buis-les-Baronnies dans les locaux de la Maison de l'Enfance, gérée par l'Association Familiale des Baronnies, elle accueille les enfants de moins de 4 ans tous les jours de la semaine de 7h45 à 18h. Cette structure accueille les enfants du territoire du Pays de Buis les Baronnies ainsi que les enfants de Mollans sur Ouvèze via une convention de partenariat avec la Communauté de communes Vaison-Ventoux.

- **Contribution financière annuelle de la CCBDP : 86 000 €.**
- **La CCBDP perçoit une prestation de la CAF de la Drôme à hauteur de 39 900 €.**

Territoire du Pays de Rémuzat

→ Les Frimousses

• Gestion confiée à l'Association « les Frimousses des 2 vallées », conjointe (Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale et la Communauté de communes du Diois), puisqu'elle accueille les enfants de ces 2 territoires.

- Capacité d'accueil de 16 enfants, suite à la fermeture de la MAM à La Motte Chalancon.
- **Contribution financière annuelle de la CCBDP : 26 000€.**
- **La CCBDP perçoit une prestation de la CAF de la Drôme à hauteur de 20 000 €.**

Territoires des Hautes Baronnies

→ Une nouvelle activité d'accueil du jeune enfant a vu le jour sur le territoire des Hautes Baronnies, sur la commune de Montbrun-les-Bains. **La gestion de cette micro-crèche Mont'Bambin a été confiée à EOVI Services et Soins**, déjà partenaire de la collectivité pour la gestion de la micro crèche « A petits pas » à Les Pilles.

- Cette micro crèche est située : Résidence du parc – ZAC les Thermes à Montbrun-les-Bains. **Elle peut accueillir 10 enfants, de 2 mois et demi à 6 ans avec une modulation selon les périodes de l'année :**

Du 1er novembre au 28/29 février : du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30 : 3 places ; de 8h30 à 17h30 : 6 places.

Du 1er mars au 30 octobre : du lundi au vendredi de 7h à 8h et de 18h à 19h30 : 3 places ; de 8h à 18h : 10 places.

- **La Collectivité engage une réflexion avec la Mutuelle Petite Enfance pour accompagner et développer le métier d'assistantes maternelles sur le territoire des Hautes Baronnies.**

Territoire du Val d'Eygues

→ Micro crèche « A Petits Pas » Les Pilles

• La gestion de cette micro-crèche a été confiée à EOVI Services et Soins, elle accueille les enfants de 2mois ½ à 6 ans, cette structure était auparavant gérée par un collectif de parents, a été transférée lors de la fusion des Communautés de communes en 2017.

- **Contribution financière annuelle de la CCBDP : 42 885 €.**
- **La CCBDP perçoit une prestation de la CAF de la Drôme à hauteur de 20 160 €.**

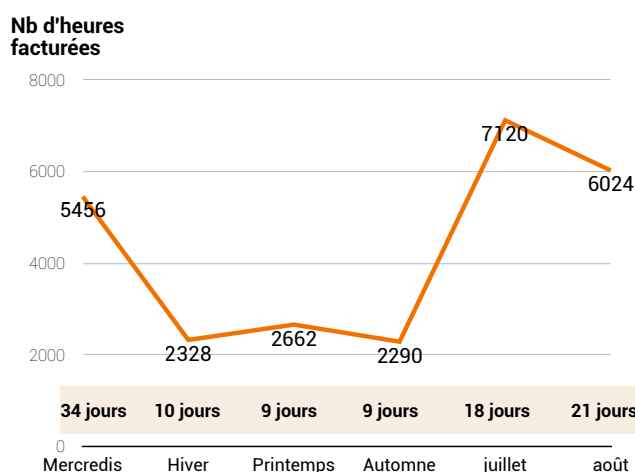
Bilan activités de l'Accueil de loisirs Les P'tits Bouts en gestion directe

→ Le nombre d'enfants accueillis est de 241 enfants sur 101 jours d'activités

→ 41-5000 - BUDGET ALSH Les Ptits Bouts

Chapitre		Réalisé 2019
60	Achats	13 916,13 €
61	Services Extérieurs	21 026,00 €
62	Autres services	7 819,27 €
64	Charges de personnel	116 672,28 €
TOTAL DEPENSES		159 433,68 €
70	Participations Familles	23 214,15 €
74	Prestations CAF MSA	53 260,56 €
TOTAL RECETTES		76 474,71 €

Compte Administratif



Agrément Mercredis/ Hiver/ Printemps : 40

Agrément Juillet-Août : 70

La Collectivité accompagne tous les publics: les parents, les professionnels de santé, les professionnels de la petite enfance, de l'enfance, des centres de loisirs.

Elle accueille, écoute, informe, met en relation. Elle s'engage pour que l'accès aux services ordinaires et le «vivre ensemble» deviennent une réalité pour tous, sans discrimination. Elle contribue ainsi à faire vivre les principes de justice et d'équité, dans un esprit de solidarité avec les plus fragiles.

Une année de structuration marquée par la mise en place d'une co-direction à Nyons mais également une volonté de mettre en place une coordonnatrice « Petite Enfance » pour accompagner l'engagement de la collectivité sur l'ensemble de son territoire et développer des actions communes à l'ensemble des acteurs de la petite enfance.

Travaux d'investissements à la Crèche de Mirabel-aux-Baronnies

La Collectivité s'est engagée dans la réalisation d'une extension du bâtiment abritant la crèche Côté Soleil à Mirabel-aux-Baronnies. Elle a octroyé un budget de 178 000 €, et l'acquisition de mobilier à hauteur de 20 000 € afin de pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Ce projet a bénéficié d'un accompagnement financier de la CAF de la Drôme à hauteur de 74 000€, 20 000 € du Département de la Drôme et 20 000 € la Région AURA.



Création d'une Micro-crèche à Montbrun-les-Bains (Territoire des Hautes Baronnies) : Mont'Bambin

La Communauté de communes, consciente de l'absence de mode de garde sur le territoire des Hautes Baronnies a engagé une réflexion en partenariat avec EOVI Services et Soins pour nous accompagner afin de répondre au mieux aux besoins de la population, tout en prenant en compte la particularité économique du territoire.



Création d'une véranda pour agrandir la superficie de la pièce de vie afin de garantir la capacité d'accueil pour un agrément de 10 enfants (Préconisation de la PMI).

→ Ce travail a permis l'ouverture d'une micro-crèche à Montbrun les Bains le 16 décembre 2019 elle est dénommée « MONT'BAMBIN ». Des travaux préconisés par la PMI ont été réalisés pour la mise aux normes du bâtiment appartenant à DAH ; Les travaux et l'aménagement ont été réalisés pour un montant de 45 000 € et financé à 40% par la CAF de la Drôme.

Des projets communs

→ Comité de lecture

- Depuis sa création en 2007, la médiathèque et les structures Petite Enfance de Nyons (d'abord le RAM et la crèche puis les P'tits bouts et la crèche de Mirabel) partagent et échangent autour de la littérature jeunesse par le comité de lecture Petite Enfance. Cette action est financée par la CAF dans le cadre de la Coordination territoriale.
- Les objectifs de ce projet :
 - Développer la pratique du livre et de la lecture, de la musique, des comptines, auprès des structures qui accueillent des jeunes enfants.
 - Tisser du lien (adulte-enfant, professionnel-parent), par le biais du livre et du document sonore
 - Apprendre à connaître la production des documents en direction des jeunes enfants
 - Faire connaître les ressources offertes par la médiathèque.



→ Du 18 au 21 mars 2019 a eu lieu la 30ème édition des Semaines d'Information sur La Santé Mentale (SISM).

- Le thème de cette année était : « La santé mentale à l'ère du numérique ».
- A cette occasion, les structures Petite Enfance gérées par la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, ont organisé **plusieurs animations sur l'ensemble de son territoire pour sensibiliser les parents sur l'impact produit par les écrans sur la santé des tout-petits**. Cette action s'inscrit dans le cadre d'une **politique sociale Petite Enfance active et ouverte sur les problématiques d'éducation actuelles, pilotée par Nadia MACIPE, Vice-Présidente** de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale en charge de l'action sociale.
- La présence de Christelle GUERULT, chargée de projet en santé mentale pour l'IREPS (Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé), qui sur la Drôme anime 5 réseaux « santé mentale » et de Francette REY, psychomotricienne au Centre Médico-Psychologique (CMP) de Nyons a permis aux parents d'échanger et d'accéder à une documentation et à une bibliographie étoffée sur le sujet.

Convention Territoriale Globale

La Communauté de communes a signé en 2019, Une CTG (Convention territoriale Globale) avec la CAF de la Drôme qui a pour objectif de définir un cadre politique et stratégique à un projet de territoire et de faire émerger de nouveaux champs de collaboration avec les partenaires locaux.

→ Des journées thématiques ont été organisées avec tous les acteurs en lien avec :

- L'Accès aux droits, médiation numérique et Inclusion numérique piloté par Didier GIREN.
- La Petite Enfance, Animation de la vie sociale-inter-générationnel piloté par Nadia MACIPE.
- L'Accompagnement à la parentalité – L'Enfance jeunesse piloté par Éric RICHARD.
- Le Logement et l'Habitat, Cadre de vie, piloté par Jean-Michel LAGET.

Cette feuille de route élaborée de 2019 à 2023 est désormais activée, il appartient aux acteurs concernés de s'approprier les déclinaisons opérationnelles pour accompagner sa mise en place en partenariat avec la CAF de la Drôme.

Service Portage de Repas Territoire des Hautes Baronnies

Ce service essentiellement sur le territoire des Hautes Baronnies est en direction des personnes âgées apporte un confort aux personnes désirant bénéficier d'un portage de repas.

→ La confection est assurée par un restaurateur local « Le Chaudron danseur » à Séderon.

→ La Communauté de communes procède à la livraison des repas les lundis, mercredis et vendredis. Ce service est élargi aux personnes résidant aux abords immédiats du territoire (Aurel, Sault, Ferrassières, Montfroc...). Un agent contractuel procède à la livraison à raison de 20 heures hebdomadaires.

→ En 2019, 3 400 repas ont été livrés, concernant environ 40 personnes résidant ce territoire.



Afin d'améliorer ce service la CCBDP a signé un partenariat pour l'acquisition d'un véhicule isotherme afin de garantir les mesures sanitaires imposées

pour la livraison de repas. Le prix du repas est établi par le restaurateur au montant de 9 € par repas et la livraison a été maintenue à 1.10 € (prix déjà pratiqué par la CC des Hautes Baronnies).

→ Budget du service Portage de repas 2019

	Prévu	Réalisé
Dépenses	24 214,00	23 595,00
Recettes	7 000,00	4 575,00

Service Transport de personnes Territoire des Hautes Baronnies

La compétence Transport a été transférée en 2017 lors de la fusion des Communautés de communes. Cette compétence comprend un transport pour les élèves internes du territoire des Hautes Baronnies. Le bus de 19 places transporte les élèves internes de Mévouillon à Carpentras tous les lundis en période scolaire.

→ 9 élèves utilisent ce service.

De plus le territoire des Hautes Baronnies dispose d'un service de transport de personnes, ligne Mévouillon Laragne, 2 fois par semaine (Mardi et Jeudi).

→ 527 trajets Mévouillon –Laragne ont été effectués 2019. Ce service facilite le déplacement des citoyens de ce territoire. La Communauté de communes a signé une convention relative à l'organisation déléguée de service transports scolaires avec la Région Auvergne Rhône Alpes jusqu'en 2021. La Région,compétente en matière de transports, apporte une subvention annuelle à ces 2 lignes, la participation des usagers en 2019, s'élève à : 1 345 €. Le tarif varie de 1€ à 4 € maximum.

Un agent de la CCBDP est chargé de ces missions de transport à raison de 0.5 ETP.

→ Service Transport de personnes Budget 2019

	Prévu	Réalisé
Dépenses	33 650,00	26 776,95
Recettes	36 637,00	36 365,00



Commission L

Service Enfance – Jeunesse – Animation territoriale

Le Service « Enfance – Jeunesse – Animation territoriale » a été créé au 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la fusion des 4 Communautés de communes des Baronnies drômoises. Il s'agit donc d'un nouveau service à la fois porteur des structures et services existants avant la fusion, mais s'inscrivant également dans une nouvelle dynamique et de nouvelles perspectives.

Le Service « Enfance – Jeunesse – Animation territoriale » est structuré en trois pôles :

- Le Pôle Enfance (4-13 ans)
- Le Pôle Jeunesse (11 ans et plus)
- Le Pôle Animation territoriale

Sous la conduite d'Éric RICHARD, Vice-Président en charge de la Commission L (Enfance – Jeunesse – Animation Territoriale), il a pour mission de mettre en place des actions éducatives, sociales et culturelles sur la Communauté de communes dans le cadre de la politique enfance-jeunesse intercommunale, en s'appuyant sur :

Des structures et des services – Enfance :

- Le Centre de Loisirs intercommunal des Guards, en gestion directe.
- L'ALSH « Les Petits Loups », en gestion directe.

Les accueils de loisirs enfance gérés via des conventions de partenariat :

- « Le Chat Botté », géré par l'Association Familiale des Baronnies.
- de la vallée de l'Oule, géré par l'Espace Social et Culturel du Diois.

Des structures et des services – Jeunesse :

- Un Service d'accompagnement Socio-éducatif intercommunal, en gestion directe, se déclinant à travers deux types d'interventions :
 - La Prévention Spécialisée
 - L'Animation Sociale de proximité
- Un accueil de loisirs jeunesse d'intérêt communautaire « Planète Jeunes », basé à Buis-les-Baronnies en gestion directe.
- Un accueil de loisirs jeunesse d'intérêt communautaire « Section 2 jeunes », basé à Séderon en gestion directe.

Des services d'Animation territoriale :

- Des actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité, en gestion directe
- L'organisation d'une Quinzaine de la citoyenneté
- La coordination de la mise en œuvre d'une CTEAC (Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle)

Une mission de coordination Enfance-Jeunesse

Le Pôle Enfance

Les ALSH enfance géré en direct

Le Centre de loisirs intercommunal



Le Centre de loisirs intercommunal, à Nyons, est géré en direct par la Communauté de communes et accueille les enfants âgés de 5 à 13 ans. Il a ouvert ses portes au mois de juillet 2004, après d'importants travaux sur le bâtiment (aux normes Haute Qualité Environnementale) et aux abords de la structure. Une extension du bâtiment a été réalisée en 2014-2015 et achevée en juin 2015.



En lien et en complémentarité avec les autres partenaires (famille, école, associations et clubs...), le Centre de loisirs intercommunal est ouvert sur l'environnement social, culturel et naturel du territoire. Ce service d'accueil et d'animation est accessible à toutes les familles, un transport étant assuré sur le bassin de vie.

Le Centre de loisirs est ouvert tous les mercredis de la période scolaire ainsi que toutes les vacances, sauf celles de fin d'année. Cela représente 101 jours d'ouverture en 2019.

→ Au cours des vacances 2019, **3960 journées-enfants ont été réalisées au Centre de loisirs, ainsi que 403 en séjours** (nuitées, mini-camps et camps).

→ Sur les mercredis, **502 ½ journées-enfants ont été réalisées et 436 journées-enfants.**

→ Les enfants accueillis proviennent de l'ensemble du territoire :

- 31 % de Nyons,
- 31 % du Bas-Nyonsais,
- 20 % du Haut-Nyonsais,
- 6 % d'autres bassins de vie de la CCBDP,
- 12 % hors-CCBDP.

101

JOURS D'OUVERTURE
EN 2019

5 050

JOURNÉES-ENFANTS
EN 2019



L'ALSH « Les Petits Loups » sur Séderon / Montbrun-les-Bains

Ce Centre de loisirs est ouvert sur les périodes de vacances scolaires :

- Au cours des petites vacances (sauf vacances de fin d'année) : en alternance sur Séderon et Montbrun-les-Bains,
- Au cours de l'été : 3 semaines sur Séderon et 4 semaines sur Montbrun-les-Bains,
- Il accueille des enfants de 4 à 11 ans.

Cela représente 62 jours d'ouverture sur l'année 2019, qui ont permis d'accueillir 849 journées-enfants au total.

→ La majorité des enfants inscrits habitent Montbrun-les-Bains, Séderon et Mévouillon, répartis ainsi selon les bassins de vie :

- 37 % d'enfants du bassin de Séderon,
- 38 % d'enfants du bassin de Montbrun-les-Bains,
- 10 % d'enfants extérieurs aux deux bassins principaux,
- 15 % d'enfants extérieurs aux Baronnies.



Les Accueils de loisirs enfance gérés via des conventions de partenariat

Sur le territoire des Baronnies, il existe 2 structures de type ALSH enfance gérées sous couvert de conventions de partenariat avec la CCBDP : l'accueil de loisirs « Le Chat Botté » à Buis-les-Baronnies, géré par l'Association Familiale des Baronnies, l'ALSH de la vallée de l'Oule géré par l'Espace Sociale et Culturel du Diois.

Le Centre de loisirs du « Chat Botté » à Buis-les-Baronnies

Cet ALSH est situé au sein de La Maison de l'Enfance à Buis-les-Baronnies et est géré par l'Association Familiale des Baronnies.

- Il est ouvert au cours des mercredis et des vacances scolaires sauf celles de fin d'année. Ce qui représente 101 jours d'ouverture par an.
- Il accueille des enfants âgés de 4 à 12 ans.
- Au cours des vacances 2019, 1 263 journées-enfants ont été réalisées au Centre de loisirs.

→ On constate que la majorité des enfants accueillis habitent Buis-les-Baronnies (~ 58 %).

→ Les communes les plus représentées sont ensuite :

- 7 % de La Roche sur le Buis,
- 5 % de Pierrelongue,
- 4 % de Vercoiran,
- 4 % de Plaisians,
- 4 % de Beauvoisin,
- 3 % de Mollans-sur-Ouvèze.

Le Centre de loisirs de la vallée de l'Oule

Cet ALSH est géré par l'association « Espace Social et Culturel du Diois ». Il a ouvert ses portes au cours de l'été 2015 suite à un besoin exprimé par les parents de ce bassin de vie.

→ L'ALSH accueille des enfants de 6 à 12 ans.

Son fonctionnement est soutenu par la Communauté de communes du Diois et la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale.

→ 7 semaines d'ouverture par an sont prévues :

- 1 semaine au cours des vacances d'hiver, de printemps et d'automne
- 4 semaines l'été.

Ce Centre de loisirs est une petite structure dont l'ouverture est conditionnée par le nombre d'inscrits sur chaque période de vacances.

En 2019 l'accueil a ouvert ses portes au cours des vacances de printemps, d'été et d'automne ; ce qui représente 30 jours d'ouverture.

→ 227 journées-enfants ont été réalisées en 2019.

→ Origine géographique des enfants :

- 47 % de La Motte-Chalancon,
- 6 % de Rémuzat,
- 6 % de la CC du Diois (hors La Motte Chalancon),
- 18 % de la CCB DP (hors Rémuzat),
- 23% hors territoire.

Le Service Jeunesse

Un très important travail de structuration de ce service a été réalisé depuis l'année 2017. En effet, la structuration d'une politique et d'un Service jeunesse intercommunal ont été un enjeu fort en 2017 et 2018. Cet enjeu a été lié à la fois au contexte de fusion mais également à la diversité des actions jeunesse qui étaient mises en œuvre sur chacune des Communautés de communes jusqu'au 31 décembre 2016.

Le Service d'accompagnement Socio-éducatif

Le Service d'accompagnement Socio-éducatif intercommunal se décline à travers deux types d'interventions :

→ La Prévention Spécialisée

→ L'Animation Sociale de proximité

Ces deux interventions, bien que distinctes, portent les mêmes objectifs et les mêmes modalités d'intervention. Le Projet du Service affirme l'intention d'inscrire l'ensemble des actions dans une visée d'insertion sociale des jeunes (l'insertion sociale est ici entendue d'un point de vue global : socialisation, développement de l'autonomie, accès au logement, insertion professionnelle, etc.).

Par ailleurs l'équipe pluridisciplinaire présente au sein de ce Service travaille à une articulation entre accompagnement collectif et accompagnement individuel.

L'équipe intervient à la Cité Scolaire de Nyons, au collège de Buis, à la MFR de Buis, dans le cadre d'actions collectives portées par la Médiathèque départementale de Nyons..., ce qui lui permet de créer des liens solides entre les services et les institutions locales.

La Prévention Spécialisée

→ Trois éducateurs sont présents sur cette mission.

→ Les objectifs de l'équipe de prévention spécialisée sur le territoire sont les suivants :

- Assurer une présence sociale
- Accompagner les jeunes en rupture dans leurs projets d'insertion sociale en lien avec les partenaires
- Favoriser l'accès des jeunes aux structures ou dispositifs existants
- Être présent dans les actions collectives jeunesse

→ Cette action éducative s'adresse aux jeunes de 11 à 21 ans et à leur famille.

→ Sur l'année 2019, 50 jeunes (29 garçons et 21 filles) du territoire ont bénéficié d'un accompagnement

individuel. Parmi les jeunes accompagnés, 38 l'ont été de manière ponctuelle. 12 étaient en suivi éducatif. 23 d'entre eux habitent le Nyonsais, 19 le Pays de Buis et 8 habitent en dehors de la CCBDP.



L'Animation Sociale de proximité

→ Les missions principales de l'Animation Sociale de proximité sont :

- Mener des actions éducatives visant à accompagner les jeunes dans leur accès à l'autonomie et à leur socialisation,
- Promouvoir les capacités existantes ou/et potentielles des jeunes,
- Participer au développement de la vie sociale et culturelle des territoires,
- Contribuer au maintien du « vivre ensemble » au sein de la population d'un territoire.

→ Les actions d'animation sociale de proximité concernent un public âgé de 11 à 25 ans.

Une grande partie de cette mission est orientée vers l'accompagnement de jeunes porteurs de projet.

→ 25 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement en 2019.

→ Ces 25 jeunes ont été accompagnés sur 7 projets différents :

- Création d'association (3 jeunes de 18-19 ans),
- Tournoi sportif (2 jeunes de 19-20 ans) – 65 participants,
- Sortie (2 jeunes de 12 ans) – 7 participants,
- Festival cultures rurales et urbaines (6 jeunes de 15-17 ans) – 600 participants,
- Festival échanges et partages (3 jeunes de 18-22 ans) – 150 participants,
- Festival sport et handicap (7 jeunes de 24-27 ans) – 600 participants,
- Journée jeux/goûter (2 jeunes de 13-14 ans) – 3 participants.



En 2019, le SASé a proposé 33 actions collectives dont 11 basées à Nyons, 21 à Buis et 1 hors-territoire (sortie). Elles ont compté 356 participations au total parmi lesquelles 49.5% de 11-14 ans, 37.5% de 15-17 ans et 13% de 18 ans et plus.

ZOOM 4 jeunes des Baronnies invités à témoigner au Liechtenstein

Le réseau « Alliance dans les Alpes » a invité la Communauté de communes à témoigner de sa politique jeunesse originale dans le cadre d'une conférence internationale « Perspectives d'avenir - Construisons ensemble un espace de vie pour nos jeunes » qui s'est tenue au Liechtenstein du 19 au 21 septembre 2019.

Accompagnés par Didier GIREN, Vice-Président de la Commission Enfance-Jeunesse, Samuel BRUNIER, Responsable de Service et Rachel DEPIT, éducatrice en Prévention Spécialisée, les jeunes « baronniers » ont témoigné des actions jeunesse portées par la Communauté de communes en matière d'accompagnement de projets de jeunes.



→ 80 personnes en provenance d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie, de France, de Slovénie, de Suisse et du Liechtenstein participaient à cette conférence, présidée par la Ministre de l'Éducation du Liechtenstein.

→ Les jeunes de l'Association Bougeons Avec les Jeunes (BAJ) ont présenté leur organisation du festival Rurban 2019 qui s'est tenu à Buis-les-Baronnies en juillet. Cette expérience collective, accompagnée par les deux animateurs jeunesse intercommunaux, a permis de mettre en lumière la nécessité de travailler en proximité avec les jeunes des territoires ruraux afin de conforter les dynamiques locales.

→ La politique jeunesse intercommunale, présentée en 2017 par Éric RICHARD, Vice-Président à l'Enfance-Jeunesse et l'Animation Territoriale, vise à répondre à un double enjeu : celui lié à une meilleure prise en compte de la jeunesse et celui lié à la fusion des 4 anciennes intercommunalités. Son ambition générale est de faire de la jeunesse une priorité, de prendre en compte la parole et les besoins des jeunes, de les encourager et de valoriser leur intégration dans les activités sociales et citoyennes. Pour cela, la CCBDP s'appuie notamment sur son Service d'Accompagnement Socio-éducatif intercommunal.

Les ALSH jeunesse d'intérêt communautaire

→ Deux ALSH jeunesse d'intérêt communautaire sont présents sur le territoire :

- Planète Jeunes, basé à Buis-les-Baronnies, géré en direct depuis le 1er septembre 2017
- Section 2 Jeunes, basé à Séderon, géré en direct depuis le 1er janvier 2019

Ces deux ALSH jeunesse sont des structures de « petite » dimension et reposant sur un seul agent permanent.

L'ALSH « Planète Jeunes »

→ L'année 2019 est la deuxième année pleine de fonctionnement de cet ALSH depuis la reprise en gestion directe de ce Service par la CCBDP en septembre 2017.

L'accueil de loisirs est structuré autour d'un directeur/animateur permanent, qui est secondé par le recrutement d'animateurs et d'animatrices occasionnels sur les périodes de vacances.

→ L'année 2019 a permis la consolidation de cette action par l'organisation de sorties à la journée, à la demi-journée mais également de mini-camps (4 jours) et de camps (5 jours).

Plusieurs actions ont permis la rencontre entre jeunes de différentes structures du territoire.

L'ALSH « Section 2 Jeunes »

→ Cet accueil se déroule au local des jeunes de Séderon les mercredis de 14h00 à 18h00.

→ Les samedis sont réservés aux sorties et aux soirées à thèmes sur des créneaux horaires variables.

Ces accueils réguliers sont complétés par des formules ponctuelles de 3 jours d'activités en période de vacances scolaires.

Le Pôle « Animation Territoriale »

Les actions de soutien et d'accompagnement aux fonctions parentales

Au lendemain de la fusion, la Communauté de communes des Baronnies a souhaité conserver une dynamique de travail autour des questions de soutien et d'accompagnement aux fonctions parentales. L'ambition est de développer ce type d'action à l'échelle du nouveau territoire en associant plus largement les autres structures et services présents sur les anciennes intercommunalités voisines de la CCVE.

L'animation du réseau d'acteurs du territoire

→ Le réseau « Parentalité » regroupe depuis 2018, les membres :

- du réseau « parentalité » existant sur l'ex-territoire du Val d'Eygues,
- du réseau « citoyenneté / laïcité » existant sur l'ex-territoire du Val d'Eygues,
- du réseau « adultes-relais » (RAR) existant sur le territoire du Pays de Buis,

C'est au sein de cette « instance » que les orientations et les actions sont discutées.

L'organisation d'évènements

→ La CCBDP a accueilli plusieurs rencontres sur le thème « la santé mentale à l'ère du numérique » dans le cadre de la semaine « Santé mentale, Parentalité et Enfance » du 18 au 23 mars 2019, pilotée par le RÉHPsy.

Celles-ci ont réuni près de 75 personnes différentes dont 25 parents environ.

Ce type de temps fort réunit majoritairement des professionnels du territoire qui sont au contact des familles dans le cadre de leur pratique professionnelle. Aussi, même si les parents ne se déplacent pas massivement le jour-même de la conférence ou de l'atelier, ils bénéficient des apports à travers la « montée en compétences » des professionnels.

Organisation d'actions de formation

→ Un temps spécifique à destination des professionnels du territoire a été organisé dans le cadre de la semaine « Santé mentale, Parentalité et Enfance » le 21 mars dans les locaux de la CCBDP sur le thème « Rencontres autour du secret médical et du Numérique ». L'animation était assurée par le Dr SERAIN François, Président du Conseil de l'Ordre des médecins de la Drôme et Dr COHEN André, Médecin psychiatre du CMP Adultes de Nyons.



Partage'ON

ZOOM sur LA QUINZAINE DE LA CITOYENNETÉ

En mars 2015, différents partenaires se sont réunis afin « de partager un questionnement sur les suites à donner aux événements tragiques du mois janvier à Paris en termes de débats et échanges ». Des représentants de la Cité Scolaire, de la Médiathèque Départementale, du Service Jeunesse de Nyons, des associations familiales locales, de l'équipe de prévention spécialisée... se sont retrouvés autour de la table.

Assez rapidement, se dessine l'idée d'organiser une Quinzaine de la Citoyenneté en relation avec le réseau « parentalité » existant sur le territoire. A partir de cette réunion, la Communauté de communes, et plus particulièrement le Service Enfance-Jeunesse-Animation Territoriale, a été identifié pour piloter et coordonner le projet de cette Quinzaine.

Dès les premiers échanges entre partenaires, il a été décidé que cette quinzaine de la citoyenneté devait être accessible au plus grand nombre. C'est pourquoi des actions de différentes natures et situées en différents lieux du territoire ont été envisagées.

→ L'organisation de cet événement qui a eu lieu du 4 au 18 octobre 2019, est le fruit d'un travail de partenariat entre de nombreux acteurs locaux (institutions, associations et collectifs informels) rassemblés autour de valeurs communes. Solidarité, citoyenneté, fraternité, laïcité font partie de ces valeurs qui ont nourri les débats et les échanges au sein des groupes qui ont préparé ces temps forts.

→ Bilan par temps forts :

- Vendredi 4 octobre : **concert de lancement à Buis. 42 entrées payantes.**
- Mercredi 9 octobre : **activités intergénérationnelles en lien avec la semaine bleue au Centre de loisirs intercommunal à Nyons. ~ 20 résidents des maisons de retraites et 20 enfants du Centre de loisirs.**
- Vendredi 11 octobre : **visite du centre d'enfouissement de Roussas + visite du Cube (Centre d'art contemporain) à Valaurie. Une vingtaine de personnes étaient présentes.**
- Samedi 12 octobre : **journée festive dans l'enceinte du parc de La Pousterle sur le thème « zéro déchets ». ~ 150 personnes sont passées sur la journée.**
- Mercredi 16 octobre : **jeu de piste numérique « parcours de l'engagement ». Le jeu de piste a dû être annulé faute de participants.**



Au cours de la réunion de bilan s'est posée la question de la pertinence de cette Quinzaine sous ce format, dans le sens où c'est un projet qui s'est construit en réaction aux attentats perpétrés en 2015 et dans un certain contexte national (et local). **Après 5 années, il semble que cette formule ne réponde plus à des besoins du territoire. Cette action ne sera donc pas renouvelée en 2020.**

Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle

Depuis 2015, pour trois années, une Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture (CTEAC) a été mise en place sur le territoire de la Communauté de communes. Cette convention est soutenue par l'État (Direction régionale des affaires culturelles, Direction départementale de la Cohésion Sociale), l'Éducation nationale, le Département de la Drôme, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme et le Parc naturel régional des Baronnies provençales. L'ensemble des financeurs se sont retrouvés au sein d'un comité de pilotage, organisé depuis le mois de juin 2015. Le périmètre défini, à cette occasion, concernait les territoires des anciennes Communautés de communes du Val d'Eygues et du Pays de Buis-les-Baronnies.

Ces EPCI ont en effet été retenus par la DRAC comme « territoire prioritaire », nécessitant « une intervention concertée de tous les acteurs publics en faveur du développement de l'éducation aux arts et à la culture ».

Cette politique volontariste répond au constat d'une inégalité marquée face à l'accès aux arts et à la culture selon les territoires : « cette priorité réaffirmée à de nombreuses reprises doit être comprise comme un moyen de correction des inégalités sociales et territoriales d'accès aux arts et à la culture. Une grande distance existe encore entre les facilités dont peuvent disposer pour cet accès, les habitants des cœurs urbains des grandes métropoles et l'éloigné-

ment que connaissent encore beaucoup de périphéries urbaines ou territoires ruraux d'une offre publique qui n'a pourtant cessé de croître ».

L'objectif est donc ici d'avoir une meilleure vision des potentialités de ce qu'est l'offre, la vie et le potentiel culturel du territoire, afin de permettre à l'État et aux collectivités territoriales de mettre en place une politique concertée pertinente et efficace dans le domaine de la culture.

→ La CTEAC 2015-2018 a été renouvelée pour 3 ans : une nouvelle CTEAC 2019-2021 a été signée à l'échelle de la CCBDP.

Bilan synthétique de LA SAISON 4 (2018/2019)

→ Deux compagnies ont été accueillies en résidence sur la saison 4 :

- Le collectif de graphistes et plasticiens des Trames Ordinaires et son Bureau d'Intervention Graphique
- La Compagnie du Parquet Nomade (danse et musique improvisée).

→ Ces deux compagnies sont intervenues sur le territoire d'octobre 2018 à mai 2019 et notamment sur les « nouveaux territoires » des bassins de Séderon et de Montbrun-les-Bains. En effet, pour cette saison il a été fixé comme objectif un déploiement des actions sur les territoires qui ont jusqu'ici peu bénéficié des actions de la CTEAC, à savoir : les Hautes-Baronnies et le Pays de Rémuzat.

→ Territoires d'actions : Séderon, Montbrun-les-Bains, Saint-Auban, Arpavon, Buis-les-Baronnies, Nyons.

→ 16 projets « structures » (associations, établissements scolaires, socio-médicaux, etc.) dont 5 scolaires d'octobre à mai 2019.

→ 14 projets « grand public » dont 4 projets pour tous sur les marchés et 10 événements spectaculaires.

→ Total participants aux projets : 908 personnes.

Total publics événements : environ 2 653 personnes touchées (échanges avec les artistes, participation à un ou plusieurs ateliers, participant et/ou spectateur des balades, performances et expositions).

Pour la 5ème saison (septembre 2019 - juin 2020), la Communauté de communes accueille la compagnie d'arts de la rue **Komplex Kapharnaüm**. Les artistes mènent des interventions artistiques auprès des habitants du territoire et tout particulièrement en direction des enfants, des jeunes et des personnes isolées.



La Coordination Enfance Jeunesse



Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement, passé entre la CAF et une collectivité ou un regroupement de communes.

→ La Communauté de communes assure la coordination de l'ensemble du dispositif sur son territoire, en accompagnant les communes déjà signataires ou en informant les autres des possibilités offertes par ce contrat par la mise en place d'un comité de pilotage composé d'élus, de techniciens de la Communauté de communes et de techniciens des institutions partenaires.

→ La coordination et l'animation du dispositif sont assurées par le Coordonnateur Enfance Jeunesse.

→ Le Responsable du Service Enfance-Jeunesse accompagne la mise en œuvre de projets d'associations, de collectivités. Cet accompagnement consiste à répondre aux demandes des porteurs de projets mais également à les solliciter et à faire émerger des actions qui, faute de moyens (techniques, humains, financiers) ne voient pas le jour, en les suivant pas à pas dans leur élaboration.

Un travail de soutien et d'accompagnement des services et des structures existantes est également réalisé. Cela a pu se traduire par des formations auprès des personnels éducatifs et pédagogiques par exemple.



BILAN & PERSPECTIVE

MOT DU PRÉSIDENT



Thierry DAYRE

**Président de la Communauté
de communes des Baronnies
en Drôme Provençale**

1^{er} adjoint à la mairie de Nyons

2019

Troisième année de mandature de notre Communauté de ce territoire des Baronnies en Drôme Provençale suite à la fusion effective des 4 anciennes Communautés au 1er janvier 2017.

→ La Première année a été vouée à l'immense travail imposé par toutes les tâches et les impacts administratifs, d'une lourdeur sans précédent.

→ La deuxième année a été une véritable 1^{ère} année de fonctionnement classique, mais partiel pour certaines compétences, mais surtout avec les effets complets de celles imposées par la Loi NOTRe.

→ La troisième année est, elle, une année au fonctionnement normal dans l'exercice de nos compétences. Cependant, il est utile de se rappeler que les Taux appliqués qui avaient été proposés par le cabinet qui nous a accompagné dans la fusion, ne tenaient donc pas compte des impacts de la loi NOTRe, d'un certain nombre d'actions ou de compé-

tence et de leur réalités de contours, en particuliers celles optionnelles et facultatives de 2016 et 2017. Et ces taux ne comprenaient évidemment pas non plus les accords mutuels et territoriaux qui ont contribué et permis la finalisation et concrétisation de cette fusion.

→ En conséquence, fort et conscient de ces éléments factuels, il a été clairement dit et rappelé que nous menions un diagnostic et audit approfondi et rétrospectif de l'existence, et de l'exercice des compétences réellement exercées à ce jour, en y insérant les évolutions, clarifications et variations nécessaires et mesurées pour l'avenir de la dynamique de ce territoire.



2019, c'est la dernière année budgétaire de cette mandature.

→ Je salue et remercie la confiance qui a été apportée au comité exécutif avec un vote unanime de notre assemblée Communautaire. Tout n'est pas abouti, tout n'est pas accompli que se soit en terme de périmètre ou de moyens. La construction et les travaux sur les compétences devront se poursuivre pour asseoir notre Communauté en toute Sérénité. Au cours de cette année, les réalisations budgétaires nous ont permis de consolider raisonnablement les résultats de fonctionnement envisagés

→ Par ailleurs, nous n'avons pas pu, comme nous l'avions envisagé, finaliser l'analyse et la réflexion autour de l'animation et la coordination MSAP sur notre territoire. En effet, il y avait eu un télescopage avec le projet Maison France Service de l'Etat dont les communes attendent l'évolution et les propositions.

→ Nous avons exercé en toute responsabilité et neutralité le rôle qui nous ait dévolu dans le Contrat de Ruralité du Territoire (dans le cadre de l'Education Nationale, avec le DASEN Mr SIEYE et l'inspecteur Mr VERNHES) nous sommes en charge de veille et d'animation.

→ Nous avons contractualisé avec la CAF de la Drôme à travers la Convention Territoriale Globale,

un cadre politique et stratégique pour notre territoire sur les champs d'actions communs et partagé. Présenté et voté au conseil communautaire du 5 novembre 2019. Bien entendu il faut suivre, veiller et le faire vivre.

→ Nous avons enclenché le processus de mutualisation sur le sujet de la DECI et les travaux à mener. Je rappelle qu'à ce jour c'est le règlement Départemental DECI qui s'impose à tous les Maires et Mairies des Baronnies en Drôme Provençale et que celles-ci ont la responsabilité personnelle et entière d'apprécier la conformité de leur réseaux DECI et de traduire leur schéma DECI Communal.

→ Nous avons après analyse et réflexion adhérer au SYPP, Syndicat des Porte de Provence, en date du conseil du 2 juillet 2019.

→ Nous avons participé et collaboré aux réflexions et études pour trouver des solutions pérennes à l'exploitation et la vie du plan d'eau du Pas Des Ondes.

→ Nous avons avec et pour les communes de Montbrun-les-Bains et de Nyons, analysé et répondu au dossier logement de saisonnier lié à la réglementation Tourisme.

Je remercie les membres du comité exécutif et l'ensemble des conseillers communautaires pour leur écoute, leur patience et leur participation. Je remercie également l'ensemble du personnel des services intercommunaux qui, sous la direction générale de Nicolas KRUGLER, s'impliquent au quotidien dans la mise en œuvre et l'exercice des compétences que l'on nous a délégués.

Je souhaite sincèrement le Meilleur, à la nouvelle équipe de la mandature 2020-2026.

Bien à vous,
Respectueusement,

Thierry DAYRE



LISTE DES COMMUNES

ET DES MAIRES

Les Maires et les 67 communes de la CCBDP

Jacques RODARI
Eric RICHARD
Annie FEUILLAS
Pascal BLANC
Ginès ACHAT
Christian THIRIOT
Alain RICARD
Daniel CHARASSE
José FERNANDES
Sébastien BERNARD
Laurent HARO
Philippe CAHN
Jean Michel LAGET
Bruno OLIVIER
Jean-Claude BRUS
Georges COMBEL
Thierry GIROUIN
Catherine NESTEROVICH
Gérard TRUPHEMUS
Georges ROMEO
Sébastien DUPOUX
André MATHIEU
Brigitte DUC
Jérôme CLERINO
Odile TACUSSEL
Christian CORNILLAC
Gérard COUPON
Stéphane DECONINCK
Didier GILLET
Paul ARNAUD
Gérard BONTOUX
Christian BARTHEYE

Arpavon
Aubres
Aulan
Ballons
Barret-de-Lioure
Beauvoisin
Bellecombe Tarendol
Benivay Ollon
Besignan
Buis-les-Baronnies
Charce (La)
Chateauneuf-de-Bordette
Chaudebonne
Chauvac-Laux-Montaux
Condorcet
Cornillac
Cornillon sur l'Oule
Curnier
Eygaliers
Eygalayes
Eyroles
Izon-la-Bruisse
Lemps
Mérindol-les-Oliviers
Mévouillon
Mirabel-aux-Baronnies
Montauban-sur-Ouvèze
Montaulieu
Montbrun-les-Bains
Montferrand-la-Fare
Montguers
Montréal-les-Sources

Pierre COMBES
Mireille QUARLIN
Serge BOISSIER
Serge ROUX
Gilles RAVOUX
André BALANDREAU
Louis AICARDI
Jacques ESTEVE
Monique BALDUCHI
Gilbert MORIN
Nadine BEN AMOR BRED
Jean François PIERRE
Bernard BAILLY
Patrice RIVET
Michel GREGOIRE
Jean Louis NICOLAS
Jean Marc PELACUER
Didier GIREN
Marc BOMPARD
Véronique CHAUVET
Claude THOMAS
Jean GARCIA
Jean-Marc BOUVIER
Christelle RUYSSCHAERT
Pierre BOREL
Antoine IVARNES
Jean MOULLET
Patrick LIEVAUX
Dominique JOUVE
Claude BAS
Gérard PEZ
Alain NICOLAS
Marie-Hélène LEROY
Jacques NIVON
Claude SOMAGLINO

Nyons
Pelonne
Penne-sur-l'Ouvèze (La)
Piegon
Pierrelongue
Pilles (Les)
Plaisians
Poët-en-Percip (Le)
Poët-Sigillat (Le)
Pommerol
Propiac
Reilhanette
Rémuzat
Rioms
Roche-sur-le-Buis (La)
Rochebrune
Rochette-du-Buis (La)
Roussieux
Sahune
Saint-Auban-sur-l'Ouvèze
Saint-Ferreol-Trente-Pas
Saint-Maurice-sur-Eygues
Saint-May
Saint-Sauveur-Gouvernet
Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze
Sainte-Jalle
Séderon
Valouse
Venterol
Verclause
Vercoiran
Vers-sur-Méouge
Villefranche-le-Château
Villeperdrix
Vinsobres



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE

T. 04 75 26 34 37

ccbdp@cc-bdp.fr

www.cc-bdp.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

→ **Au siège social à Nyons**

Du lundi au jeudi de 9h à 12h

et de 14h à 17h

Le vendredi de 9h à 12h

**Sur rendez-vous en dehors
de ces horaires**

→ **À l'antenne de Buis-les-Baronnies**

**Permanences uniquement
sur rendez-vous**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

et de 14h à 17h

Siège social

170 Rue Ferdinand Fert

Les Laurons – CS 30005

26110 NYONS

Antenne de Buis-les-Baronnies

19 Boulevard Aristide Briand

26170 BUIS-LES-BARONNIES

La production d'un rapport d'activité est une obligation légale inscrite dans l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, libellé comme suit : « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent comptent au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».